République de Côte d'Ivoire

Union Discipline Travail

Ministère de l'Education Nationale

———————

Ministère de l'Enseignement Technique
et de la Formation Professionnelle

———————

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

Plan d'Actions A Moyen Terme –PAMT
Secteur Education/Formation

2012-2014

Septembre 2011

Sommaire

Introduction	4
Contexte Politique et Economique	5
Défis du Secteur	5
Stratégie du Gouvernement	8
Couts et Financement	10
Résultats projetés	13
Description du PAMT	16
Structures de Pilotage et d'Exécution	72
Indicateurs d'Impact	73

ANNEXE 1 : Indicateurs de suivi des Activités
ANNEXE 2 : Matrice de Suivi Financière
ANNEXE 3 : Notes thématiques

Sigles et Abréviations

BEP	Bureau d'exécution des projets
COGES	Comité de gestion
DECO	Direction des examens et concours
DELC	Direction des écoles, lycées et collèges
DIPES	Direction de l'informatique, de la planification et des statistiques
DPFC	Direction de la pédagogie et de la formation continue
DREN	Direction régionale de l'Education Nationale
DRH	Direction des ressources humaines
DSRP	Document stratégique de réduction de la pauvreté
FMI	Fonds monétaire international
FTI	Fast Track Initiative
IEP	Inspection de l'enseignement primaire
IMOA	Initiative de mise en œuvre accélérée de l'éducation pour tous
PAM	Programme alimentaire mondial (WFP)
PAMT	Plan d'actions à moyen terme
PASEF	Projet d'appui au secteur éducation/formation
PPTE (initiative)	Pays pauvres et très endettés
RESEN	Rapport d'état du système éducatif national
SIGE	Système d'information et de gestion de l'éducation
UNGEI	United Nations Girls Education Initiative

I.INTRODUCTION

1. Le Gouvernement de Cote d'Ivoire a développé un Plan d'Actions à Moyen Terme du Secteur de l'Education/Formation (PAMT) pour la période 2012-2014 estimé à 125,7 milliards de FCFA (environ 251,5 millions de Dollars Etats Unis-US$-) de dépenses d'investissement dont 65,5% feront l'objet de financements extérieurs à rechercher (*para 38*). L'objet du PAMT est de réinstaller urgemment le système d'éducation dans ses fondamentaux en se focalisant sur les défis conjoncturels post-crises; et d'assurer des bases solides de son développement dans la durée en prenant en compte les défis structurels antérieurs à la crise et qui demeurent.

2. Le PAMT s'inscrit aussi dans des options stratégiques pour le long terme (2020) décrites principalement dans la Lettre de Politique Educative adoptée par le Gouvernement ivoirien le 3 juin 2010 ; et est fondamentalement construit sur la base des documents suivants : (i) Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DRSP 2008) ; (ii) Modèle de Simulation de Développement du secteur de l'Education; (iii) Cadre de Dépenses à Moyen Terme –CDMT 2012-2014 ; (iv) Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN 2010). Le PAMT découle aussi d'un important travail de coopération étroite entre les différents ministères en charge du secteur de l'Education/Formation et avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTFs).

3. L'élaboration de ce PAMT a mobilisé des équipes des trois ministères (Ministère de l'Education Nationale; Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle; Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) depuis 2009, sous la forme de commissions techniques comprenant plusieurs services, directions et services rattachés. Les documents provisoires (projet de texte du plan d'actions à moyen terme, projet de texte de la requête au Fonds Catalytique) ont été mis en ligne en janvier 2010 sur le site internet du MEN [1], qui a été visité par plus de 160 000 personnes[2].

4. Chaque ministère a mis en place des groupes de travail thématiques chargés d'approfondir la réflexion stratégique et de préparer les mesures opérationnelles y afférentes. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)- particulièrement la Banque Mondiale et l'UNICEF- ont mobilisé leurs concours au profit des activités préparatoires du PAMT. C'est ainsi que des services de consultants ont pu être mobilisés, des études effectuées, des rencontres de travail à l'intérieur et à l'extérieur de la Cote d'Ivoire organisées. C'est sur la base de l'ensemble des travaux cités au paragraphe 3; des concertations intra et inter-ministères et; du dialogue permanent avec les PTF que le PAMT a été réalisé.

5. Le PAMT est inscrit dans une démarche sectorielle; et il définit des options stratégiques prioritaires et leurs modalités de mise en œuvre progressive et pragmatique. C'est ainsi qu'il traite des problématiques de l'ensemble du secteur allant de l'Education pour la Petite Enfance à l'Enseignement Supérieur. Le PAMT cherche, pour les trois prochaines années à : (a) restaurer le système éducatif qui a souffert de la crise en accordant une priorité à l'Enseignement Primaire et au Premier Cycle du secondaire essentiellement dans les zones qui ont été les plus affectées; (b) assurer un progrès substantiel vers l'universalisation d'un enseignement primaire de qualité; (c) corriger le déséquilibre constaté depuis longtemps entre la partie basse et la partie haute de la pyramide du système d'éducation ivoirien par : (i)

[1] http://www.education.gouv.ci/

[2] A la date du 20/09/2011

l'expansion de la couverture du premier cycle secondaire dans la perspective de progresser vers un système offrant au plus grand nombre de jeunes, particulièrement en milieu rural, dix années de scolarisation de qualité; (ii) la diversification des cursus et des curricula dans la partie moyenne du système de sorte à contribuer d'une part, à un accès plus efficace aux secteurs de l'économie informelle urbaine et rurale; et d'autre part, à la régulation des flux pour promouvoir un accès maitrisé vers la partie post-secondaire de l'éducation; et (iii) la promotion de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETP) et de l'Enseignement Supérieur en assurant que la quantité et la qualité des services offerts seront compatibles avec les demandes de l'économie.

II.CONTEXTE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

6. La Côte d'Ivoire, pays d'Afrique de l'Ouest situé entre le Libéria à l'ouest; le Ghana à l'Est; le Mali, Burkina, et la Guinée au Nord ; et l'Océan atlantique au Sud compte environ 21 millions d'habitants en 2011 dont 50 pourcent ont moins de 15 ans.

7. Le Pays a traversé, depuis la fin des années 90, une longue période de troubles sociopolitiques et de conflits répétitifs. Cette longue instabilité a déteint négativement sur les indicateurs économiques et sociaux. Le Produit Intérieur Brut (PIB) réel par habitant aurait diminué de 15% entre 2000 et 2006. La crise postélectorale de 2011 a profondément aggravé la situation : le Produit Intérieur Brut aurait baissé d'environ 15 à 20% durant les quatre premiers mois de cette crise. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté serait passée d'environ 14% en 1985 à environ 38,4% et 48,9% en 2002 et 2008 respectivement. En 2009, la Côte d'Ivoire était classée à la 163ème position (sur 182 pays) de l'indice de développement des Nations Unies. Elle occupait la 154ème position sur 174 pays en 1999.

8. Malgré le contexte de fragilité socio-politique qui a fortement marqué le pays, la Côte d'Ivoire reste la plus importante économie de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) avec 40% de son PIB ; et la seconde économie de l'Afrique de l'Ouest après le Nigeria. Depuis la prise de fonction des nouvelles autorités en Avril 2011, le pays renoue progressivement avec la stabilité, l'unité nationale, le redéploiement de l'Etat et de ses services vers les populations ; et avec de réelles perspectives de reprise économique.

III. DEFIS DU SECTEUR EDUCATION

9. La crise a accentué le déficit de l'offre d'éducation et les contraintes de la demande. L'année scolaire 2010-2011 a été prolongée à septembre 2011, alors qu'elle devait normalement s'achever en juillet 2011. Sur les 13.688 établissements scolaires[3] (Préscolaire, primaire, secondaire), 154 sont aujourd'hui fermés (14 du préscolaire, 137 du primaire et 3 du secondaire). La répartition spatiale fait apparaître que 91% de ces établissements fermés sont localisés dans l'ouest du pays. Les universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé ont été fermées suite aux dégâts et pillages subis lors des combats dans la ville d'Abidjan.

[3] Source : Secrétariat Permanent du DSRP

Figure 1. Motif de fermeture des écoles

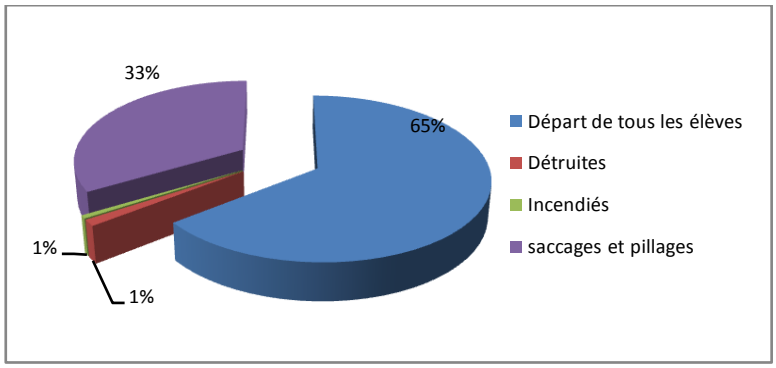

Source : STP-DSRP

10. Au plus fort moment de la crise, le secteur de l'éducation a enregistré: (i) environ un million d'enfants déscolarisés, (ii) 800.000 élèves qui ont perdu entre quatre à six mois de scolarisation, (iii) des milliers d'enseignants qui, pour des raisons de sécurité, ont migré à l'intérieur ou à l'extérieur du pays ; (iv) des détériorations importantes de son patrimoine mobilier et immobilier. Des équipements de certains établissements scolaires ont été emportés lors de la crise postélectorale. Ces pertes, par exemple, portent essentiellement sur 4.000 table-bancs de la DREN de Daloa et 15.556 de la DREN 3 d'Abidjan soit au total 19.556 table-bancs.

Figure 2. Flux

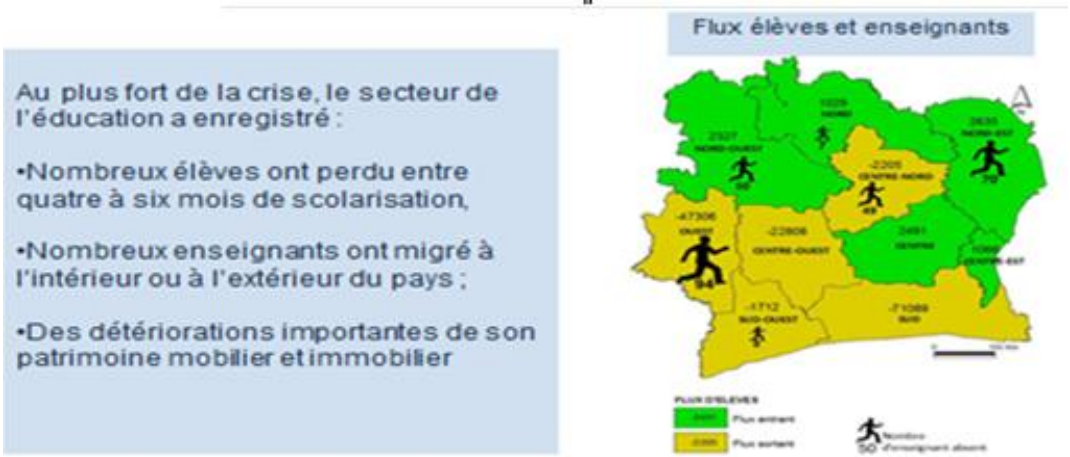

Source : STP-DSRP

11. En ce qui concerne les cantines scolaires, au moins 1.899 ont été fermées. Ces fermetures sont principalement dues au manque d'approvisionnement en vivres et aux dégradations avancées des locaux notamment dans les zones ex -Centre Nord-Ouest –CNO-, et au pillage des stocks de vivres (dépôts et magasins centraux) dans la zone Sud du pays. La répartition géographique de ces cantines fait ressortir que ces fermetures concernent surtout l'Ouest (28%), le Nord-Est (22%), le Centre-Ouest (18%) et le Centre-Nord (16%). Les cantines situées dans les pôles Centre-Est et Nord n'ont pas subi de dégâts liés à la crise.

Figure 3 : Nombre de cantines fermées selon les causes de fermeture

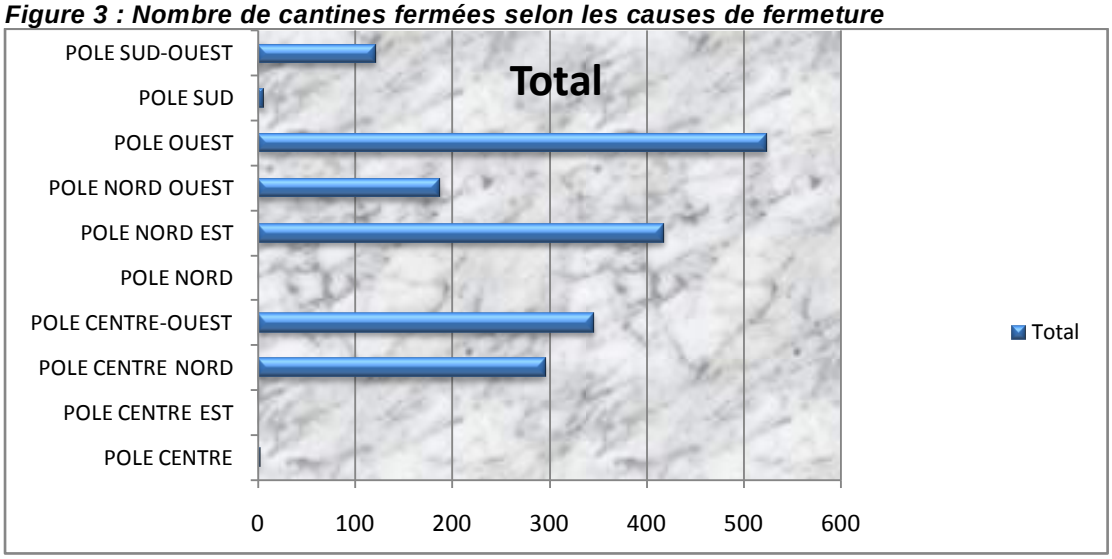

Source : STP-DSRP

12. Malgré les effets de la crise, la Côte d'Ivoire avec l'appui des PTFs a pris des décisions importantes et conduit des actions déterminantes (sécurisation des zones affectées, information, sensibilisation des populations, aide d'urgence, retour de l'administration locale, réaménagement du calendrier scolaire etc.) qui ont permis la réouverture et le fonctionnement de la majorité des écoles et la tenue de l'ensemble des examens et concours en septembre 2011. La Cote d'Ivoire a aussi continué de mettre en œuvre les grandes décisions suivantes en faveur de l'universalisation de l'enseignement primaire :

    - La distribution gratuite de manuels scolaires en faveur des élèves défavorisés ;
    - la libéralisation du marché du livre ;
    - la pérennisation et la généralisation du programme de cantines scolaires, et
    - l'implication des communautés dans la gestion des établissements scolaires.

13. Le RESEN qui a été publié en 2009 a permis d'identifier les défis structurels importants que devra relever le pays dans les années à venir pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique éducative efficace et équitable. Cette politique développée dans un contexte de viabilité financière devrait permettre à la Côte d'Ivoire de faire des avancées significatives vers l'atteinte des objectifs du millénaire, plus particulièrement l'achèvement universel de l'enseignement primaire. Les principaux défis identifiés sont présentés ci-dessous.

14. Une Education de la Petite Enfance (EPE) essentiellement limitée au niveau du préscolaire, concentrée principalement en milieu urbain, et couvrant moins de 10 % de la population pré-scolarisable. Des alternatives de développement sont nécessaires afin de « développer et améliorer la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment au bénéfice des enfants les plus vulnérables et défavorisés.

15. Une offre éducative au niveau de l'enseignement primaire qui reste faible : un Taux Brut de Scolarisation (TBS) de 74,6 % en 2007 et provisoirement estimé à 75% en 2010. En outre, beaucoup d'enfants ne fréquentent pas l'école même s'il en existe une à proximité souvent en raison la pauvreté des familles. Pour garantir une offre d'éducation conséquente des efforts très importants devront être entrepris en vue de: (a) la réhabilitation et la reconstitution du patrimoine mobilier et immobilier de l'éducation dégradé ou détruit durant la crise; (b) la construction et l'équipement de

nouvelles salles de classes pour l'élargissement de la couverture éducative; et (c) la mise à niveau, la formation et le recrutement d'enseignants en nombre suffisant.

16. Une iniquité de l'offre qui demeure une préoccupation majeure : (i) moins de la moitié des élèves ivoiriens achèvent le cycle primaire ce qui est bien inférieur à la moyenne régionale; (ii) la proportion d'étudiants au cycle supérieur est environ le double de celle des pays voisins alors que 38% d'ivoiriens formés au niveau supérieur sont au chômage et 30% occupent des emplois sous-qualifiés; (iii) la proportion de filles estimée à 46% en 2010 au primaire serait de 40,5% au premier Cycle du secondaire ;(iv) la proportion des adultes (15-45 ans) analphabètes est de l'ordre de 63%. Pour des raisons de droit et d'équité, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la productivité du travail d'importantes actions sur la demande et l'offre doivent être menées pour garantir une égalité de chances effective dans l'accès à l'éducation pour tous.

17. Une qualité de l'éducation très faible : (i) la dernière évaluation du PASEC réalisée en 2009 montre que la qualité de l'éducation primaire s'est détériorée depuis 2002. La Côte d'Ivoire se place dans le groupe de pays ayant enregistré les résultats les plus faibles en lecture et en mathématiques[i] ; (ii) l'enquête MICS réalisée en 2006, révèle également qu'un tiers des jeunes adultes ne pouvaient pas lire une phrase simple sans difficulté ; (iii) la performance des enseignants est contrainte par une insuffisance de formation initiale (particulièrement de ceux recrutés durant la période de crise), de formation continue et de supervision au niveau décentralisé; (iv) l'investissement au bénéfice des intrants pédagogiques (livres, matériel didactique) est encore insuffisant (un livre pour deux élèves dans les disciplines fondamentales); (v) les taux de redoublement sont de 21,6% au primaire et 9,7% au 1er cycle du secondaire en 2007 ;et de 18,8% et de 14% respectivement en 2010. Une analyse des résultats d'acquis scolaires en 2003 et des résultats au Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires (CEPE) en 2006 démontre que l'accès aux manuels scolaires est une intervention coût-efficace pour améliorer l'apprentissage. Les mêmes études démontrent également que les acquis scolaires des élèves enseignés par un instituteur ordinaire sont semblables à ceux enseignés par un instituteur adjoint. Ces différentes études démontrent que des réformes peuvent être mises en place pour une gestion plus efficace des ressources afin de renforcer la qualité de l'enseignement, en particulier au primaire.

18. Un financement du secteur de l'éducation qui a été affecté par le contexte macro-économique difficile durant les deux dernières décennies: (i) une des conséquences de la crise socio-politique a été la diminution et le gel de financements extérieurs pour l'éducation ; (ii) les arbitrages budgétaires n'ont cessé de réduire la part attribuée à l'éducation, passant de 36% des dépenses courantes de l'Etat en 1990 à 25% en 2007. Ceci s'est traduit par une baisse des dépenses courantes par élève à tous les niveaux. Enfin, si les contraintes de financement sont importantes, l'utilisation efficiente des ressources doit également être améliorée.

19. Une gestion du système éducation dont l'efficacité doit être améliorée : (i) une allocation des ressources humaines et matérielles aux écoles et établissements encore aléatoire, (ii) une capacité limitée à réguler les flux d'élèves à l'intérieur et entre cycles d'enseignement ; (iii) une quasi absence de pilotage et d'évaluation des résultats des apprentissages (en dehors des examens classiques), de suivi de l'insertion sur le marché du travail des sortants de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, et de l'enseignement supérieur ; (iv) une insuffisance des instruments, systèmes, moyens matériels et humains de gestion, de suivi-évaluation du système éducatif aux niveaux national et décentralisé ; (v) une définition opérationnelle insuffisante des rôles et responsabilités, et des principes de reddition.

IV.STRATEGIE DU GOUVERNEMENT

20. La stratégie sectorielle ivoirienne, telle qu'elle est déclinée dans plusieurs documents, prend des options novatrices par rapport aux tendances passées des politiques éducatives. Cette stratégie confirmée dans la Lettre de Politique Educative essaie de relever les différents défis identifiés dans le RESEN. Elle découle de plusieurs documents qui ont été conjointement produits par les trois ministères en charge du secteur de l'éducation/formation : (a) Cadre de politique éducative sectorielle de la Côte d'Ivoire pour l'horizon 2020, (b) Plan d'Actions à Moyen terme du secteur de l'Education/Formation qui traduit en actions les options stratégiques, (c) Modèle de Simulation Financière ; (d) Cadre de Dépenses à Moyen Terme. Les principales priorités sont présentées ci-dessous.

21. Une volonté de développer l'éducation parentale pour les enfants de zéro à trois ans, puis l'accueil dans des structures communautaires encadrées des enfants de trois à cinq ans. La politique de la petite enfance (jusqu'à l'âge de cinq ans) relève d'autres départements ministériels que l'éducation nationale. Son développement vise: (i) un accroissement de la couverture de l'éducation préscolaire de 10% à 20% en 2020 particulièrement en milieu rural et pour les enfants vulnérables et les populations défavorisées.

22. Une option renouvelée et plus claire vers l'universalisation de l'enseignement primaire à travers des mesures particulières: (i) un recrutement d'Instituteurs Adjoints (IA) au lieu des Instituteurs Ordinaires (IO) afin de mieux maîtriser la croissance de la masse salariale pour l'enseignement primaire (salaire moyen d'un IA est égal à 3,8 fois le PIB par tête d'habitant comparativement à celui d'un IO qui est de 6 fois); (ii) un programme de construction de 6.260 salles de classe et de réhabilitation et de reconstruction de 4.000 salles de classes avec un investissement en eau et assainissement dans les écoles. Pour augmenter la capacité de construction et baisser les coûts de construction les maîtres d'ouvrages seront diversifiés (Communautés de base, ONG, Entreprises).

23. Une stimulation de la demande éducative pour aider les enfants les plus vulnérables (en particulier les filles) à fréquenter l'école par des mesures qui diminuent ou compensent les charges familiales : (i) le renforcement des cantines scolaires, (ii) la distribution gratuite de kits scolaires aux enfants orphelins du SIDA, (iii) la distribution de rations alimentaires sèches aux jeunes filles, (iv) la provision de micronutriments et de médicaments essentiels; (v) la suppression des obstacles liées à l'inscription à l'enseignement primaire.

24. Une alphabétisation des jeunes, des adultes donnant la priorité aux femmes et cherchant à améliorer la promotion économique, culturelle et sociale des apprenants. Il est envisagé d'offrir une alphabétisation de base et une post-alphabétisation à environ 250.000 jeunes et adultes par an. Ces actions seront menées par l'entremise d'opérateurs extérieurs au MEN qui gardera une fonction de pilotage et de régulation.

25. Une offre alternative d'éducation innovante aux enfants déscolarisés ou non scolarisés par l'extension des dispositifs des « classes passerelles[4]» aux cursus accélérés, et par des partenariats avec des écoles confessionnelles dont le programme et les finalistes sont proches de ceux des écoles publiques.

---

[4] Les classes passerelles sont un dispositif permettant d'accueillir des enfants qui ont interrompu précocement leur scolarité primaire et n'ont plus l'âge de la reprendre sous une forme ordinaire.

26. Une réorganisation du premier cycle de l'enseignement secondaire (PCES), de ses modalités et contenus afin : (a) de lui donner des finalités plus larges que la préparation exclusive à l'entrée au lycée; (b) d'en assurer un développement plus important, plus équitable et moins coûteux par : (i) la création d'établissements de proximité et de petite taille dans les agglomérations rurales ; (ii) le redéploiement de 20% des IO de l'enseignement primaire titulaires d'un DEUG vers le PCES pour contenir la masse salariale et répondre au besoin d'expansion de ce cycle d'enseignement, et (iii) le recours à des enseignants polyvalents pour la viabilité des collèges de proximité.

27. Une expansion suivie du second cycle du secondaire marquée par ((i) une amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire à travers l'augmentation des dépenses de fonctionnement des établissements scolaires de 2,7% des dépenses courantes à 11% en 2020; (ii) une expansion des filières scientifiques.

28. Un recadrage de l'offre d'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) par : (i) une adaptation des formations à la demande sociale des formés et du secteur productif; (ii) un développement de l'apprentissage traditionnel renforcé pour les jeunes issus du cycle primaire; (iii) une mise en place d'une offre sectorielle par branche plus propice aux partenariats avec les employeurs sur la base d'un cadre national de qualifications et de certifications; (iv) une maîtrise des coûts unitaires de formation, des infrastructures et des équipements.

29. Une redynamisation de l'Enseignement Supérieur par : (i) la régulation des flux et leur orientation planifiée vers des filières en adéquation avec la demande des employeurs ; (ii) le développement de filières courtes de formation pour rééquilibrer l'offre en direction des filières scientifiques, techniques destinées à l'insertion professionnelle des diplômés; (iii) l'organisation des cursus selon la structure LMD.

30. Une amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement par : (i) la mise en œuvre d'un programme de formation initiale et continue des enseignants et de l'encadrement pédagogique du primaire et du secondaire ; (ii) l'augmentation du ratio élèves/livres dans les disciplines fondamentales, (iii) la mise en place de trois sous-cycles de compétences au primaire pour réduire les redoublements ; (iv) l'évaluation régulière des acquis des apprentissages des élèves.

31. Une volonté d'engagement budgétaire d'augmenter les ressources internes pour l'éducation pour atteindre 26% du budget de l'Etat en 2020 et d'en assurer une distribution efficace entre sous-secteurs.

32. Une plus grande efficacité de la gestion du système éducation par : (i) le renforcement des fonctions critiques de l'administration, (ii) l'amélioration des méthodes, organisation et procédures de gestion des élèves, personnel enseignant et non enseignant, des examens, des dépenses courantes; (iii) le développement de systèmes d'information, de gestion et de suivi et d'évaluation.

V. COUTS ET FINANCEMENT DU PAMT

33. Pour assurer la viabilité financière à long terme de la nouvelle politique éducative, les trois Ministères en charge de l'éducation ont construit, avec l'appui d'expertise technique, un instrument de simulation financière pour l'ensemble du secteur éducatif. L'instrument de simulation financière a permis d'estimer les dépenses associées aux divers scénari compatibles avec les grands axes de la politique

sectorielle éducative et d'évaluer les besoins en fonds additionnels compte tenu des ressources nationales susceptibles d'être disponibles.

34. La perspective suivie a été de se situer en 2020 et i) d'imaginer quel système d'éducation et de formation qui satisferait raisonnablement les objectifs sociaux du pays pourrait alors exister, ii) d'évaluer ses dépenses et notamment ses dépenses courantes et iii) de faire en sorte que ces dépenses soient effectivement susceptibles d'être financées, compte tenu des perspectives macroéconomiques du pays et d'hypothèses ambitieuses mais raisonnables sur le degré de la priorité qui pourrait alors être accordée au secteur au sein du budget de l'Etat.

35. En conformité avec le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le modèle retenu repose sur : (a) un taux de croissance moyen du PIB de 4,6% sur une période de 10 ans ; (ii) un taux de pression fiscale passant de 19 à 21% en 2020 ; (iii) une part de l'éducation dans les ressources publiques internes passant de 21,4% à 26% en 2020 ; (iv) une distribution par sous-secteur donnant la priorité à l'enseignement primaire avec 40% au moins des ressources du secteur de l'éducation.

Tableau 1 Ressources publiques et dépenses courantes

F.CFA de l'année 2007 (en milliards de F.CFA)[5]	**2012**	**2013**	**2014**	**2020**
Produit Intérieur Brut (PIB)	**11 890,5**	**12 437,4**	**13 009,6**	**17 039,3**
Taux de croissance annuel du PIB (%)	4,60	4,60	4,60	4,60
Ressources fiscales et non fiscales (hors dons) en % du PIB	20,1	20,2	20,3	21,0
Ressources fiscales et non fiscales (hors dons)	2 384,1	2 508,5	2 639,3	3 578,3
Ressources propres internes d'éducation en % des recettes hors dons	22,4	22,9	23,5	26,0
Ressources propres internes d'éducation	533,4	574,4	619,5	930,3
Dépenses courantes d'éducation	537,1	581,7	628,8	969,1

36. Sur la base de ces hypothèses macro-économiques, les ressources internes publiques anticipées pour l'éducation seraient environ de 930 milliards Fcfa (valeur monétaire de 2007) en 2020. Ces ressources pourraient sensiblement couvrir les dépenses courantes générées par le développement du système éducatif et qui sont estimées à 969 milliards FCFA.

37. Les investissements prévus dans le PAMT comprennent ceux du modèle de simulation (qui sont indicatives) et les complètent en intégrant, par exemple, des dépenses relatives à la formation continue des enseignants, au renforcement des capacités de gouvernance et de pilotage aux niveaux central et décentralisé, à la gestion et à l'exécution du PAMT, au recours à des services de spécialistes etc.

[5] Source modèle de simulation

Tableau 2 Dépenses d'investissement PAMT

En milliards F.CFA	2012	2013	2014
Education préscolaire	**0,00**	**0,62**	**0,37**
Accès	0,00	0,61	0,37
Qualité	0,00	0,01	0,00
Enseignement primaire	**26,30**	**36,54**	**26,87**
Accès	21,95	27,30	19,37
Qualité	4,35	9,24	7,50
Education non formelle	**0,07**	**0,39**	**0,11**
Accès	0,00	0,22	0,11
Qualité	0,07	0,17	0,00
Premier cycle du secondaire général	**0,17**	**10,20**	**9,50**
Accès	0,01	10,10	8,84
Qualité	0,16	0,10	0,66
Second cycle du secondaire général	**0,00**	**0,88**	**1,01**
Accès	0,00	0,88	1,01
Qualité	0,00	0,00	0,00
Enseignement Technique et formation professionnelle	**1,96**	**3,06**	**3,26**
Accès	1,96	2,82	2,85
Qualité	0,00	0,24	0,41
Enseignement Supérieur Recherche scientifique	**0,15**	**0,05**	**0,02**
Accès	0,00	0,03	0,00
Qualité	0,15	0,02	0,02
Gouvernance et pilotage du système éducatif	**1,82**	**1,60**	**0,77**
Total	**30,47**	**53,35**	**41,91**
Total General 2012-2014	**125,7**		

38. La contribution de la Côte d'Ivoire dans les dépenses d'investissement serait de 11.4 milliards FCFA (22,8 millions US$) soit 9,2% du montant total du PAMT et se ferait à travers le Programme d'Urgence Gouvernemental. Celle des PTFs (IDA, BID, BADEA, Japon etc.) sécurisée à travers des projets en cours d'exécution est estimée à 10,5 milliards FCFA (21 millions US$) soit 8,4% du PAMT. Il est attendu un apport financier d'environ 17% (21,4 milliards FCFA ou 42,9 millions US$) du Fonds Catalytique de l'Initiative de Mise en Œuvre Accélérée Pour Tous (IMOA-EPT). Ainsi, le financement complémentaire à rechercher auprès d'autres institutions bilatérales et multilatérales de développement et de coopération technique et financière, serait de 82,3 milliards FCFA correspondant à 164 millions US$ soit 65,5% du montant total du PAMT.

Figure 4 : Contribution financière

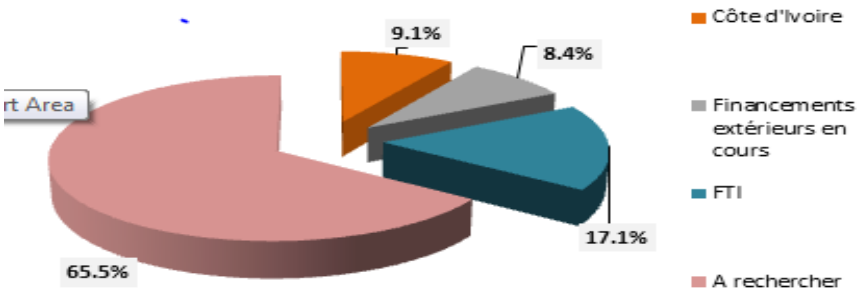

39. Le financement extérieur au profit de l'éducation de base en Côte d'Ivoire s'est fortement rétréci au cours de ces dernières années malgré les efforts importants de coopération des PTFs à travers le Groupe Sectoriel de l'Education (GSE) cordonné par l'UNICEF. La Banque Mondiale, la BID, la BAD financent principalement l'enseignement primaire. L'UNICEF consacre ses apports à des aspects surtout qualitatifs du développement sectoriel et aux besoins urgents de sortie de crise.

40. L'Union Européenne (UE), la Coopération Française, le PNUD appuient le développement des Petites et Moyennes Entreprises et l'emploi des jeunes. L'Agence Française de Développement est entrain de considérer un projet d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle. La GTZ, l'UE et la Banque Mondiale financent des besoins urgents de post-crise tels que les travaux à haute intensité de main d'ouvre, l'emploi des jeunes, et la réintégration des ex-combattants.

41. Cette insuffisance d'appui technique et financier extérieurs intervient dans un contexte où les perturbations socio-politiques de ces dernières années et la crise postélectorale ont contribué à la détérioration du patrimoine immobilier et mobilier de l'éducation et à la perturbation du fonctionnement du système d'éducation.

42. Toutefois, des financements extérieurs vont être indispensables pendant quelques années. Ils seront appelés à concourir à la couverture des dépenses en capital et des dépenses liées aux renforcements de capacités. Les dépenses courantes resteront en totalité couvertes sur ressources nationales.

43. Les ministères sectoriels ont donc identifié les meilleurs équilibres et les meilleurs arbitrages internes pour la définition des équilibres jugés les plus satisfaisants dans un contexte général de soutenabilité financière à moyen terme. Ce dernier aspect est en effet essentiel à considérer car il n'y a aucune utilité à proposer des programmes qui ne pourraient être financés. C'est ainsi que ces ministères en charge de

l'éducation ont opéré une sélection pour ne retenir dans le PAMT que des activités indispensables sur la base des critères suivants :

- aucune dépense courante salariale n'est associée à aucune autre source de financement extérieure ;
- les dépenses sont affectées prioritairement à l'enseignement primaire et au 1er cycle de l'enseignement secondaire, et au renforcement des capacités institutionnelles ;
- seules des dépenses présentant un haut degré d'urgence et de certitude ont été retenues pour ce financement;
- les activités retenues sont celles pour lesquelles il existe déjà des procédés et des structures d'exécution.

VI.RESULTATS PROJETES

44. Les résultats projetés ci-dessous, la stratégie de développement de l'éducation, et l'option d'un programme sectoriel financièrement soutenable montrent la ferme volonté du Gouvernement ivoirien de mobiliser les ressources nécessaires pour se rapprocher de la scolarisation primaire universelle et d'assurer un développement harmonieux de l'ensemble de son système d'éducation. L'ensemble du programme a cherché les meilleurs compromis entre les ambitions qu'il devait légitimement avoir et les contraintes financières et logistiques auxquelles il est par nature confronté.

45. ***Pour la petite enfance***, une couverture de 25 % est en perspective en 2020 tant pour les enfants de 0 à 4 ans («éducation et appui parental») que pour ceux de 4 et 5 ans (2 années de préscolarisation, les enfants étant regroupés dans des structures). Pour cette dernière tranche d'âge, cela signifie qu'environ 400 000 enfants seraient alors préscolarisés, dont 280 000 enfants ruraux dans une formule communautaire pédagogiquement encadrée et financés sur fonds publics.

46. ***Pour le primaire,*** il est anticipé que 90 % des enfants auraient accès à l'école en 2015 et que 90 % d'entre eux achèveraient le cycle en 2020. Cet objectif conduirait à ce que le nombre des jeunes scolarisés à ce niveau dans le public passe de 1,9 millions en 2007 (provisoirement estimée à environ 2,6 millions en 2010) à 3,7 millions en 2020. Avec une taille moyenne des classes de 40 élèves, cela impliquerait que le nombre des enseignants du public passe d'environ 50 000 à 94.000 en 2020.

47. Concernant le corps enseignant, le programme table sur l'idée i) que tous les recrutements se feraient au niveau d'Instituteur Adjoint, ii) que 20 % d'entre eux pourraient être promus dans le corps des I.O. après cinq années d'expérience et iii) qu'un tiers du stock des instituteurs ordinaires pourraient, par des formations adaptées, être promus dans le corps des professeurs de collège et être transférés à ce niveau d'études. Ceci aurait pour conséquence de réduire significativement les coûts salariaux sans effets néfastes sur la qualité des services éducatifs offerts.

48. Le programme incorpore aussi des primes pour les enseignants exerçant dans des zones difficiles (des critères devront être définis) pour assurer leur présence, d'une part et prévoit un volume de ressources pour stimuler la demande de scolarisation des familles les plus traditionnelles et les plus démunies (des critères devront aussi être définis sachant que les dispositions pour opérer cette stimulation de la demande pourront différer d'un lieu à l'autre sur le territoire), d'autre part. Enfin, le programme prévoit une augmentation significative (+ 50 %) des dépenses courantes hors

salaires pour assurer l'acquisition des biens et services importants pour la qualité des apprentissages.

49. Dans le domaine de l'alphabétisation des adultes (15-45 ans et de façon plus intense ceux entre 15 et 25 ans) le programme anticipe que la proportion des analphabètes serait réduite de 63 % dans la période actuelle à 35 % à l'horizon 2020. Ceci impliquerait un nombre moyen de personnes dans ces programmes de l'ordre de 250. 000 sur la période. Sur le plan qualitatif, le programme prévu tire les leçons des expériences passées et table sur une qualité élevée des services proposés particulièrement sur le plan de la durée et des modes d'organisation.

50. ***Pour le premier cycle secondaire général***, la situation n'a pas été facile car un objectif est de permettre au plus grand nombre de ceux qui achèveront le primaire (en forte augmentation du fait des dispositions prises dans le primaire) de poursuivre des études et un autre de garantir des financements minimum à d'autres niveaux d'études qui sont centraux dans la stratégie sectorielle globale (primaire d'abord mais aussi supérieur et ETFT). Pour cette raison, des efforts très significatifs ont été faits pour réduire les coûts de production des services dans le premier cycle secondaire tout en conservant la perspective de qualité des services offerts. La première disposition a été de réduire la taille moyenne des divisions pédagogiques dans le public (de 67 en 2011 à 55 en 2020). La seconde a été de modifier conjointement la structure des programmes et la formation des enseignants en identifiant quatre blocs de matières et en réduisant le degré de spécialisation des enseignants autour de ces quatre blocs. Comme en outre, le programme anticipe que le temps d'enseignement des élèves et de service des enseignants sera unifié, cela conduit à des besoins beaucoup moindres en enseignants. Cette mesure, associée au fait que le système limitera ses recrutements au corps des professeurs de collège impliquera des réductions très significatives du coût unitaire, permettant à son tour de maintenir à 65 % le taux de transition entre le primaire et le secondaire en 2020[6]. Bien que ce chiffre puisse paraître faible, soulignons que dans la configuration du programme, les effectifs de ce cycle passeraient de 600 000 en 2007 (estimés en 2011 provisoirement à 690.688 élèves) à 1.15 millions en 2020, permettant de faire progresser le taux d'accès à 46 % en 2020 (ceci impliquera la construction d'environ 100 collèges par an). Le programme pour le collège prévoit aussi d'augmenter de 3 à 13 % la part des dépenses courantes dévolues aux dépenses non salariales au niveau des établissements scolaires.

51. ***Pour le second cycle secondaire général***, en application des options stratégiques définies plus haut, le programme anticipe d'abord que les effectifs augmentent certes mais de façon plus modérée pour tenir compte des perspectives de sortie à ce niveau d'études et du souci de maitriser l'accès au supérieur. Le programme table sur une augmentation de 12 à 16 % du taux d'accès au second cycle secondaire général sur la période. La taille moyenne des divisions pédagogiques des lycées publiques serait portée de 58 aujourd'hui à 45 en 2020. Le niveau des dépenses de fonctionnement au niveau des établissements serait fortement augmenté de 3 à 14 % des dépenses courantes totales pour le cycle.

52. ***Le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle*** joue un rôle pivot dans l'architecture générale du secteur. Ce rôle est très important pour fournir au secteur productif les compétences nécessaires pour la productivité du travail, la réduction de la pauvreté et la croissance

[6]. Sans ces mesures, les contraintes de soutenabilité financières du secteur auraient impliqué un taux de transition primaire secondaire seulement de l'ordre de 40 %; ce chiffre est apparu trop faible.

économique. Il est important aussi pour faciliter la régulation des flux et offrir des possibilités positives à ceux qui arrêteraient leurs études générales en fin de primaire ou en fin de premier cycle secondaire. Le programme anticipe le développement de formules diversifiées (notamment en ciblant l'ensemble des métiers et en partenariat avec les acteurs économiques) pour accueillir 30 % des jeunes qui, en fin de primaire ou de collège, ne poursuivraient pas des études générales. Cela ferait passer le nombre de jeunes dans ces dispositifs d'environ à 165 000 en 2020. Le niveau de qualité des services offerts a déjà fait l'objet de travaux assez précis mais ceux-ci devront être confortés sachant que d'une manière générale, le dispositif est prévu pour être souple (structure de gouvernance) avec un pilotage de ses évolutions ancré sur les performances en matière d'insertion professionnelle. Le sous-secteur bénéficiera certes des ressources courantes appropriées dans le cadre du programme ; mais il importe aussi de souligner que la mise en application des dispositions prises demandera aussi que des investissements significatifs soient financés.

53. ***L'enseignement supérieur*** verra ses effectifs augmenter mais faiblement, de 156 000 en 2007 à 178 000 en 2020.[7] Cette évolution globale est marquée par: (i) une réduction des effectifs en droit et lettres; et (ii) une augmentation des effectifs en sciences et technologie au sein des institutions d'enseignement supérieur publiques, avec une augmentation globale de la dépense par étudiant de 60 % sur la période considérée. Le programme anticipe aussi le développement progressif d'une formule d'enseignement à distance ainsi que le maintien d'une subvention significative au secteur privé ; mais des travaux sont en cours pour identifier la meilleure formule pour cela. Par ailleurs, de façon complémentaire à une revitalisation du fonctionnement des centres de recherche, le programme prévoit le financement public d'un appui à la formation des enseignants du supérieur ainsi que d'un soutien à la recherche contractuelle universitaire.

VII. DESCRIPTION DU PAMT

54. Le PAMT couvre une période de trois années en tant que première étape de la nouvelle stratégie sectorielle. Au cours de cette étape, il s'agira :

- d'établir les bases d'un développement sectoriel sain, équitable et soucieux d'employer les ressources humaines, financières et matérielles avec efficience;
- de restaurer les capacités de formation initiale et continue du secteur,
- de restaurer la fonctionnalité des écoles existantes et d'accroître les capacités d'accueil de l'éducation;
- de mettre en place des procédés de constructions de classes moins couteuses;
- de mettre en œuvre une approche de recrutement d'enseignants compatibles avec les finances publiques;
- de lancer les réformes indispensables et prioritaires dont le système a besoin particulièrement aux niveaux des Collèges, de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle, et de l'Enseignement Supérieur ;
- de préparer le programme décennal du secteur de l'éducation 2015-2025.

[7] Sur la base des estimations de la demande quantitative du secteur de l'emploi, il eut même sans doute été souhaitable que les effectifs n'augmentent pas du tout mais ceci est apparu socialement trop difficile.

55. Le PAMT est composée de 8 Sous-Programmes: (a) Education Préscolaire; (b) Enseignement Primaire; (c) Alphabétisation et Education non-formelle; (d) 1er Cycle secondaire général; (e) 2nd Cycle Secondaire Général; (f) Enseignement technique et Formation Professionnelle; (g) Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique; (h) Gouvernance et Pilotage du Système.

56. **Education Préscolaire.** Le Ministère de l'Education Nationale entend développer l'accueil des enfants de cinq ans en milieu scolaire dans des classes de « grande section » implantées dans les écoles publiques. Cet accueil doit préparer l'enfant à sa scolarité ultérieure, et permettre d'éviter des inscriptions trop précoces en CP1. Il est prévu de construire et d'équiper à titre expérimental 132 classes dans des écoles publiques prioritaires.

Tableau 3 Activités et taches Education Préscolaire (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Accès au préscolaire							**0,0**	**610,9**	**372,5**	**983,4**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**983,4**
Activité 1 : Développer l'offre d'accueil en grande section des enfants de 5 ans							**0**	**610,9**	**372,5**	**983,4**			**0**	**0**	**0**	**983,4**
Tâche 1 : Etablissement de la carte des écoles primaires prioritaires pour l'implantation de grandes sections	salaire/mois	6	2	2	2	0	0	0	0	0	DIPES		0			0,0
Tâche 2: Construction de salles de classe de grande section dans les écoles primaires prioritaires	SDC	132	0	82	50	7 000	0	574	350	924	DAF		0			924,0
Tâche 3 : Equipement des salles de classe de grande section dans les écoles primaires prioritaires	SDC	132	0	82	50	450	0	36,9	22,5	59,4	DAF		0		0	59,4

Tableau 4Activités et taches Education Préscolaire (Qualite)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Qualité de l'éducation préscolaire (grande section)							**4,4**	**9,6**	**0,0**	**14,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**14,0**
Activité 1: Améliorer les apprentissages en grande section							**4,4**	**9,6**	**0,0**	**14,0**			**0,0**	**0,0**	**0**	**14,0**
Tâche 1: Développement des modules spécifiques pour la formation des maitres dans les CAFOP	h/j	60	0,0	60,0	0,0	32,0	4,4	1,9	0,0	6,3	DELC				0	6,3
Tâche 2: Développement de matériels didactiques adaptés	h/j	240	0,0	240,0	0,0	32,0	0,0	7,7	0,0	7,7	DELC				0	7,7

57. **Enseignement Primaire**. Ce Sous-Programme programme comprend des travaux de construction, de réhabilitations et des équipements, des mesures d'amélioration de l'environnement scolaire et des mesures de stimulation de la demande, le recrutement de nouveaux maitres (I.A.) en adéquation avec les finances publiques, l'octroi de primes aux enseignants en zones difficiles. Il comprend aussi le renforcement du dispositif de formation initiale et continue des enseignants, l'acquisition de matériels didactiques, l'évaluation des acquisitions des élèves et des mesures d'efficacité. Le Sous-Programme vise à améliorer la qualité, l'efficacité et la rétention de l'éducation de base. Il s'inscrit dans l'objectif d'atteindre en 2014 un taux d'achèvement de 62,6% ; et (ii) un pourcentage de redoublement de 10%.

58. Pour les activités de génie civil, la stratégie nationale a opté pour la délégation progressive de la maîtrise d'ouvrage aux collectivités décentralisées (conseils généraux, municipalités) et aux communautés, pour les salles de classes à construire en milieu rural. Le tableau suivant, établi par la DIPES, montre le nombre de salles de classe du primaire construites au cours des trois dernières années par les collectivités décentralisées ou par les populations, et acceptées par la commission de la carte scolaire:

Tableau 5 Classes construites par les communautés

SDC primaire	2008-2009	2009-2010	2010-2011 (provisoire)	Total
Populations	850	1031	545	2436
Conseils Généraux	512	557	305	1374
Total	1362	1588	850	3800

59. La nécessité d'accroître le rythme des constructions (6.260 nouvelles classes) et réhabilitations scolaires (4.000 classes), ainsi que celle de ramener les coûts unitaires à un niveau soutenable, mène le ministère à multiplier les procédés de maîtrise d'ouvrage et à en employer de nouveaux: (a) maîtrise d'ouvrages communautaires pour 4.972 classes; (b) maîtrise d'ouvrage ONG pour 644 classes; (c) Appel d'Offres pour 644 classes. Pour les initiatives des collectivités locales dans le cadre de leurs nouvelles attributions, le MEN entreprendra des actions de communication au niveau local comme au niveau national, de façon à renforcer l'adéquation entre la carte scolaire et ces initiatives.

60. Le programme entend développer des actions de nature à stimuler et à soutenir la demande de scolarité des enfants pour lesquels la fréquentation scolaire ne sera pas acquise du seul fait du développement des capacités d'accueil.

61. Il sera mis en place une expérimentation de la gratuité effective de l'école sur un échantillon test, avec une procédure rénovée des subventions aux écoles. Le bénéfice de la subvention devra mener l'école à supprimer toute forme de levée de fonds auprès des familles, en relation avec l'entretien courant des bâtiments ou l'acquisition des petits matériels nécessaire à l'enseignement.

62. L'amélioration de l'équipement des écoles en eau potable et en toilettes sera également recherchée, dans la mesure où l'on sait que ces équipements sont en relation avec la rétention des filles. Il est question d'équiper (ou de rééquiper) 1500 écoles primaires déjà construites mais dépourvues de ces installations. Ce chiffre est inférieur aux besoins (environ 4.000 écoles sont dépourvues d'installations sanitaires), mais est fixé là aussi en fonction des capacités d'exécution.

63. L'appui au programme national des cantines a été calculé, par rationnaire, sur la base du coût moyen quotidien arrondi fourni par le Service National des Cantines Scolaires (SNCS), et multiplié par 100, selon l'hypothèse que dans les écoles ciblées, il faut assurer 100 repas supplémentaires par année par rapport aux 40 actuellement distribués. Pour cette opération, l'exécution sera confiée au PAM qui intervient comme opérateur dans le pays. Des rations sèches seront distribuées chaque année à 5.000 filles de cours moyen (CM) dans les zones les moins scolarisées du pays. Cette distribution emploiera les moyens logistiques du programme national des cantines scolaires. Le Sous-Programme a aussi retenu l'idée d'évaluer ce programme de cantines sur ses effets sur l'assiduité et la réussite scolaires.

64. Un appui spécifique sera apporté chaque année à 10.000 enfants orphelins du fait de la pandémie VIH- SIDA sous forme de dotation de kits scolaires. Cet appui sera mis en œuvre par la direction de la mutualité et des œuvres sociales en milieu scolaires (DMOSS) avec l'appui d'ONG pour l'identification des enfants, la logistique et la distribution.

65. Le développement quantitatif des scolarités primaires suppose le recrutement massif d'environ 5.000 nouveaux enseignants par an en tenant en compte le remplacement des IO qui seront promus professeurs de collèges. Pour que cette charge soit soutenable pour les finances publiques, ces recrutements seront réalisés dans le corps des instituteurs adjoints, dont la rémunération (3,9 points de PIB par tête) est proche de la moyenne constatée dans les pays africains ayant atteint la scolarité universelle ou en passe de l'atteindre. Les modalités du concours seront aménagées dans le sens d'une plus grande fiabilité et d'une plus grande transparence. Les modalités de la formation initiale des maîtres seront également améliorées, notamment en ce qui concerne sa durée effective.

66. La construction et la réhabilitation et l'extension des CAFOP permettront d''augmenter les effectifs d'instituteurs adjoints en formation initiale et de mettre en œuvre les activités de formation continue. Les rééquipements concernent les matériels audio-visuels et documentaires. Ils complètent les réalisations qui auront déjà été opérées sur le financement du PASEF.

67. La Formation continue des maitres (5.700) sera installée dans des structures permanentes et communes avec celles servant la formation initiale. Une évaluation du niveau académique des maîtres du primaire sera menée sur un échantillon de façon anonyme, sous le pilotage de l'Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) et de la sous-direction de l'évaluation des acquis scolaires (DPFC) avec l'appui de consultants extérieurs. Des résultats de cette évaluation, qui doit déterminer les déficits de connaissance des maîtres en fonction de leurs caractéristiques, découleront des formations de recyclage.

68. Les formations de directeurs d'école de l'enseignement primaire, IEP et de cadres locaux (11.900) feront suite à l'élaboration de documents et guides consignant les nouvelles procédures de gestion (inscriptions, immatriculations, transferts, tenue des tableaux de bord, gestion financière).

69. L'évaluation standardisée des acquis des élèves sera rendue régulière, grâce au renforcement des capacités des services qui en sont chargés. Une communication sera organisée autour de ses résultats, de façon à faire de ces évaluations un outil central de pilotage national et local du système éducatif.

70. En vue de ramener le taux de redoublement à 10%, la stratégie pour atteindre cet objectif consiste en l'adoption d'un système de sous-cycles. Le cycle primaire est divisé en trois sous cycle, préparatoire, élémentaire et moyen, et la promotion des enfants de la première vers la seconde année de chaque sous-cycle devient automatique. Seuls le CP2, CE2 et CM2 pourront éventuellement être redoublés. La réussite de cette stratégie repose sur un certain nombre de mesures d'accompagnement: monitoring, communication, suivi et remédiations pédagogiques, prise de décision au niveau conseil d'école.

Tableau 6. Activités et taches Enseignement Primaire (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Accès au primaire							**22 374 ,7**	**26 872.8**	**19 372,5**	**68 619,9**			**8 838,5**	**2 388,0**	**6 650,0**	**50 743,4**
Activité 1 : Construire et équiper des salles de classe du primaire							**14 310,3**	**14 876,3**	**5 198,5**	**34 385,0**			**5 125,0**	**2 130,1**	**6 650,0**	**20 479,9**
Tâche 1: Etude sur le patrimoine mobilier et immobilier du MEN (Consultant National)	h/m	8	8,0			2 500,0	20,0	0,0	0,0	20,0	DAF	BM (PASEF)	0,0	20,0	0	0,0
Tâche 2: Etude du procédé de maitrise d'ouvrage communautaire (voyage d'études Task Force + DAF en Mauritanie)	h/s	5	5,0			1 900,0	9,5	0,0	0,0	9,5	Task Force	BM (PASEF)	0,0	9,5	0	0,0
Tâche 3 : Identification d'un programme de construction en accordant la priorité aux zones à faible taux de scolarisation	salaire/mois	3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES		0		0,0	0,0
Tâche 4: Etablissement des procédures et cahiers techniques nécessaires à la maîtrise d'ouvrage communautaire (Consultant international)	h/m	2	2,0	0,0	0,0	9 500,0	19,0	0,0	0,0	19,0	DAF	BM (PASEF)		19,0	0	0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 5: Information-Education- Communication (IEC) au profit des collectivités locales sur le respect de la carte scolaire (élaboration de directives, mis en œuvre par les inspecteurs)	salaire/mois	3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES					0,0
Tâche 6: Construction des salles de classe avec maîtrise d'ouvrage communautaire (4972 sdc)	SDC	4 972	1 954,0	2 260	758,0	4 500,0	8 793,0	10 170,0	3 411,0	22 374,0	DAF/Task Force	FTI/requête (1000classes)	4500	0	4500	13 374,0
Tâche 7 : Construction des salles de classes avec maîtrise d'ouvrage ONG (644 sdc)	SDC	644	320,0	234	90	5 500,0	1 760,0	1 287,0	495,0	3 542,0	DAF/Task Force	FTI/requête (0 classes)	0		0	3 542,0
Tâche 8: Construction des salles de classe par appel d'offres (644 sdc)	SDC	644	300	244	100	7 000,0	2100	1708,0	700,0	4 508,0	DAF/Task Force	FTI/requête (0classes); BM (PASEF123 classes en cours);BID 150 en cours	0	1911	1400	1 197,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 9 : Equipement des salles de classe	SDC	6 260	2574	2738	948,0	625,0	1608,0	1711,3	592,5	3 912,5	DAF/Task Force	FTI/requête (1000 classes); BM (PASEF) (123 classes en cours); BID (150 classes en cours*)	625,0	170,6	750	2 366,9
Activité 2 : Réhabiliter et équiper des salles de classe du primaire (4000 sdc)							**1 730,5**	**4 687,5**	**6 250,0**	**12 668,0**			**1 562,5**	**168,0**	**0,0**	**10 937,5**
Tâche 1: Identification des besoins de réhabilitation des écoles primaires par des bureaux d'études sur l'ensemble du territoire (Consultant National)	h/m	42	42	0	0	4 000	168,0	0,0	0,0	168,0	BEP	BM (PASEF)	0,0	168,0		0,0
Tâche 2: Sélection des sites prioritaires pour la réhabilitation des salles de classe	salaire/mois	2	2	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES				0,0	0,0
Tâche 3: Réhabilitation des 4000 sdc	SDC	4 000	500,0	1 500,0	2 000,0	2 500,0	1 250,0	3 750,0	5 000,0	10 000,0	DAF/Task Force	FTI/requête (500 classes)	1250			8 750,0
Tâche 4: Equipement des 4000 sdc	SDC	4 000	500,0	1 500,0	2 000,0	625,0	312,5	937,5	1 250,0	2 500,0	DAF/Task Force	FTI/requête (500 classes)	312,5			2 187,5

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 3 : Améliorer l'environnement scolaire							**600**	**1650**	**2250**	**4500**			**600**	**0**	**0**	**3900**
Tâche 1 : Mise en place des points d'eau et de latrines (dans 1500 EPP)	PM	1 500	200,0	550,0	750,0	3 000,0	600,0	1 650,0	2 250,0	4 500,0	DAF/Task Force	FTI/requête (200 EPP)	600		0	3 900,0
Activité 4: Réduire les obstacles à l'accès dus au manque de documents d'état civil							**37,0**	**37,0**	**37,0**	**111,0**			**111,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Tâche 1: Directives aux chefs d'établissements primaires de ne plus refuser des inscriptions au CP1 pour manque de documents d'état civil	salaire/mois	1	0,0	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Cabinet MEN		0		0,0	0,0
Tâche 2: Etablissement de relations institutionnelles (documents de partenariat) entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Intérieur à travers le projet MECCI y compris la facilitation de l'accès aux documents supplétifs	salaire/mois	3	0,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Cabinet MEN				0,0	0,0
Tâche 3: Revitalisation de l'observatoire du CP1	Forfait						37,0	37,0	37,0	111,0	DIPES	FTI (requête)	111,0			0,0
Activité 5 : Stimuler la demande éducative							**5 696,9**	**5 607,0**	**5 622,0**	**16 925,9**			**1 440,0**	**89,9**	**0,0**	**15 396,0**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 1 : Identification des zones prioritaires fortement marquées par la pauvreté, la vulnérabilité et le faible accès-achèvement à l'école primaire et au 1er cycle y compris filles	salaire/mois	3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES		0		0,0	0,0
Tâche 2: Ajustement par un texte règlementaire des modalités de gestion des cantines compatibles avec un financement sur ressources extérieures	salaire/mois	1	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Cabinet MEN				0,0	0,0
Tâche 3 : Augmentation du nombre de jours de provision de rations alimentaires dans les zones à faible taux de scolarisation (100 jours de cantine au lieu de 40)	rationnaire	60 000	20 000,0	20 000,0	20 000,0	30,0	600,0	600,0	600,0	1 800,0	SNCS	FTI (requête) (20 000);	600,0		0	1 200,0
Tâche 4 : Poursuite du programme existant de cantines scolaires (pour les 546 000 rationnaires sur 3 ans)	rationnaire	546 000	182 000,0	182 000,0	182 000,0	26,0	4 732,0	4 732,0	4 732,0	14 196,0	SNCS		0		0,0	14 196,0
Tâche 5: Distribution de rations alimentaires sèches aux jeunes filles de CM en milieu rural avec un taux de scolarisation féminin très faible sur la base du	rationnaire	15 000	5 000,0	5 000,0	5 000,0	15,0	75,0	75,0	75,0	225,0	SNCS	FTI (requête)	225,0		0	0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
ciblage																
Tâche 6 : Evaluation de l'impact de la gratuité effective sur l'assiduité et la réussite scolaire dans les 300 cantines scolaires subventionnées (Consultant National)	h/m	6	0,0	0,0	6,0	2 500,0	0,0	0,0	15,0	15,0	SNCS	FTI (requête)	15,0		0	0,0
Tâche 7: Acquisition et distribution de médicaments (convention avec UNICEF)	Forfait						89,9			89,9	DMOSS	BM (PASEF)		89,9		0,0
Tâche 8: Distribution de kits aux enfants orphelins ou vulnérables du VIH-SIDA	enfant	30 000	10 000,0	10 000,0	10 000,0	20,0	200,0	200,0	200,0	600,0	DMOSS	FTI (requête)	600,0		0	0,0
Activité 6: Recruter et affecter de nouveaux maitres en adéquation avec les Finances Publiques							**0,0**	**15,0**	**15,0**	**30,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**30,0**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche1: Définition réglementaire de l'épreuve d'oral en lieu et place du test psychotechnique et des modalités d'organisation du concours régionalisé et du nouveau calendrier de formation, de recrutement et d'affectation (engagement de 5 ans d'exercice dans la région de recrutement) des instituteurs adjoints	salaire/mois	5	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DECO				0,0	0,0
Tâche 2:Définition, dissémination et exécution des modalités et du calendrier de paiement des bourses d'études	salaire/mois	2	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DAF		0,0		0,0	0,0
Tâche 3: Mission d'accompagnement et de contrôle pour la transparence des opérations de recrutement, formation et d'affectation des instituteurs adjoints (auditeur) (Consultant National)	h/m	12	0,0	6,0	6,0	2 500,0	0,0	15,0	15,0	30,0	DELC				0	30,0
Activité 7:Mettre en place des primes pour les enseignants affectés en zone difficile (10% des							**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
effectifs totaux)																
Tâche 1: Identification des zones difficiles, affectation des enseignants et attribution de primes (+30% du salaire)	salaire/mois	5	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES		0		0,0	0,0

Tableau 7. Activités et taches Enseignement Primaire (Qualité)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Qualité de l'enseignement primaire							**4 349,5**	**9 243,9**	**7 495,9**	**21 089,3**			**8 169,0**	**505,5**	**0,0**	**12 414,8**
Activité 1 : Améliorer la formation initiale des enseignants							**23,5**	**2 081,0**	**528,6**	**2 633,1**			**2 127,6**	**505,5**	**0,0**	**0,0**
Tâche 1 : Sélection d'un cabinet d'audit avec expérience pour une mission d'accompagnement dans les problématiques de la transparence et de la bonne gouvernance pour l'organisation des concours d'entrée dans les CAFOP (Cabinet national)	h/m	8	4,0	4,0	0,0	4 000,0	16,0	16,0	0,0	32,0	DELC	FTI (requête)	32,0			0,0
Tâche 2: Etude sur la restructuration des CAFOP (Consultant National)	h/m	3	3,0			2 500,0	7,5	0,0	0,0	7,5	DELC	BM (PASEF)	0,0	7,5		0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 3: Révision du curriculum de formation basée sur un référentiel des compétences professionnelles et une formation alternée (Consultant International)	h/m	2	0,0	2,0		9 500,0	0,0	19,0	0,0	19,0	DPFC	FTI (requête)	19,0	0,0		0,0
Tâche 4: Formation des formateurs des CAFOP sur la base du nouveau curriculum	h/j	20		0,0	20,0	32,0	0,0	0,0	0,6	0,6	DPFC	FTI (requête)	0,6			0,0
Tâche 5 : Construction de nouveaux CAFOP (3)	SDC	36		36,0	0,0	20 000,0	0,0	720,0	0,0	720,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (2); Japon (1)	480,0	240,0		0,0
Tâche 6: Construction de bureaux dans les CAFOP(3)	bureau	21		21,0	0,0	10 000,0	0,0	210,0	0,0	210,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (14); Japon (7)	140,0	70,0		0,0
Tâche 7 : Réhabilitation des CAFOP en cours (Bouaké, Korhogo)	PM	0									BEP	BM (PASEF)				
Tâche 8 : Réhabilitation des salles de classe des CAFOP	SDC	104		104,0	0,0	9 000,0	0,0	936,0	0,0	936,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (8 CAFOP)	936,0			0,0
Tâche 9: Réhabilitation des bureaux des CAFOP	bureau	36		36,0	0,0	5 000,0	0,0	180,0	0,0	180,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (8 CAFOP)	180,0			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 10: Equipement des CAFOP en matériel audiovisuel (3)	QSP 1 salle	3	0,0		3,0	50 000,0	0,0	0,0	150,0	150,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (2); Japon (1)	100,0	50,0		0,0
Tâche 11: Equipement des CAFOP en bibliothèques (3)	Kit bibliothèque	3	0,0		3,0	50 000,0	0,0	0,0	150,0	150,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (2); Japon (1)	100,0	50,0		0,0
Tâche 12: Equipement des CAFOP, en matériel bureautique	bureau	70	0,0		70,0	800,0	0,0	0,0	56,0	56,0	DAF/Task Force	FTI (requête) 45); Japon (25)	36,0	20,0		0,0
Tâche 13: Equipement des bureaux des CAFOP	bureau	70	0,0		70,0	320,0	0,0	0,0	22,4	22,4	DAF/Task Force	FTI (requête) 45); Japon (25)	14,4	8,0		0,0
Tâche 14: Equipement mobilier des CAFOP construits	salle	140	0,0		140,0	1 000,0	0,0	0,0	140,0	140,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (80), Japon (60)	80,0	60,0		0,0
Tâche 15: Connexion des CAFOP à internet	1 site année	32	0,0	0,0	32,0	300,0	0,0	0,0	9,6	9,6	CRIMEN	FTI (requête)	9,6			0,0
Tâche 16: Equipement mobilier des CAFOP en cours de réhabilitation (Bouake, Korhogo)	PM										BEP	BM (PASEF)				

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 2 : Assurer la formation continue des enseignants (identification des besoins de formation, organisation et mise en œuvre de la formation)							**205,5**	**2 699,5**	**2 697,8**	**5 602,9**			**5 452,9**	**0,0**	**0,0**	**150,0**
Tâche 1 : Evaluation du niveau académique des maitres et détermination des besoins de formation (Consultant national)	h/m	3	3,0	0,0	0,0	2 500,0	7,5	0,0	0,0	7,5	DPFC	FTI (requête)	7,5			0,0
Tâche 2: Elaboration de plans et ingénierie de formation (Consultant international)	h/m	2	2,0	0,0	0,0	9 500,0	19,0	0,0	0,0	19,0	DPFC	FTI (requête)	19,0			0,0
Tâche 3 Elaboration de plans et ingénierie de formation (Consultant national)	h/m	6	6,0	0,0		2 500,0	15,0	0,0	0,0	15,0	DPFC	FTI (requête)	15,0			0,0
Tâche 4: Sécurisation des concours (Consultant International)	h/m	12	12,0	0,0	0,0	9 500,0	114,0	0,0		114,0	DPFC	FTI (requête)	114,0			0,0
Tâche 5: Renforcement académique et pédagogique des maitres (20 jours par maitre) 1 maitre sur 20	séminaire	113 850	0,0	55 855,0	57 995,0	32,0	0,0	1 787,4	1 855,8	3 643,2	DPFC	FTI (requête)	3 643,2			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 6: Formation des Directeurs d'Ecole (5 jours)	séminaire	49 500	0,0	24 750,0	24 750,0	32,0	0,0	792,0	792,0	1 584,0	DPFC	FTI (requête)	1 584,0			0,0
Tâche 7: Impression d'un guide du directeur et de l'inspecteur	manuel	10 000	0,0	10 000,0	0,0	0,6	0,0	6,0	0,0	6,0	DPFC	FTI (requête)	6,0			0,0
Tâche 8: Formation des Inspecteurs et Cadres locaux	séminaire	2 000	0,0	2 000,0	0,0	32,0	0,0	64,0	0,0	64,0	DPFC	FTI (requête)	64,0			0,0
Tâche 9: Guide d'inspection	manuel	300	0,0	300,0	0,0	0,6	0,00	0,2	0,0	0,2	DPFC	FTI (requête)	0,2			0,0
Tâche 10: Inscription budgétaire pour la mise en œuvre du plan de formation continue par la DPFC	Forfait						50,00	50,0	50,0	150,0	DAF				0,0	150,0
Activité 3: Evaluer régulièrement le niveau d'acquisition des élèves du primaire							**142,0**	**114,0**	**0,0**	**256,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**256,0**
Tâche 1: Définition du cadre, outils, organisation, calendrier pluriannuel des évaluations; besoins de renforcement des capacités de la DPFC /SDE; Elaboration plan de communication sur les résultats du plan d'évaluation (Consultant International)	h/m	24	12,0	12,0	0,0	9 500,0	114,0	114,0	0,0	228,0	DPFC		0,0			228,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 2: Formation Cellule d'évaluation	séminaire	280	280,0	0,0	0,0	32,0	9,0	0,0	0,0	9,0	DPFC		0,0			9,0
Tâche 3: Voyages d'études Cellule d'Evaluation	hs	10	10,0	0,0	0,0	1 900,0	19,0	0,0	0,0	19,0	DPFC		0,0			19,0
Activité 4 : Mettre en place une politique de réduction des redoublements							**108,5**	**80,0**	**0,0**	**188,5**			**188,5**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Tâche 1: Elaboration et diffusion des textes organisant les sous cycles et définissant les décisions de redoublement au CP2, CE2 et CM2, et la mise en place des conseils d'école	salaire/mois	10	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DELC				0,0	0,0
Tâche 2 : Elaboration, stratégie, supports de communication, diffusion et formation pour la réduction des redoublements (Consultant International)	Forfait	3	3,0	0,0	0,0	9 500,0	28,5	0,0	0,0	28,5	SCA	FTI (requête)	28,5			0,0
Tâche 3 : Organisation de séminaires sur le redoublement	h/j	5 000	2 500,0	2 500,0		32,0	80,0	80,0	0,0	160,0	DELC	FTI (requête)	160,0			0,0
Activité 5 : Acquisition de manuels et guides							**3 870,0**	**4 269,4**	**4 269,4**	**12 408,8**			**400,0**	**0,0**	**0,0**	**12 008,8**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 1: Réimpression de manuels de CP et guides du maître	manuel	2 900 000	1 175 000	862 500	862 500	0,4	470,0	345,0	345,0	1 160,0	Task Force / BEP	FTI (375 000) et Guides du maitre	150,0	0,0	0,0	1 010,0
Tâche 2: Réimpression de manuels de CE et guides du maître	manuel	2 805 000	325 000	1 240 000	1 240 000	0,4	130,0	496,0	496,0	1 122,0	Task Force/BEP	FTI (requête 325 000 livres et guides du maitre,	130,0		0	992,0
Tâche 3: Réimpression des manuels de CM et guides du maître	manuel	2 442 000	300 000	1 071 000	1 071 000	0,4	120,0	428,4	428,4	976,8	Task Force/BEP	FTI (requête 300 000 livres et guides du maitre	120,0		0	856,8
Tâche 4: Acquisition et distribution de kits scolaires (CP-CE-CM)	Provision						3 000,0	3 000,0	3 000,0	9 000,0	DAF				0,0	9 000,0
Tâche 5: Distribution des manuels et guides	Provision		0		0,0		150,0	0,0	0,0	150,0	DAF				0,0	150,0

Education Non-Formelle:

71. Ce Sous-programme couvre essentiellement l'alphabétisation et les offres d'éducation alternatives. La réduction du nombre d'adultes analphabètes sera obtenue par une augmentation importante des bénéficiaires d'actions d'alphabétisation (777,089 apprenants). Le MEN entend atteindre ces objectifs en conservant le recours local à des opérateurs pour la mise en œuvre des activités d'alphabétisation. Il entend développer de façon systématique des activités de post alphabétisation qui donnent la garantie d'une bonne rétention des apprentissages réalisés par les bénéficiaires. Dans cette optique, les relations avec le programme de pérennisation des cantines scolaires (qui encadre des groupements féminins de production vivrière) seront développées.

72. De nombreux enfants ivoiriens en âge d'être scolarisés ne le sont pas. Pour ceux d'entre eux qui ont quitté précocement le cycle primaire, ou qui n'y ont pas encore eu accès malgré plusieurs années de retard sur l'âge théorique d'entrée en CP1, il existe des expériences de « classes passerelles » leur permettant de suivre le cursus qui leur a fait défaut de façon accélérée, puis de rejoindre les classes ordinaires. Ces classes passerelles sont aujourd'hui mises en œuvre à petite échelle par des ONG selon des modalités qui leur sont propres et qui sont difficilement transposables dans le secteur public. Ces expériences montrent toutefois l'étendue des possibilités pédagogiques. La stratégie du MEN à cet égard consiste à étendre la couverture des classes passerelles, en s'appuyant encore sur le concours des ONG dans une première phase, tout en demandant à ces dernières de développer des formules susceptibles d'être, à terme, employées dans le cadre des écoles publiques.

73. D'autres enfants fréquentent des écoles non reconnues par le MEN, en particulier des écoles islamiques. Une certaine proportion de ces écoles, qui ont fait l'objet d'une étude exhaustive[8], offrent des programmes qui coïncident en partie avec les programmes officiels, et leurs promoteurs demandent au MEN des appuis et/ou des compléments leur permettant de rejoindre le réseau des écoles privées reconnues par l'Etat. La stratégie du MEN à leur égard consiste à étudier, au cas par cas, l'offre d'éducation proposée par ces écoles, et à entamer avec elles des discussions permettant de lier reconnaissance publique, appuis, et extension des programmes enseignés en direction des contenus des programmes officiels.

[8] Analyse descriptive et diagnostique de l'enseignement confessionnel en Côte d'Ivoire, enquête CIFEC-International, Novembre 2008 (Pr. Kanvaly Fadiga)

Tableau 8. Activités et taches Education non formelle (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Accès à l'éducation non formelle							**0,0**	**218,6**	**105,0**	**323,6**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**323,6**
Activité 1 : Définir une stratégie et un plan d'action pour l'éducation non formelle							**0**	**48**	**0**	**48**			**0**	**0**	**0**	**48**
Tâche 1 : Evaluation de l'existant et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action de l'éducation non formelle (Consultant National)	h/m	12	0,0	12,0	0,0	4 000,0	0,0	48,0	0,0	48,0	DESAC		0,0			48,0
Activité 2 : Offrir des alternatives d'éducation aux enfants							**0,0**	**147,5**	**105,0**	**252,5**			**0,0**	**0,0**	**0**	**252,5**
Tâche 1: Recrutement d'ONG pour accompagnement-expérimentation des classes passerelles	forfait	2	0,0	1,0	1,0	100 000,0	0,0	100,0	100,0	200,0	Task Force				0	200,0
Tâche 2: Evaluation indépendante de l'expérience (Consultant National)	h/m	2	0,0	0,0	2,0	2 500,0	0,0	0,0	5,0	5,0	Task Force				0	5,0
Tâche 3: Exploration des conditions d'appui et de conventionnement des écoles islamiques et Franco-arabes (Consultant International)	h/m	5	0,0	5	0,0	9 500,0	0,0	47,5	0,0	47,5	Cabinet MEN		0		0,0	47,5

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 3: Développer l'alphabétisation des jeunes et des adultes							**0,0**	**23,1**	**0,0**	**23,1**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**23,1**
Tâche 1: Elaboration de la stratégie de nouveaux modes d'alphabétisation pour la réduction de la pauvreté (consultant national)	h/m	3	0,0	3	0,0	2 500,0	0,0	7,5	0,0	7,5	SAA				0,0	7,5
Tâche 2: Développement des programmes de nouveaux modes d'alphabétisation (Consultant National)	h/m	6	0,0	6		2 500,0	0,0	15,0	0,0	15,0	SAA					15,0
Tâche 3: Validation de la stratégie et des programmes	séminaire	20	0,0	20	0,0	32,0	0,0	0,6	0,0	0,6	SAA					0,6

Tableau 9. Activités et taches Education non formelle (Qualité)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Qualité et pertinence de l'éducation non formelle							**70,6**	**173,1**	**0,0**	**243,7**			**0,0**	**45,0**	**0,0**	**198,7**
Activité 1 : Améliorer la formation des encadreurs et des superviseurs							**70,6**	**173,1**	**0,0**	**243,7**			**0,0**	**45,0**	**0,0**	**198,7**
Tâche 1 : Définition des besoins de formation (Consultant International)	h/m	15	0,0	15,0	0,0	9 500,0	0,0	142,5	0,0	142,5	SAA					142,5
Tâche 2: Elaboration des outils standards pour les encadreurs et les superviseurs (Consultant National)	h/m	2	0	2,0	0,0	2 500,0	0,0	5,0	0,0	5,0	SAA					5,0
Tâche 3: Formation des acteurs	h/j	1 600	800	800,0		32,0	25,6	25,6	0,0	51,2	SAA					51,2
Tâche 4: Acquisition de matériel didactique d'alphabétisation pour le FNAA	Forfait						45,0			45,0	FNAA	BM (PASEF)		45,0		0,0

Premier Cycle Secondaire Général

74. Ce Sous-Programme comprend la rénovation des conditions d'accès en 1ère année du secondaire général; la réorganisation du 1er Cycle; la construction et l'équipement de collèges de proximité prioritairement en milieu rural; le recours aux I.O. titulaires d'un DEUG en qualité de professeurs polyvalents de collège; la formation initiale des professeurs; l'évaluation et la certification des élèves. Il vise (i) un taux de redoublement de 10%; (ii) un taux d'accès en 3ème de 40,8%.

75. Le PAMT prévoit la construction et l'équipement de 1.500 salles de classes pour les collèges de proximité permettant de scolariser environ 92.700 élèves en plus. Les collèges seront érigés de façon à accueillir la première cohorte d'enseignants polyvalents à partir de la deuxième année du programme. Cette programmation prudente de constructions témoigne du caractère très progressif de la mise en place de la rénovation.

76. Le doublement des effectifs de collégiens d'ici à 2020, rendu nécessaire par la progression attendue du nombre d'enfants atteignant la fin du cycle primaire, ne sera possible en Côte d'Ivoire qu'à la double condition: (i) faire baisser le coût moyen de la scolarité au collège; (ii) disposer d'un modèle d'organisation du collège susceptible d'accueillir un nombre limité d'élèves et donc d'être implanté en milieu rural.

77. L'organisation actuelle des collèges, très proche de celle des lycées, ne permet pas d'atteindre ces objectifs. La stratégie nationale entend réformer l'offre éducative du premier cycle de l'enseignement secondaire afin de permettre un accès plus large, notamment dans le monde rural. A terme, un enseignement rénové sera dispensé par des professeurs polyvalents, dans des établissements de petite dimension.

78. Pour les collèges de proximité, quatre professeurs polyvalents, chacun enseignant un groupe de disciplines, se partageront l'enseignement d'une classe, de sorte qu'il est possible d'organiser un collège comportant seulement une classe par niveau et quatre professeurs (« base 1 »). Les recrutements des professeurs de ces quatre groupes feront l'objet de concours ouverts en priorité à des instituteurs ordinaires diplômés des spécialités principales Des recrutements externes directs dans la fonction de professeur polyvalent de collège seront également réalisés s'il apparaît que le vivier d'instituteurs titulaires de diplômes universitaires de certaines spécialités n'est pas suffisant.

79. Pour contribuer à une orientation positive des élèves vers des parcours de formation professionnelle, il est prévu d'étudier la possibilité de l'introduction au collège, parmi les quatre groupes de disciplines précitées, d'un bloc d'enseignements pratiques, techniques et technologiques. Il ne s'agit pas d'installer dans les collèges des enseignements de spécialités professionnelles nécessitant des installations coûteuses. Il s'agit simplement d'enseignement pratiques privilégiant l'observation, la manipulation, la réalisation d'exercices arithmétiques ou de dessin en lien avec des pratiques de la vie active (rédaction de devis ou factures, de plans d'objet, de calculs reliant des longueurs aux volumes et aux prix, d'observations de mécanismes simples utiles à de nombreuses activités productives, etc.).

80. L'examen de fin de premier cycle secondaire. (BEPC) sera rénovée afin qu'il réponde aux nouvelles vocations généralistes des collèges et qu'il permette une pluralité d'orientations pour les élèves. Le BEPC devra donc sanctionner positivement des parcours d'études réussis dans le cycle, pour un certain nombre d'enfants qui n'intégreront pas le lycée. La procédure d'orientation reste basée sur

les résultats aux épreuves de l'examen et sur les notes en cours de dernière année du collège.

81. Les activités relatives aux consultants, études, séminaires, voyages correspondent aux travaux d'exploration, de préparation et de réflexion nécessaires à la réforme du collège: (i) détermination du profil des enseignants ; (ii) groupes de disciplines ; (iii) réaménagements des programmes ;(iv) refonte du BEPC. La première phase de la stratégie est en effet prioritairement dédiée à la préparation de cette réforme, qui devra par la suite accompagner progressivement l'augmentation des effectifs du cycle en développant les opportunités de scolarisation en milieu rural.

82. Les formations prévues sont celles des instituteurs ordinaires promus professeurs polyvalents des collèges à partir de 2013. La première année devrait aider à préciser les profils attendus, les modalités de recrutements et de formation des enseignants. Ces formations seront décentralisées en région, et l'Ecole Normale Supérieure (ENS), qui a le rôle traditionnel de former les enseignants du secondaire, y participera.

83. Enfin, il est prévu l'acquisition de 240.000 manuels pour les collèges de proximité et une provision pour le renforcement de capacités matérielles de l'ENS, maîtresse d'œuvre de ces formations.

Tableau 10 Activités et taches Premier cycle du secondaire général (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Accès au premier cycle du secondaire général							**12,5**	**10 100,0**	**8 837,5**	**18 950,0**			**757,5**	**7,5**	**3 787,5**	**14 397,5**
Activité 1: Rénover les conditions d'entrée en 1ère année du secondaire							**5,0**	**0,0**	**0,0**	**5,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**5,0**
Tâche 1 : Définition des modalités d'organisation du concours régionalisé et des procédures régionales d'affectation des élèves	salaire/mois	4	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	IGEN				0,0	0,0
Tâche 2: Elaboration d'un plan de communication y compris scolarisation des filles (Consultant National)	h/m	2	2,0	0,0	0,0	2 500,0	5,0	0,0	0,0	5,0	SCA					5,0
Activité 2 : Construire des collèges de proximité							**7,5**	**9 600,0**	**8 400,0**	**18 007,5**			**720,0**	**7,5**	**3 600,0**	**13 680,0**
Tâche 1 : Identification des besoins prioritaires en zone rurale	salaire/mois	3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES		0		0,0	0,0
Tâche 2: Elaboration des dossiers techniques des collèges de proximité (Consultant National)	h/m	3	3,0	0,0	0,0	2 500,0	7,5	0,0	0,0	7,5	BEP	BM (PASEF)		7,5		0,0
Tâche 3: Construction de collèges de proximité (1500 classes)	SDC	1 500	0,0	800,0	700,0	12 000,0	0,0	9 600,0	8 400,0	18 000,0	DAF/Task Force	FTI (requête) (60	720		3600	13 680,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
												classes)				
Activité 3 : Equiper les collèges de proximité							**0**	**500**	**437,5**	**937,5**			**37,5**	**0**	**187,5**	**712,5**
Tâche 1 : Equipements en mobiliers et en matériel de bureau (1500 classes)	SDC	1 500	0,0	800,0	700,0	625,0	0,0	500,0	437,5	937,5	DAF/Task Force	FTI (requête) 60 classes)	37,5		187,5	712,5

Tableau 11. Activités et taches Premier cycle du secondaire général (Qualité)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Qualité du premier cycle de l'Enseignement Secondaire général							**155,5**	**96,0**	**657,9**	**909,4**			**755,7**	**0,0**	**0,0**	**153,7**
Activité 1 : Améliorer la Formation initiale des professeurs							**38,5**	**0**	**0**	**38,5**			**38,5**	**0**	**0**	**0**
Tâche 1 : Révision de curriculum existant et définition des outils pédagogiques d'accompagnement y compris les programmes pour la formation théorique et pratique des IO promus des nouveaux professeurs polyvalents (Consultant International)	h/m	3	3,0	0,0	0,0	9 500,0	28,5	0,0	0,0	28,5	DPFC	FTI (requête)	28,5		0,0	0,0
Tâche 2 : Révision de curriculum existant et définition des outils pédagogiques d'accompagnement y compris les programmes pour la formation théorique et pratique des IO promus des nouveaux professeurs polyvalents (Consultant national)	h/m	4	4,0	0,0	0,0	2 500,0	10,0	0,0	0,0	10,0	DPFC	FTI (requête)	10,0			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 2 : Réorganiser le premier cycle de l'enseignement secondaire (réforme du collège)							**117,0**	**96,0**	**649,9**	**862,9**			**717,2**	**0,0**	**0,0**	**145,7**
Tâche 1: Définition des groupes de polyvalence et la grille horaire hebdomadaire, définition des conditions d'éligibilité à un programme de recyclage des IO à l'enseignement polyvalent et leur recensement , modalités et organisation du concours de recrutement des professeurs polyvalents, révision réglementaire	salaire	4	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	IGEN				0,0	0,0
Tâche 2 : Elaboration d'un plan d'information et de communication (Consultant national)	h/m	6	6,0	0,0	0,0	2 500,0	15,0	0,0	0,0	15,0	SCA	FTI/requête	15,0			0,0
Tâche 3: Organisation de séminaires et ateliers de réflexion, d'information et de validation de la réforme du premier cycle	h/j	4 000	2 000,0	2 000,0	0,0	32,0	64,0	64,0	0,0	128,0	IGEN	FTI (requête)	128,0			0,0
Tâche 4 : Organisation des voyages d'étude et d'information au Ghana	h/s	20	20,0	0,0	0,0	1 900,0	38,0	0,0	0,0	38,0	DELC	FTI (requête)	38,0			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 5: Formation des IO promus professeurs polyvalents	h/j	11 250	0,0	0,0	11 250,0	32,0	0,0	0,0	360,0	360,0	DPFC	FTI (requête)	360,0			0,0
Tâche 6: Acquisition de manuels et guides pour les collèges de proximité	manuel	480 000	0,0	0,0	480 000,0	0,6	0,0	0,0	288,0	288,0	DAF/Task Force	FTI (requête)	144,0			144,0
Tâche 7:Acquisition de matériel didactique et scientifique pour les collèges	collège	125	0	0	125	15,0	0,0	0,0	1,9	1,9	DAF/Task Force	FTI (requête)	0,2			1,7
Tâche 8: Acquisition de matériel TIC pour l'ENS	Forfait							32,0		32,0	DAF/Task Force	FTI (requête)	32,0			0,0
Activité 3 : Définir et mettre en œuvre les nouvelles modalités d'évaluation et de certification à la fin du premier cycle du secondaire (régulation des flux)							**0,0**	**0,0**	**8,0**	**8,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**8,0**
Tâche 1: Etude sur la fiabilité de l'examen du BEPC (Consultant national)	h/m	2	0,0	0,0	2,0	4 000,0	0,0	0,0	8,0	8,0	IGEN					8,0
Tâche 2: Définition du nouveau format du BEPC (texte réglementaire, contenu des épreuves, calendrier)	salaire/mois	5	0,0	5,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DECO				0,0	0,0

Second Cycle du Secondaire Général

84. Ce sous-programme vise à établir une relation raisonnable avec les évolutions des effectifs venant du 1er Cycle du secondaire général et avec ceux anticipés dans l'enseignement supérieur quelques années plus tard. Il est aussi envisagé de donner un poids plus important aux disciplines scientifiques, à l'informatique, aux compétences linguistiques. Il est prévu la construction et l'équipement de 150 salles de classes de Lycée.

Tableau 12. Activités et taches Second cycle du secondaire général (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Accès au second cycle du secondaire							**0,0**	**883,8**	**1 010,0**	**1 893,8**			**0,0**	**0,0**	**946,9**	**946,9**
Activité 1: Réviser les modalités d'accès aux Lycées							**0**	**0**	**0**	**0**			**0**	**0**	**0,0**	**0,0**
Tâche 1 : Elaboration, adoption des textes réglementaires, des contenus, des épreuves et des calendriers du BEPC et mise en œuvre	salaire/mois	12	12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	IGEN				0,0	0,0
Activité 2 : Construire et étendre des lycées							**0**	**840**	**960**	**1800**			**0**	**0**	**900,0**	**900,0**
Tâche 1 : Identification des besoins prioritaires et élaboration des dossiers techniques	PM	6	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DIPES				0,0	0,0
Tâche 2 : Construction et extension des lycées	SDC	150	0,0	70,0	80,0	12 000,0	0,0	840,0	960,0	1 800,0	DAF				900,0	900,0
Activité 3 : Equiper les lycées							**0**	**43,8**	**50,0**	**93,75**			**0**	**0**	**46,9**	**46,9**
Tâche 1 : Equipement des lycées	SDC	150	0,0	70,0	80,0	625,0	0,0	43,8	50,0	93,8	DAF				46,9	46,9

Enseignement Technique et Formation Professionnelle

85. Ce Sous-Programme vise la mise en place progressive de la stratégie de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Une première phase de trois années doit permettre de fixer définitivement des options majeures relatives aux nouvelles formes d'alternance, de partenariats, d'optimisation des ressources, ainsi qu'au nouveau cadre institutionnel. Une assistance à maîtrise d'ouvrage appuiera les travaux d'études nécessaires à cette première phase.

86. L'accroissement significatif des effectifs de l'ETFP à 66.161 élèves en 2014 implique la maîtrise des coûts unitaires de formation, l'optimisation de l'emploi des infrastructures et des équipements, ainsi que des travaux importants de réhabilitation des établissements existants, avant l'adjonction de constructions nouvelles à celles déjà en cours. Une telle expansion suppose le développement prioritaire des formes d'alternance, et de privilégier la formation professionnelle à l'enseignement technique traditionnel. Elle suppose également l'optimisation de l'emploi des équipements de formation.

Tableau 13. Activités et taches Enseignement Technique et Formation professionnelle (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Accès à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle							**1 960,4**	**2 824,5**	**2 854,3**	**7 639,2**			**0,0**	**7 554,4**	**0,0**	**84,8**
Activité 1: Mise en place d'une stratégie de communication sur l'ETFP							**0,0**	**19,0**	**4,3**	**23,3**			**0**	**0**	**0**	**23,32**
Tâche 1 : Conception Stratégie de communication et mise en œuvre: ETFP parcours normal de poursuite d'études et ETFP voie de la réussite (Consultant International)	h/m	2	0,0	2,0	0,0	9 500,0	0,0	19,0	0,0	19,0	Cab METFP					19,0
Tâche 2 : Mettre en œuvre la stratégie de communication	Séminaire	160		0,0	160,0	27,0	0,0	0,0	4,3	4,3	Cab METFP					4,3
Activité 2 : Améliorer l'employabilité des jeunes							**0,0**	**7,5**	**0,0**	**7,5**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**7,5**
Tâche 1 : Amélioration et généralisation des dispositifs d'insertion existants performants	salaire/mois	2	2,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	IG				0,0	0,0
Tâche 2 : Développement de parcours qualifiants y compris l'apprentissage traditionnel dans le secteur informel	salaire/mois	3	0,0	3,0	0,0	2 500,0	0,0	7,5	0,0	7,5	AGEFOP				0,0	7,5

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 3: Améliorer l'offre d'ETFP							**1 960,4**	**2 798,0**	**2 850,0**	**7 608,4**			**0,0**	**7 554,4**	**0,0**	**54,0**
Tâche 1: Développement du cadre national de qualification et de certification (Consultant National)		4	0,0	4,0	0,0	4 000,0	0,0	16,0	0,0	16,0	Cabinet METFP		0,0		0,0	16,0
Tâche 2: Définition des missions et études techniques pour l'implantation d'un centre sectoriel de formation professionnelle expérimental par branches (Consultant International)	h/m	4	0,0	4,0	0,0	9 500,0	0,0	38,0	0,0	38,0	Cabinet METFP		0,0			38,0
Tâche 3: Construction, réhabilitation, équipement: Lycée Technique /Professionnel Bouaké, Odienné (financement acquis)	Provision						687,4	1 074,0	1 789,0	3 550,4	SERCEP	BID	0	3550,4	0,0	0,0
Tâche 4: Construction, réhabilitation, équipement: Lycée Technique /Professionnel Man (financement acquis)	Provision						1 273,0	1 670,0	1 061,0	4 004,0	SERCEP	BADEA	0	4004	0,0	0,0

Tableau 14. Activités et taches Enseignement Technique et Formation Professionnelle (Qualité)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Qualité et pertinence de l'enseignement technique et la formation professionnelle							**0,0**	**240,0**	**405,0**	**645,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**645,0**
Activité 1 : Expérimenter une formation professionnelle courte post primaire							**0,0**	**240,0**	**405,0**	**645,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**645,0**
Tâche 1: Externalisation de l'expérience à ONG	élève	8 000	0,0	3 000,0	5 000,0	80,0	0,0	240,0	400,0	640,0	AGEFOP(METFP)					640,0
Tâche 2: Evaluation de l'expérience (Consultant National)	h/m	2	0,0	0,0	2,0	2 500,0	0,0	0,0	5,0	5,0	AGEFOP (METFP)					5,0

Enseignement Supérieur

87. Les enjeux de ce sous-secteur sont très importants, sur le plan qualitatif, sur celui de l'efficacité externe et des liens avec les perspectives d'emploi qualifié, et sur le plan de la maîtrise de la croissance des effectifs. Il existe une proportion importante d'étudiants dans des filières générales, juridiques ou littéraires, qui ne sont pas à même de leur offrir des débouchés professionnels qualifiés à la hauteur de leurs espoirs. Ainsi, la stratégie est basée sur la régulation des flux et leur réorientation planifiée vers des filières en meilleure adéquation avec la demande des employeurs. Cette réorientation devra s'opérer dans un cadre sectoriel et par le ciblage des ouvertures de formations nouvelles et des dépenses sociales.

88. La décentralisation des universités, dans le cadre de l'élaboration d'une carte des formations supérieures, le développement des instituts offrant des formations courtes, et le développement des formations à distance devraient rééquilibrer l'offre en direction des filières scientifiques, techniques, et destinées à l'insertion professionnelle des diplômés. Une politique ciblée des dépenses sociales viendra en appui de ces efforts de réorientation.

89. La qualité de l'enseignement supérieur sera améliorée par l'adoption de l'organisation des cursus selon la structure LMD, par l'augmentation sensible des dépenses pédagogiques, et par la formation des personnels enseignants et d'encadrement. Ces efforts seront rendus possibles par la meilleure maîtrise de la régulation des flux.

Tableau 15. Activités et taches Enseignement Supérieur et recherche scientifique (Accès)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Améliorer l'offre d'enseignement supérieur							**0,0**	**28,5**	**0,0**	**28,5**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**28,5**
Activité 1 : Etudier un dispositif expérimental d'enseignement supérieur à distance							**0,0**	**28,5**	**0,0**	**28,5**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**28,5**
Tâche 1 : Réalisation d'une étude technique de mise en place de Centres d'Education à Distance (CEAD) (Consultant International)	h/m	3	0,0	3,0		9 500,0	0,0	28,5	0,0	28,5	Cabinet MESRS					28,5

Tableau 16. Activités et taches Enseignement Supérieur et recherche scientifique (Qualité)

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Qualité et pertinence de l'enseignement supérieur et de l'adaptation aux demandes du marché du travail							**154,5**	**19,0**	**21,6**	**195,1**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**195,1**
Activité 1: Initier la réforme des cursus universitaires dans le sens de l'adoption du système LMD							**154,5**	**19,0**	**21,6**	**195,1**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**195,1**
Tâche 1 : Finalisation du plan de mise en place et de consultation du LMD (Consultant CAMES)	h/m	15	0,0	2,0	0,0	9 500,0	142,5	0,0	0,0	142,5	Cabinet MESRS					142,5
Tâche 2: Organisation de séminaires de formation pour les enseignants et le personnel administratif et d'information du public sur le LMD	h/j	2	0,0	150,0	0,0	32,0	12,0	0,0	0,0	12,0	Cabinet MESRS					12,0
Tâche 3 : Définition des besoins de formation continue des enseignants du supérieur (Consultant CAMES)	h/j	1 600	0,0	2,0	2,0	9 500,0	0,0	19,0	21,6	40,6	Cabinet MESRS					40,6

Gouvernance et Pilotage du système éducatif

90. Le Sous- Programme vise l'amélioration générale du fonctionnement de l'administration de l'éducation et comprend: (a) la Gestion des ressources humaines; (b) le Renforcement des capacités de l'administration scolaire et des acteurs du MEN; (c) la Gestion Administrative et Financière du MEN; (d) la Rénovation du cadre institutionnel de l'Enseignement Technique et Professionnel; (e) la Rénovation de la gouvernance de l'enseignement supérieur.

91. Il sera développé un Système d'Information et de Gestion de l'Education (SIGE) qui comprendra une application systématique d'immatriculation des élèves du primaire, associée à une refonte des procédures d'inscription et de transfert. Cette application permettra un assainissement de la gestion des élèves. La réalisation et la mise en place du SIGE permettront de produire l'information de gestion dont l'administration a besoin et de sécuriser les procédures employées. L'étude comprendra: (i) la réforme des procédures d'inscription et de transfert des élèves de la façon la plus sécurisée possible ; (ii) la révision de l'application qui immatricule déjà les élèves du secondaire et qui ne donne pas satisfaction quant à la sécurité (nombreuses hypothèses persistantes de fraudes); (iii) la traçabilité de toute intervention sur un élève (redoublement, promotion, radiation, transfert), avec identité de l'auteur de l'intervention et date. Le déploiement des équipements comprend aussi les circonscriptions de l'Enseignement Primaire (IEP).

92. Le programme de subvention aux écoles vise la gratuité effective de l'école, en permettant à ces dernières de faire face à ses menues dépenses de fonctionnement et d'entretien. La subvention est gérée par un comité de gestion (COGES). L'audit de la gestion comptable et financière des COGES a été effectué sur financement PASEF. Les procédures rénovées qui seront en application dans les écoles pilotes subventionnées feront l'objet d'une évaluation périodique afin d'apporter les mesures de remédiation adéquates.

93. Par ailleurs, de nombreux services administratifs ont des besoins importants de renforcements de capacités (équipements, formations, applications informatiques, développement de systèmes etc.). Il s'agit principalement de la DAF, DRH DELC, DECO, DPFC, DOB, DIPES, et IGEN. La gestion des activités correspondantes est complexe et difficile à anticiper, de même que la disponibilité aléatoire de concours additionnels des différents partenaires. C'est pourquoi, il est prévu de constituer un fonds de renforcement de capacités, ventilé en trois composantes (matériels et équipements, applications informatiques et services extérieurs, formations).

94. Pour garantir la qualité de ces activités et leur pertinence, ainsi que pour assurer la bonne exécution du fonds de renforcement de capacités, il est prévu de mobiliser une assistance à maîtrise d'ouvrage à plein temps qui aura pour mission d'aider les différents services à exprimer leurs besoins et à rédiger les termes de référence correspondants.

95. La mise en œuvre de l'ensemble des actions de formation continue relèvera de la DPFC. L'appui d'un consultant extérieur à cette direction est prévu. Le renforcement de la sous-direction de l'évaluation des acquis scolaires de la DPFC a pour objectif l'installation d'une fonction pérenne d'évaluation des acquis des élèves à l'école primaire. Les mesures de renforcement de capacités de la DIPES ont pour objet de rénover les procédures en usage et d'assurer la publication régulière des données statistiques et le développement d'un outil de géo référence des établissements scolaires, et des moyens de transport.

96. Dans le cadre des activités de construction, la DAF sera renforcée par une Cellule d'Appui au Programme de Construction Décentralisé (CAPCD). La CAPCD sera coordonnée par un expert spécialiste des approches à composante communautaire. La CAPCD comprendra également un expert en Formation de Gestion à la Base. Pour coordonner le programme de renforcement des capacités des communautés seront recrutés : (i) un nombre croissant d'ingénieurs, chargés de la diffusion et de la mise en place sur le terrain des procédés de maîtrise d'ouvrage communautaire (certains seront implantés en régions), (ii) un expert en passation de marchés avec participation communautaire, (iii) un comptable, et (iv) un chargé de communication.

97. Par ailleurs, le choix de déléguer la maîtrise d'ouvrage de certaines activités à des échelons décentralisés s'accompagne de renforcements de capacités des structures centrales d'exécution et d'appuis techniques aux collectivités, de façon à rendre certaine l'appropriation des modalités de maîtrise d'ouvrage par les bénéficiaires et à renforcer les garanties d'exécution.

98. .Il est prévu de soutenir les activités de communication du MEN (SCA et CRIMEN) qui seront nombreuses et critiques dans chacun des domaines où des réformes sont entreprises (gestion plus rigoureuse du personnel, réduction du redoublement, immatriculation des enfants et lutte contre les fraudes dans les inscriptions et les transferts, par exemple).

99. L'application de codification des postes à la DRH comprend des développements informatiques, des équipements et des formations. Ces activités sont destinées à l'administration centrale et aux DREN. Les résultats de l'application doivent être :

- l'impossibilité technique de muter un fonctionnaire hors d'un poste codifié et d'une note de service;
- la tenue à jour en temps réel des informations sur la situation des fonctionnaires;
- l'identification précise des ressources du ministère et des besoins des établissements ;
- l'amélioration de l'allocation des ressources humaines dans les établissements, allocation qui souffre aujourd'hui d'un grand degré d'incohérence.

100. Les renforcements de capacité de la Task Force sont liés au pilotage sectoriel de la stratégie, à la gestion et à l'exécution du PAMT et des financements extérieurs. La Task Force composée d'un personnel de gestion (coordonnateur, spécialiste en suivi évaluation, économiste de l'éducation, et d'une Assistante de Direction Senior sera renforcée par :(a) une Cellule stratégique construction (CSC) comprenant un architecte et deux ingénieurs en génie civile, et (b) une cellule fiduciaire (gestionnaire administratif et financier, comptable et aide-comptable, spécialiste en passation des marchés.

101. Pour les travaux de génie civile, la Task force va coordonner les trois procédés de maîtrises d'ouvrages retenues. Elle coordonnera et sera responsable de toutes les activités mises en œuvre selon des approches centralisées, notamment pour les passations de marchés. Il s'agira par exemple, des marchés de travaux pour les constructions, la réhabilitation et l'équipement d'écoles primaires, de collèges ou des CAFOP par Appel d'Offres, des passations de marchés pour l'acquisition des biens et services.

102.Il est prévu de soutenir la Task Force : (a) par des services de spécialistes pour la préparation du programme décennal 2015-2025 ; (b) pour la recherche de nouveaux partenariats pour le secteur ; (c) pour la mise en œuvre du fonds de renforcement des capacités ; (d) pour les activités de communication ; (e) pour les revues annuelles; (f) par une provision pour les locaux devant abriter la Task Force ; (g) par des moyens de transport pour le suivi et la supervision, des équipements ; (h) par l'acquisition de fournitures de bureau et de consommables ; (i) par des formations de mise à niveau.

Tableau 17. Gouvernance et pilotage du système éducatif

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Gouvernance et pilotage du système éducatif							**1 817,0**	**1 600,2**	**773,1**	**4 190,3**			**2 924,2**	**15,0**	**0,0**	**1 251,1**
Gestion des ressources humaines du MEN							**190,3**	**17,4**	**17,4**	**225,1**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**225,1**
Activité 1 : Améliorer la gestion des postes de travail du MEN							**87,0**	**0,0**	**0,0**	**87,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**87,0**
Tâche 1 : identification et codification des postes de travail dans le primaire, le secondaire et dans l'administration scolaire et élaboration d'une application (Consultant international)	h/m	6	6,0	0,0	0,0	9 500,0	57,0	0,0	0,0	57,0	DRH					57,0
Tâche 2 : identification et codification des postes de travail dans le primaire, le secondaire et dans l'administration scolaire et élaboration d'une application (Consultant national)	h/m	12	12,0	0,0	0,0	2 500,0	30,0	0,0	0,0	30,0	DRH					30,0
Activité 2: Appuyer la gestion des ressources humaines du MEN							**103,3**	**17,4**	**17,4**	**138,1**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**138,1**
Tâche 1 : Application post GRH, configuration bureautique	Poste	58	58,0			800,0	46,4	0,0	0,0	46,4	DRH					46,4

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 2: Application post GRH, formation	CU formation	290	290,0			32,0	9,3	0,0	0,0	9,3	DRH					9,3
Tâche 3 : Application post GRH, Connexion-installation	Connexion	58	58,0			90,0	5,2	0,0	0,0	5,2	CRIMEN					5,2
Tâche 4: Application post GRH-connexion abonnement	Abonnement	174	58,0	58,0	58,0	300,0	17,4	17,4	17,4	52,2	CRIMEN					52,2
Tâche 5: Achat de Véhicule pour la DRH	véhicule	1	1,0	0,0	0,0	25 000,0	25,0	0,0	0,0	25,0	DRH					25,0
Tâche 6 : Elaborer un plan de diffusion des informations relatives aux affectations d'enseignants	P.M	0					0,0	0,0	0,0	0,0	DRH					0,0
Renforcement des capacités de l'administration scolaire et des acteurs du MEN							**1 604,2**	**1 041,3**	**716,7**	**3 362,2**			**2 870,2**	**0,0**	**0,0**	**492,0**
Activité 1 : Définir et mettre en place un Système d'Information et de gestion de l'Education (SIGE) pour le suivi des carrières scolaires du primaire							**267,0**	**459,7**	**118,3**	**845,0**			**845,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 1: Développement, immatriculation et mise en place du SIGE y compris les nouvelles procédures d'inscription et de transfert (Consultant International)	h/m	36	18,0	18,0	0,0	9 500,0	171,0	171,0	0,0	342,0	DIPES	FTI (requête)	342,0			0,0
Tâche 2: Développement, immatriculation et mise en place du SIGE y compris les tableaux de bord locaux (Consultant national)	h/m	48	24,0	24,0	0,0	4 000,0	96,0	96,0	0,0	192,0	DIPES	FTI (requête)	192,0			0,0
Tâche 3: SIGE abonnements connexions y compris IPE	Abonnement	362	0,0	181,0	181,0	300,0	0,0	54,3	54,3	108,6	DIPES	FTI (requête)	108,6			0,0
Tâche 4: SIGE configurations	CU configuration	186	0,0	186,0	0,0	400,0	0,0	74,4	0,0	74,4	DIPES	FTI (requête)	74,4			0,0
Tâche 5: SIGE formations y compris les Directeurs d'école et responsables locaux	h/j	4 000	0,0	2 000,0	2 000,0	32,0	0,0	64,0	64,0	128,0	DIPES	FTI (requête)	128,0			0,0
Activité 2: Renforcer les capacités institutionnelles							**400,0**	**20,0**	**20,0**	**440,0**			**20,0**	**0,0**	**0,0**	**420,0**
Tâche 1 : Audit fonctionnel du MEN (Consultant International)	h/m	12	12,0	0,0	0,0	9 500,0	114,0	0,0	0,0	114,0	Cabinet MEN					114,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 2: Etudes techniques et solutions immobilières pour DECO et DRH	salaire/mois	3	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	DAF					0,0
Tâche 3: Génie civil administratif (acquisition ou construction) pour la DECO	Forfait						250,0			250,0	DAF					250,0
Tâche 4: Développement d'un Système georeferencié sur l'école (cabinet local)	h/m	4	4,0	0,0	0,0	4 000,0	16,0			16,0	DIPES					16,0
Tâche 5: Inscription budgétaire pour collecte, traitement, production et impression de statistiques scolaires par la DIPES	Forfait						20,0	20,0	20,0	60,0	DAF/Task Force	FTI (requête) année 1	20,0		0,0	40,0
Activité 3: Renforcer les capacités de gestion et de suivi du PAMT							**645,2**	**561,6**	**578,4**	**1 785,2**			**1 785,2**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Tâche 1: Personnel Coordination et de gestion	année						82,8	82,8	82,8	248,4	Task Force	FTI (requête)	248,4			0,0
Tâche 2: Personnel de spécialité	année						115,2	115,2	115,2	345,6	Task Force	FTI (requête)	345,6			
Tâche 3: Recrutement chauffeurs	salaire/mois	12	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Task Force				0,0	0,0
Tâche 4: Suivi Evaluation, reportage, communication-revue annuelle Task Force	Forfait						2,0	3,0	10,0	15,0	Task Force	FTI (requête)	15,0			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 5: Recherche de nouveaux partenariats pour le secteur (Consultant International)	h/m	4	2,0	2,0	0,0	9 500,0	19,0	19,0	0,0	38,0	Task Force	FTI (requête)	38,0			0,0
Tâche 6: Task Force- Préparation programme décennal	Forfait							50,0	50,0	100,0	Task Force	FTI (requête)	100,0			0,0
Tâche 7: Cellule d'Appui au Programme de Construction Décentralisé(CAPCD) Renforcement de capacités de la DAF: recrutement de Spécialistes en passations des marchés avec participation communautaire (5 spécialistes)	h/m	180	60,0	60,0	60,0	1 400,0	84,0	84,0	84,0	252,0	Task Force	FTI (requête)	252,0			0,0
Tâche 8: Services de spécialiste résident et permanant pour activités soutenues par le fonds de renforcement des capacités y compris l'assistance à maitrise d'ouvrage communautaire pour les constructions scolaires (Consultant National)	h/m	36	12,0	12,0	12,0	2 500,0	30,0	30,0	30,0	90,0	Task Force	FTI (requête)	90,0			0,0
Tâche 9: Voyages d'études et séminaires régionaux, sous régionaux, à l'étranger- Task Force et DAF	h/s	6	2,0	2,0	2,0	1 900,0	3,8	3,8	3,8	11,4	Task Force	FTI (requête)	11,4			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 10: Formation Economie de l'Education et Suivi-Evaluation	Forfait	2		1,0	1,0	5 000,0		5,0	5,0	10,0	Task Force	FTI (requête)	10,0			0,0
Tâche 11: Provision locaux/ GC/ Task Force	Forfait						60,0			60,0	Task Force	FTI (requête)	60,0			0,0
Tâche 12 : Task Force Ingénieurs appui Cellule de Construction Scolaire	h/m	252	60,0	84,0	108,0	1 200,0	72,0	100,8	129,6	302,4	Task Force	FTI (requête)	302,4			0,0
Tâche 13: Véhicule Task Force-Coordination	véhicule	1	1,0	0,0	0,0	25 000,0	25,0			25,0	Task Force	FTI (requête)	25,0			0,0
Tâche 14: Véhicule Task Force-supervision-suivi	véhicule	2	2,0			25 000,0	50,0	0,0	0,0	50,0	Task Force	FTI (requête)	50,0			0,0
Tâche 15: Task Force passations de marchés	h/m	78	30,0	24,0	24,0	1 400,0	42,0	33,6	33,6	109,2	Task Force	FTI (requête)	109,2			0,0
Tâche 16: Task Force Expert en comptabilité	h/m	36	12,0	12,0	12,0	1 200,0	14,4	14,4	14,4	43,2	Task Force	FTI (requête)	43,2			0,0
Tâche 17: Provision Equipement bureaux Task Force	Forfait						25,0	0,0	0,0	25,0	Task Force	FTI (requête)	25,0			0,0
Tâche 18: Fonctionnement Task Force (Fourniture de bureau, Consommables informatiques, communication bureau, maintenance, carburant, Frais de mission)	Forfait						20,0	20,0	20,0	60,0	Task Force	FTI (requête)	60,0			0,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 4: Mettre en place un fonds de renforcement des capacités (DAF, DELC, DECO, DPFC, DRH, DOB, DIPES, IGEN)							**220,0**	**0,0**	**0,0**	**220,0**			**220,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**
Tâche 1: Matériel, équipement, mobiliers, consommables	Forfait						150,0			150,0	DAF/Task Force	FTI (requête)	150,0			0,0
Tâche 2: Applications et services extérieurs	Forfait						30,0			30,0	DAF/Task Force	FTI (requête)	30,0			0,0
Tâche 3: Formations	Forfait						40,0			40,0	DAF/Task Force	FTI (requête)	40,0			0,0
Activité 5: Mettre en place un plan de communication							**72,0**	**0,0**	**0,0**	**72,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**72,0**
Tâche 1 : Plan de communication grand public sur les reformes (Consultant International)	h/m	1	1,0	0,0	0,0	9 500,0	9,5	0,0	0,0	9,5	SCA					9,5
Tâche 2: Plan de communication grand public sur les reformes (Consultant national)	h/m	1	1,0	0,0	0,0	2 500,0	2,5	0,0	0,0	2,5	SCA					2,5
Tâche 3: Supports de communication	Forfait						60,0			60,0	SCA					60,0
Gestion Administrative et Financière du MEN							**22,5**	**32,5**	**39,0**	**94,0**			**54,0**	**15,0**	**0,0**	**25,0**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Activité 1 : Evaluer les subventions aux COGES							**22,5**	**15,0**	**39,0**	**76,5**			**54,0**	**15,0**	**0,0**	**7,5**
Tâche 1: Détermination et diffusion de la nouvelle procédure de paiement de subventions aux COGES avec les documents correspondants, y compris modèles de comptes (Consultant National)	h/m	3	3,0	0,0	0,0	2 500,0	7,5	0,0	0,0	7,5	DAF				0	7,5
Tâche 2: Audit, gestion financière et comptable des COGES par un cabinet d'audit (Consultant National)	h/m	18	6,0	6,0	6,0	2 500,0	15,0	15,0	15,0	45,0	DAF	BM (PASEF) (1 an) ; FTI (requite) 2 ans	30,0	15,0	0	0,0
Tâche 3 : Evaluation du programme de subventions aux écoles pilotes (Consultant National)	h/m	2	0,0	0,0	2,0	2 500,0	0,0	0,0	5,0	5,0	DAF	FTI (requête)	5,0		0	0,0
Tâche 4: Evaluation du programme de subventions aux écoles pilotes (Consultant International)	h/m	2	0,0	0,0	2,0	9 500,0	0,0	0,0	19,0	19,0	DAF	FTI (requête)	19,0		0	0,0
Activité 2: Améliorer la gouvernance financière des écoles							**0,0**	**17,5**	**0,0**	**17,5**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**17,5**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 1 : Révision du processus d'élaboration budgétaire, détermination de critères de ventilation des dépenses courantes hors salaire, modèles de restitution des comptes IEP et écoles, procédures de contrôle, communication sur les dotations de crédit (Consultant National)	h/m	3	0,0	3,0	0,0	2 500,0	0,0	7,5	0,0	7,5	DAF				0,0	7,5
Tâche 2 : Etude sur l'emploi des dotations de fonctionnement destinées aux écoles (Consultant National)	h/m	2	0,0	2,0	0,0	2 500,0	0,0	5,0	0,0	5,0	DAF					5,0
Tâche 3 : Etude sur les dépenses d'éducation engagées par les familles y compris les levées de fonds auprès des usagers (Consultant National)	h/m	2	0,0	2,0	0,0	2 500,0	0,0	5,0	0,0	5,0	Task Force					5,0
Rénovation du cadre institutionnel de l'Enseignement Technique et Professionnel							**0,0**	**452,0**	**0,0**	**452,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**452,0**
Activité 1: Définir la nouvelle stratégie de l'ETFP							**0,0**	**452,0**	**0,0**	**452,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**452,0**

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 1: Réalisation d'une étude sur l'organisation et les missions du METFP et des établissements rattachés (Consultant International)	h/m	6		6,0	0,0	9 500,0	0,0	57,0	0,0	57,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP					57,0
Tâche 2: Réalisation d'une étude sur le redéploiement de l'apprentissage (Consultant International)	h/m	6		6,0	0,0	9 500,0	0,0	57,0	0,0	57,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP	BM (Projet Emploi des Jeunes)				57,0
Tâche 3: Réalisation d'une étude sur les facteurs favorisant l'insertion (Consultant International)	h/m	6		6,0	0,0	9 500,0	0,0	57,0	0,0	57,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP					57,0
Tâche 4: Réalisation d'Etudes techniques sur l'implantation du centre sectoriel (Consultant International)	h/m	6		6,0	0,0	9 500,0	0,0	57,0	0,0	57,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP					57,0
Tâche 5: Réalisation d'Etudes pour la rénovation de l'IPNEPT (Consultant National)	h/m	18		18,0	0,0	4 000,0	0,0	72,0	0,0	72,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP					72,0
Tâche 6: Réalisation d'une Etude sur les couts unitaires de formation et leur maitrise (Consultant International)	h/m	12		12,0	0,0	9 500,0	0,0	114,0	0,0	114,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP					114,0

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 7: Réalisation d'études d'équipements (Consultant International)	h/m	4		4,0	0,0	9 500,0	0,0	38,0	0,0	38,0	Task Force/Comité sous sectoriel METFP					38,0
Tâche 8: Elaboration d'un ensemble de projets de textes légaux et règlementaires suite aux conclusions des études	salaire/mois	12		12,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Cabinet METFP				0,0	0,0
Rénovation de la gouvernance de l'enseignement supérieur							**0,0**	**57,0**	**0,0**	**57,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**57,0**
Activité 1: Améliorer le cadre institutionnel de l'enseignement supérieur							**0,0**	**57,0**	**0,0**	**57,0**			**0,0**	**0,0**	**0,0**	**57,0**
Tâche 1: Elaboration de projets de textes légaux et réglementaires actualisés pour la définition des normes des établissements d'enseignement supérieur, la décentralisation des universités et l'ouverture d'instituts à vocation professionnalisante (Consultant International)	h/m	3		3,0	0,0	9 500,0	0,0	28,5	0,0	28,5	Cabinet MESRS					28,5
Tâche 2: Elaboration de la carte des formations supérieures ivoiriennes	h/m	3		3,0	0,0	9 500,0	0,0	28,5	0,0	28,5	Cabinet MESRS					28,5

Libellé	unité	quantité totale	quantité Année 1	quantité Année 2	quantité Année 3	coût unitaire en milliers de FCFA	coût Année 1 (en millions de F.CFA)	coût Année 2 (en millions de F.CFA)	coût Année 3 (en millions de F.CFA)	coût total (en millions de FCFA)	Responsable exécution	Financement extérieur			Côte d'Ivoire	Besoin de financement additionnel
												PTFs identifiés	FTI Montant (en millions de F.CFA)	PTFs Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)	Montant (en millions de F.CFA)
Tâche 3: Révision des frais d'inscription	salaire/mois	4		4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	Cabinet MESRS				0,0	0,0

VIII.STRUCURES DE PILOTAGE ET D'EXECUTION DU PAMT

103. Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et du PAMT relève en premier lieu du Comité Interministériel de Coordination du Secteur Education/Formation (CICSEF) qui en est l'organe de pilotage. Ce comité est créé par un arrêté du Premier Ministre n° 29 en date du 7 mai 1998. Le Comité se réunit une fois par trimestre, ou chaque fois que de besoin. Aux termes de cet arrêté, le CISCEF comprend :

- Le Premier Ministre, Président
- Le Ministre en charge du Plan
- Le Ministre en charge de l'Education Nationale
- Le Ministre en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Le Ministre en charge de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
- Le Ministre en charge de l'Economie et des Finances.

104. Une équipe spéciale, dénommée "Task Force", a été créée par Arrêté interministériel no 0013 du 14 janvier 2010 sous la direction collégiale des trois Ministres: (Education Nationale, Enseignement Technique et Formation Professionnelle, et Enseignement Supérieur) afin de suivre la mise en place de la stratégie nationale. Elle est relayée par les trois directeurs de cabinet et est animée par un coordinateur et deux coordinateurs adjoints. La Task Force assure le secrétariat permanent du CICSEF.

105. Dans les faits, la Task Force est composée des cadres qui ont piloté l'ensemble des exercices stratégiques sectoriels successifs : RESEN, élaboration du modèle de simulation, de la lettre de politique éducative, du PAMT, du DSRP, du CDMT et de la présente requête. Ces personnels ont rapporté la preuve de leur engagement et de leur efficacité en matière de suivi.

106. Les attributions de la Task Force comprennent :

- la coordination et la préparation du plan d'action annuel et le calendrier de la mise en place des activités et la relance des différents services pour le démarrage des activités ;
- la mise en œuvre des aspects fiduciaires (acquisitions de biens, services et travaux, gestion financière et comptable des financements PAMT et du Fonds catalytique);
- la transmission des TDR aux structures d'exécution ;
- la mobilisation des assistances à maîtrise d'ouvrage;
- la validation des plans types, des manuels d'exécution technique et de procédures administratives et financières, et des outils de formation;
- les rapports périodiques d'état d'avancement de la mise en œuvre du PAMT et du Fonds catalytique et les comptes rendus aux décideurs nationaux et aux PTFs ;
- les propositions de mesures correctives en fonction des leçons apprises des évaluations ;
- le suivi des indicateurs ;
- la recherche de financements complémentaires pour le PAMT ;
- la liaison avec les Partenaires Financiers et Techniques;
- la préparation des revues sectorielles avec les PTFs.

107. Enfin, dans chacun des trois ministères est créé un comité sous-sectoriel placé sous la coordination technique de la Task Force. Ces comités sont chargés de :

- la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des chantiers de réforme à réaliser dans le cadre du programme sectoriel, conformément aux orientations de la lettre de politique éducative;
- la consolidation des éléments de finalisation du programme sectoriel (chiffrage, indicateurs de performance et de suivi);
- la coordination de la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes sous-sectoriels.

IX. Indicateurs de suivi

108. Les indicateurs de suivi devront permettre, lors des revues sectorielles, de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAMT. Il est proposé en dessous de retenir un nombre limité d'indicateurs d'impact de façon à ne pas alourdir les revues annuelles. La DIPES est chargée de mettre à jour ces indicateurs. Par ailleurs, il est mis en annexe, une matrice des indicateurs relatifs aux tâches et activités du PAMT; et une matrice de suivi financière. Un document séparé regroupe les notes techniques suivantes: (i) Construction des salles classes ; (ii) Obstacles à l'accès dus à l'état civil; (iii) Carrières Scolaires et SIGEF; (iv) Recrutement Régionalisé des enseignants; (v) Enseignants Polyvalents des Collèges; (vi) Evaluations Standardisées des acquis des élèves ; (vii) Subventions aux COGES; (viii) Formation continue Inspecteurs, Directeurs des Ecoles ; (IX) Classes Passerelles.

109. Les indicateurs ci-dessous reposent principalement sur des estimations provisoires et sur les projections du Modèle de Simulation dont l'année de base est 2007. La collecte d'information statistique complète et fiable pour le secteur de l'éducation a été contrainte par la crise prolongée qu'a connue le pays et par l''instabilité quasi permanente des calendriers scolaires et académiques de cette dernière décennie. Un effort important est en cours dans l'ensemble des ministères en charge de l'éducation, avec l'appui des PTFs, afin de produire des statistiques stabilisées pour l'année scolaire 2010-2011 qui d'ailleurs se termine ce mois de septembre 2011. Ainsi durant l'année 2011-2012 les indicateurs ci-dessous seront revus et réajustés pour mieux refléter la réalité et faciliter les revues périodiques.

Tableau 18. Indicateurs d'impacts	**Année de base (2008-2010) Plus récente estimation**	**2012**		**2013**		**2014**		**2020**
Indicateurs		**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	
Education préscolaire								
Taux de couverture au préscolaire -%-		16		17		18		25

Tableau 18. Indicateurs d'impacts	**Année de base (2008-2010) Plus récente estimation**	**2012**		**2013**		**2014**		**2020**
Indicateurs		**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	
Nombre d'enfants préscolarisés		201 537		222 801		245 159		405 027
Proportion de filles -%-	51	50		50		50		50
Enseignement primaire								
Taux brut d'accès en première année du CP-%-	76	79,5		83		86,5		90
Taux brut de scolarisation au primaire -%-	75	75,6		79,2		82,9		95
Nombre d'élèves au primaire	2 383 359	2 529 904		2 731 110		2 942 111		4 027 395
Proportion de filles-%-	46	48,3		48,6		48,9		50
Pourcentage d'élèves dans le privé-%-	10.5	10,3		9,8		9,3		6,5
Taux d'achèvement au primaire-%-	53.2	56,5		59,6		62,6		81
Proportion de Redoublants	16	10		10		10		10
Nombre d'élèves par	42,1	39,1		39,2		39,4		40

Tableau 18. Indicateurs d'impacts	**Année de base (2008-2010) Plus récente estimation**	**2012**		**2013**		**2014**		**2020**
Indicateurs		**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	
enseignant								
Education non formelle								
Nombre d'alphabétisés		222 025		277 532		277 532		277 532
Proportion de femmes-%-		40		45		50		50
Taux d'alphabétisation	37	40		43		47		35 65
Premier cycle du secondaire								
Taux de transition CM2-6è		71,9		71		70,2		65
Taux d'accès en 6è	32,4	38,6		40,4		42		50,9
Taux brut de scolarisation au collège	36	37,8		39,3		40,8		48,4
Taux d'accès en 3è	34	36,8		38,2		39,5		45,8
Nombre d'élèves au premier cycle du secondaire général	690 688	712 452		759 101		811 436		1 150 058

Tableau 18. Indicateurs d'impacts	**Année de base (2008-2010) Plus récente estimation**	**2012**		**2013**		**2014**		**2020**
Indicateurs		**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	
Pourcentage d'élèves dans le privé -%-	32	32,2		30,9		29,6		22
Taux de redoublement	14	9,75		9,78		9,81		10
Nombre d'élèves par division pédagogique	67	62,8		61,8		60,9		55
Second cycle du secondaire								
Taux d'accès en 2^{nde}-%	16	18,9		19,3		19,5		19,9
Taux d'accès en Terminale -%-	13	15,4		15,7		15,9		16,1
Nombre d'élèves au second cycle du secondaire général		229 022		235 442		240 270		284 030
Proportion de filles -%-	38	39		40		42		46
Pourcentage d'élèves dans le privé-%-		45,7		45,6		45,5		45
Nombre d'élèves par division pédagogique		46,5		46,3		46,1		45

Tableau 18. Indicateurs d'impacts	**Année de base (2008-2010) Plus récente estimation**	**2012**		**2013**		**2014**		**2020**
Indicateurs		**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	**prévu**	**réalisé**	
Enseignement Technique formation Professionnelle								
Elèves ETFP		51 836		58 938		66 161		124 638
Enseignement supérieur et recherche scientifique								
élèves Enseignement Supérieur		164 643		166 306		167 969		177 947

ANNEXES AU PAMT

Les neuf annexes qui suivent sont des notes stratégiques thématiques produites par des directions des ministères sectorielles ou des groupes de travail. Elles précisent les aspects opérationnels des stratégies décrites dans le plan d'actions à moyen terme.

_____

ANNEXE 1 Note sur les constructions de salles de classes.

_____

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
……..
GROUPE DE TRAVAIL INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
…….
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME DU SECTEUR EDUCATION / FORMATION

Note stratégique sur les constructions de salles de classe.

1. Les objectifs du Projet Education Pour Tous

11. **L'objectif à long terme** visé par le Ministère de l'Education est de disposer d'une capacité de réalisation annuelle de 3.000 salles de classe et infrastructures annexes associées, à l'horizon 2015

12. **L'objectif immédiat** poursuivi dans le cadre du financement attendu du Fonds Catalytique est le suivant :

a) mettre en place un nouveau dispositif de maîtrise d'ouvrage pour passer progressivement de l'échelle modeste de la première phase de 3 ans, à l'échelle de 3 000 salles par an ;

b) avoir au bout de 3 ans, selon le nouveau dispositif, un stock additionnel : i) sur le Fonds Catalytique de 1960 salles de classe primaire et 250 salles de classe de collèges ainsi que les latrines et mobiliers associés ; ii) sur le budget domestique d'une quantité d'infrastructures scolaires encore à définir ; et iii) sur les autres fonds extérieurs, d'une quantité d'infrastructures scolaires au moins égale à celle obtenue avant l'intervention du Fonds Catalytique.

2. Les défis à relever

21. **La capacité de mise en œuvre**. Le premier défi est de passer d'une approche connue, centralisée, aujourd'hui insuffisante, à une approche nouvelle, apte à répondre à l'échelle aux besoins identifiés par le modèle de simulation.

22. **L'inscription dans la décentralisation**. Il s'agit pour le MEN de s'inscrire enfin pleinement dans la décentralisation de 2003. Le Ministère n'a pas de structure institutionnelle de partenariat avec les représentants des collectivités locales, ou l'Union des Villes et des Communes de Côte d'Ivoire (UVICOCI) et l'Association des Districts et Départements de Côte d'Ivoire (ADDCI), et peu de dialogue avec eux. La mise en place de procédés décentralisés de maîtrise d'ouvrage nécessitera le développement de ces relations institutionnelles.

23. **L'habilitation des communautés**. Le troisième défi est, pour le MEN, de promouvoir la délégation, par les communes rurales, de la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires, en application du principe de subsidiarité. Cette approche est appropriée aux constructions scolaires parce que celles-ci sont : i) d'échelle villageoise ii) de faible montant et complexité ; iii), à la portée des capacités organisationnelles des communautés de base qu'elles soient accompagnées. Cette approche a prouvé son efficacité dans d'autres pays et en particulier dans les situations de post-conflit.

24. **La réduction des coûts unitaires de construction**. Ce défi est récurrent, qui revient à chaque Projet. Les efforts d'économie sur le plan type sont nécessaires, mais n'apporteront pas l'essentiel des économies envisagées. C'est en rompant avec les pratiques antérieures qui avaient pour résultat de limiter les marchés de construction scolaires aux entreprises de taille moyenne ou supérieure, que viendra l'essentiel de la réduction des coûts. Il s'agit de permettre aux petites et aux micro-entreprises locales de participer pleinement aux compétitions de façon totalement ouverte.

3. La nouvelle stratégie de mise en œuvre pour atteindre les objectifs du futur projet

31. **Passage progressif de l'approche centralisée par le BEP à l'approche décentralisée par transfert effectif de maîtrise d'ouvrage aux communes avec, dans les communes rurales, promotion de la responsabilisation des communautés de base dans la mise en œuvre du programme.**

Dans sa nouvelle approche stratégique, le Ministère de l'Education a décidé d'inscrire son action dans le cadre de la loi de décentralisation de 2003. Dans ce cadre, il envisage de promouvoir, auprès des communes rurales, l'adoption par ces dernières de l'approche du Développement Décentralisé Participatif Communautés (DDP) qui est de nature, dans ces zones, à permettre le passage à des programmes de construction de grande échelle. L'approche DDP est particulièrement adaptée au contexte d'une décentralisation en milieu rural. Elle a permis aux pays qui l'ont adoptée pour les constructions d'écoles, de passer très rapidement de programmes de petite échelle dont l'expansion était bloquée par le goulot d'étranglement des passations de marchés centralisés à des programmes de grande échelle. En outre, il a

été largement établi que l'approche DDP est particulièrement appropriée dans les situations de post-conflit.

32. **Dans sa vision à long terme**, le Ministère envisage de réduire au minimum tout dispositif de mise en œuvre centralisée des constructions scolaires et d'étendre l'approche décentralisée, en construisant les capacités du MEN à coordonner la mise en œuvre d'une telle approche, avec pour objectif que les capacités décentralisées soient capables de mettre en œuvre des programmes annuels de l'envergure nécessaire, soit 3.000 salles de classe par an.

33. **Une approche progressive et phasée**. Dans le court terme, c'est à dire au cours du prochain programme FTI de 3 ans, le Ministère de l'Education propose de mettre en œuvre le futur programme de salles de classe sur fonds FTI au travers de la combinaison de 3 approches dont l'objectif stratégique est triple : a) d'une part, tirer un profit immédiat des capacités existantes du BEP à manager un programme de construction de façon centralisée, en maintenant un programme limité qui serait géré par le BEP selon un *modus operandi* analogue à celui qu'il utilise depuis plus de 16 ans avec divers bailleurs de fonds, y compris l'IDA ; b) d'autre part, inscrire la plus grande partie du programme de construction dans le cadre institutionnel de la décentralisation c) dans ce cadre décentralisé, promouvoir l'approche par délégation de maîtrise d'ouvrage des communes aux communautés de base dans les zones rurales.

- L'approche centralisée (pour 220 salles de classe et locaux annexes sur FC plus constructions sur autres fonds extérieurs)
- L'approche décentralisée (pour 220 salles de classe et locaux annexes sur FC plus constructions sur budget domestiques)
- L'approche communautaire dans un cadre décentralisé (pour 1.520 salles de classe et locaux annexes sur FC)

a) ***Progressivité et phasage dans les objectifs quantitatifs globaux***. Au cours des 3 prochaines années, il s'agit de bâtir la capacité du MEN à coordonner la mise en œuvre de l'approche décentralisée. C'est pourquoi, aucun objectif quantitatif de grande échelle n'a été retenu pour cette phase. Dans cette perspective, le MEN a convenu de réduire l'objectif de la requête au Fonds Catalytique, de l'objectif initial global de 4.500 salles de classe primaires en trois ans dans la première version de la requête au Fonds Catalytique à un objectif de moins de 2.000.

b) ***Progressivité dans les objectifs intermédiaires annuels***. Les objectifs intermédiaires annuels que se donne le Ministère pour l'approche décentralisée avec participation communautaire sont progressifs. Les quantités visées au cours des 3 années du projet sont, selon la version actuelle du projet de requête, successivement de 240 à 480 et 800 salles de classe sur financement du FC, ce qui représente, si l'on tient compte que chaque site pourrait recevoir entre 2 et 3 classes, un peu moins de 100 sites la première année, de 200 la deuxième année en un peu plus de 300 la troisième année.

c) ***Progressivité de l'expansion géographique***. Le MEN envisage l'expansion géographique de façon, elle aussi, progressive. Par exemple, par le démarrage dans trois régions (une dans le sud, une dans le centre et une dans le nord),

au cours de la première phase de 3 ans, et une expansion ultérieure à 5 autres régions dans une seconde phase de trois ans, et la couverture de la totalité du territoire au terme des 6 ans de 1ere et 2ème phase. Une telle approche permettra d'assurer de meilleures chances de réussite à la première phase, en évitant la dispersion géographique des efforts de construction des capacités locales.

d) ***Résultats attendus au terme de la 1ère phase***. Il s'agit essentiellement : i) *des outils testés et ajustés*. La première phase du projet permettra de les tester en vraie grandeur et de les ajuster en fonction de l'expérience. Les outils comprennent : le manuel d'exécution du projet, les modèles types de conventions, d'appels d'offres et de contrats, les modules de formation et des mécanismes de fourniture des formations, les outils de suivi et les outils d'évaluation ; ii) *la construction du nombre de salles de classe visé* au terme des trois ans ; iii) *un potentiel d'expansion* du système par réplication du même système de mise en œuvre dans les mêmes régions de 1ère phase.

4. Arrangements pour la mise en œuvre

41. La mise en œuvre de la nouvelle stratégie requiert une claire définition des rôles des acteurs en matière de constructions scolaires. Le détail de cette définition est esquissé dans les points ci-dessous.

a) ***Le Ministère de l'Education se recentrera sur ses fonctions régaliennes***. Dans le long terme, le MEN n'a pas vocation à mettre en œuvre *directement*, les constructions scolaires du primaire et du secondaire. De par la loi de 2003, il n'est plus maître d'ouvrage de ces constructions, mais il reste le maître d'ouvrage des autres établissements qui relevant de lui, comme les bureaux de son administration centrale et déconcentrée et les établissements de formation des maîtres, les CAFOP. Le financement du Fonds Catalytique est l'occasion de mettre les pratiques du MEN en conformité avec la loi. Dans cette nouvelle perspective, le Ministère de l'Education pourra se concentrer sur ses fonctions régaliennes qui sont : le financement et l'harmonisation des partenaires, la définition et le suivi de la mise en œuvre des normes, la coordination et le suivi des acteurs impliqués dans l'ensemble du processus, et l'évaluation des performances du dispositif et des différents acteurs qui y opèrent. Dans la période transitoire qui correspond aux trois années du premier financement FTI, le MEN pourra continuer à utiliser ses capacités actuelles pour mettre en œuvre une fraction du programme. Dans le même temps, le Ministère de l'Education doit développer en son sein une capacité à mettre en œuvre un programme de construction dans un cadre décentralisé et faisant appel, dans ce cadre même, à une approche communautaire de type DDP.

b) ***Une partie de l'équipe spéciale dénommée "Task Force"***(TF) sera chargée de la nouvelle stratégie de construction. La Task Force est chargée de la mise en place de la stratégie sectorielle nationale9. La Task Force sera complétée, en son sein, d'un noyau de cadres du MEN spécifiquement chargés d'impulser et de mesurer la mise en place la nouvelle stratégie de construction axée sur les trois approches, avec une attention particulière sur la nouvelle approche décentralisée notamment celle avec participation communautaire.

9 Arrêté interministériel du 14 janvier 2010).

Cette Cellule stratégique construction (CSC) aura pour mandat de : i) préparer le plan d'action et le calendrier de la mise en place de la nouvelle stratégie ; ii) piloter le recrutement des personnels à recruter pour mettre en œuvre la nouvelle stratégie ; iii) valider les outils de cette mise en œuvre, y compris les plans types, les manuels de procédure et les outils de formation ; iv) mettre en place et utiliser les résultats du système de suivi pour rendre compte des progrès de la mise en place aux autorités politiques et aux partenaires ; v) mettre en place et utiliser le système d'évaluation pour corriger/amender la stratégie en fonction des leçons apprises de ces évaluations pour instaurer une dynamique d'«apprentissage par l'action »

c) ***Le Bureau d'Exécution des Projets*** (BEP) a une longue expérience de la mise en œuvre des actions de construction selon l'approche centralisée. Par contre, il n'en dispose pas dans un cadre décentralisé.10 Avec ses capacités actuelles, il pourrait poursuivre le mandat de coordination pour toutes les activités dont la mise en œuvre se fera selon des approches centralisées, notamment pour les passations de marchés. Il s'agira par exemple, des marchés de travaux pour les CAFOP. L'expertise existante du BEP pourrait également être éventuellement mise à profit pour apporter une assistance technique aux collectivités décentralisées pour développer leur capacité à mettre en œuvre leur mandat de maître d'ouvrage des constructions scolaires selon une approche par mise en œuvre directe de ce mandat. D'autre part, la Task Force pourra assister la mise en œuvre du programme d'appui aux Communes urbaines avec de nouvelles capacités. Pour la coordination des nouvelles activités de type DDP avec les communes rurales, la Task Force devra mettre en place une nouvelle capacité : la CAPCD (voir paragraphe suivant).

d) ***Une Cellule d'appui au programme de construction décentralisé*** (CAPCD) sera créée pour appuyer la mise en œuvre de la sous-composante qui sera mise en œuvre par l'approche DDP. Cette nouvelle approche constitue un changement de paradigme auquel aucun expert du MEN actuellement en charge des constructions n'est préparé ou formé. La nouvelle cellule devra donc être coordonnée par un expert ayant une expérience confirmée dans la mise en œuvre de l'approche DCC ou DDP à l'échelle nationale. Cet expert sera responsable de la mise en œuvre de la sous-composante. Ses actions seront coordonnées avec celles des autres sous-composantes par le coordinateur du PASEF qui sera comptable de ses résultats devant la CSC de la Task Force. La cellule CAPCD devra inclure également un expert en Formation à la Gestion à la Base (FGB) pour coordonner le programme de renforcement des capacités des communautés, et un expert en passation de marchés avec participation communautaire. Le système de suivi- évaluation de la nouvelle stratégie (trois approches) relèvera directement de l'autorité de la Cellule Stratégique Construction (CSC) de la Task Force.

10 Le Bureau d'Exécution des Projets (BEB) a été créé en 1992 avec le Projet BAD (Education IV) et a géré le Don Japonais pour les écoles primaires (1995-99), puis le Programme d'Urgence en matériaux locaux (1997-2004), les projets EPP (1999-2004), le PAEB sur financement KfW (2001-2009), les projets OPEP 1et 2 (2000-2008), le PASEF (1998-2010) et le projet PREB sur financement FIMR (2008-09). Il gère actuellement le projet BID

e) ***Au niveau régional***, il n y a pas de responsabilité transférée pour la construction des établissements primaire, secondaire ou technique. Cependant, le niveau régional abrite les bureaux déconcentrés du BEP, au moins dans 7 régions[11]. Il est probable que, pour des raisons analogues, la CAPCD devra provisoirement, le temps de la mise en place du renforcement des capacités locales, disposer de relais déconcentrés au niveau des régions d'intervention de l'approche communautaire. Ces relais devraient comprendre : i) un coordonnateur régional du renforcement des capacités, et un coordonnateur de l'appui technique à la passation des marchés à base communautaire et à la gestion de ces marchés.

f) ***Les Départements*** ont reçu, par la loi de décentralisation de 2003, la compétence de construire et gérer les établissements d'enseignement secondaire, technique et de formation professionnelle. Sur les fonds du prochain projet EPT, le MEN a prévu de financer la construction et l'équipement de 250 salles de classe de collèges. Les appels d'offres de travaux seront préparés et passés par les Départements avec l'assistance technique du MEN à travers la DAF qui sera renforcée pour apporter cet appui.

g) ***Les Communes*** ont, par la loi de décentralisation, reçu transfert de la maîtrise d'ouvrage des écoles primaires et maternelles. Les communes urbaines et les communes rurales ont des caractéristiques géographiques, démographiques, économiques et organisationnelles différentes qui justifient une approche différenciée pour la mise en œuvre de la même compétence que constitue la maîtrise d'ouvrage des constructions scolaires.

i) dans les communes urbaines, l'organisation communale a plus de capacité et peut assurer directement la maîtrise d'ouvrage des écoles primaires. Le prochain projet EPT envisage de financer, dans les communes urbaines, un total de 220 salles de classe sur financement du FC qui serait mis en œuvre directement par les communes, avec éventuellement et selon le cas, l'appui technique du MEN au travers de la DAF.

ii) les communes rurales sont composées d'un ensemble de villages pour lequel le chef-lieu a reçu mandat de planifier et mettre en œuvre le développement d'ensemble. Cependant, bien que le chef-lieu soit un village plus important que les autres, ses capacités propres ne sont pas si différentes de celles des autres villages composant la commune. Dans ce contexte, il est souhaitable que la commune rurale, pour les petites infrastructures d'échelle communautaire comme l'école, en délègue la maîtrise d'ouvrage aux communautés de base dans les villages bénéficiaires. Sans dessaisir la commune rurale de son mandat de maître d'ouvrage, cette approche lui permet d'exercer ce mandat en partenariat avec les communautés concernées auxquelles elles délèguent les tâches de passation et de gestion des petits marchés de construction et d'équipement selon l'approche DDP. La commune rurale est alors le financeur de la communauté de base. Cette approche a l'avantage, en responsabilisant la communauté bénéficiaire sur la mise en œuvre, de générer une plus grande appropriation de l'école par celle-ci.

11 Il s'agit des antennes d'Abengourou, Daloa, San Pedro, Bondoukou, Korhogo et Man, mais actuellement, seules les 3 premières sont actives.

h) ***Les Communautés***. L'option de faire jouer le rôle de maître d'ouvrage délégué par les COGES pour la construction des écoles rurales – moyennant les changements et les appuis nécessaires – constitue une bonne approche. En effet, du fait que le programme ne concerne que les infrastructures scolaires, il est légitime d'habiliter une structure communautaire en charge de l'éducation. La nouvelle approche du MEN consistera à inviter les communes rurales à habiliter les COGES pour la construction des écoles rurales en leur donnant les moyens de réaliser désormais des infrastructures de qualité, dans le cadre de la décentralisation communale, par une délégation de maîtrise d'ouvrage. Les textes de création et de fonctionnement des COGES12 devraient être révisés pour leur permettre de jouer ce rôle.

42. **Les activités préparatoires** pouvant démarrer dès maintenant sont les suivantes :

- **a) la mise en place de la Cellule Stratégique Construction (CSC) au sein de la Task-Force ;**
- **b) la révision du plan-type de construction d'écoles** (plans des blocs de salles de classe, de latrines et de points d'eau) ;
- **c) la construction du modèle de compréhension des coûts ;**
- **d) la finalisation des prix unitaires estimés des constructions** (salles de classe, latrines et mobiliers) **;**
- **e) la préparation du Manuel d'Exécution du Projet** (y compris méthodes et procédures de passation de marchés et les modèles de documents types qui seront utilisés par les différents acteurs pour les passations de marchés, les contrats, les formations et la gestion financière) **;**
- **f) la préparation du cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux ;**
- **g) la préparation des TDR des experts** devant renforcer les capacités du MEN à mettre en œuvre la nouvelle approche**.**
- **h) la préparation du système de suivi - évaluation de la nouvelle stratégie.**

43. **Révision du plan-type**. L'objectif est de réduire les coûts en réduisant les quantités d'intrants dans la composition architecturale et technique des blocs de salles de classe et de sanitaires. Cet objectif doit être atteint tout en assurant que les locaux éducatifs vont servir l'objectif d'enseignement de qualité (espace pour la pédagogie de groupe et pour l'accès à des matériels didactiques dans la classe) et d'enseignement pour tous (y compris les enfants vivant avec un handicap). Cela suppose :

a) *le développement d'un plan type à plusieurs niveaux* spécifiques pour les écoles urbaines en milieu dense.

b) *le maintien d'une superficie intérieure des salles de classe suffisante* pour permettre : i) l'installation d'un rayonnage-bibliothèque le long d'un mur avec accès direct par les élèves aux matériels pédagogiques ainsi disponibles ; ii) l'introduction de pédagogies actives par groupes nécessaires de façon générale, et incontournables dans les situations de classes multigrades, qui devraient voir une expansion très importante ;

12 Notamment le Décret No 2002-304 du 29 mai 2002 et l'Arrêté No 080 MEN/CAB du 8 août 2002.

b) pour les écoles d'un seul niveau, *la suppression définitive de la véranda* construite avec poteaux soutenant un large débord de toiture et *maintien de débords de toiture raisonnables* (1 m maximum de chaque côté) pour écarter des façades les eaux d'écoulement du toit et d'un trottoir de façade principale (largeur maximum 1,40 m) ;

b) *la poursuite de la construction des charpentes en bois*, sous réserve de l'accord du Ministère chargé de la protection de l'environnement, et de la préparation de plans de détails permettant l'utilisation de planches moisées de dimensions réduites, faciles à mettre en œuvre par des entreprises locales ;

c) *la suppression des faux-plafonds qui entrainent des risques importants de colonisation de l'espace sous toiture par les* chauves-souris et/ou petits reptiles dont les déjections finissent pas suinter au travers du faux-plafond ;

d) *l'adaptation des salles de classe et des latrines aux besoins des élèves vivant avec un handicap*.

44. **Construction d'une méthode et un modèle de « compréhension » des coûts de construction**. Une difficulté qui obscurcit la compréhension, par le maître d'ouvrage, des prix d'un devis estimatif de construction est la présentation des prix selon le « cadre du devis estimatif », document type qui figure dans tous les dossiers d'appel d'offres types. Ce cadre-type décompose le prix du soumissionnaire en « ouvrages » (fondations, murs, bétons, chainages, enduits, etc.) Une telle décomposition est très pratique pour le maître d'ouvrage pour suivre l'avancement des travaux, mais pas pratique du tout pour comprendre la composition du coût de la construction proposée par l'entreprise. Dans cette approche, on observe une forte « dissymétrie de l'information » entre l'entreprise et le maître d'ouvrage. Le premier comprend les chiffres qui figurent dans le devis, tandis que le second ne les comprend pas. Il est maintenant bien établi par la recherche économique que l'existence de dissymétries d'information tend à générer des distorsions du marché. Une autre approche – qui n'est pas utilisée dans les DAO mais qui est couramment utilisée pour la construction en régie ou par tâcherons --, est de décomposer le coût de la construction en intrants (ciment, sable, fer, eau, nombre de jours de maçons, de manœuvres, etc.). Ce mode de décomposition du prix a l'avantage de permettre au maître d'ouvrage de vérifier si les prix pratiqués sont cohérents avec sa connaissance pratique du marché des différents inputs. Il permet aussi de n'affecter un coefficient de transport qu'aux intrants effectivement transportés et pas aux intrants locaux. Il permet enfin de mieux percevoir la valeur du « coefficient d'entreprise » que cette dernière applique au « déboursé sec » pour établir sa proposition de prix. Finalement, cette approche rétablit la symétrie de l'information entre les deux partenaires.

45. **Préparation du Manuel d'Exécution** pour la mise en œuvre de la nouvelle stratégie. Pour l'approche décentralisée avec participation communautaire (DDP), le MEN s'inspirera, des documents déjà préparés par le PAPC et qui ont été approuvés par les autorités chargées du respect des bonnes règles financières et de passations de marches.

ANNEXE 2 Note sur les restrictions d'accès dues aux questions d'Etat Civil

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME (PAMT)

NOTE STRATEGIQUE SUR :

l'impact de la déclaration à l'état civil sur l'accès et la rétention à l'école

1. Rappel de la problématique et des options stratégiques

Parmi les grandes orientations du plan d'actions à moyen terme du secteur éducation, figure la scolarisation universelle à l'horizon 2020.L'un des objectifs majeurs demeure l'accroissement du taux d'accès au cycle primaire. Entre autres raisons expliquant les difficultés d'accès des enfants dans le cycle primaire, on peut citer les critères d'âge (l'âge officiel d'entrée au cours préparatoire première année ou CP1 est de 7 ans) mais qui peut varier en fonction des capacités d'accueil et leur non déclaration à l'état-civil, ce qui les prive d'un document essentiel : la copie d'acte de naissance, document pourtant exigé pour l'inscription au CP1.

C'est dans ce contexte qu'a été conçu **L'OBSERVATOIRE du CP1** expérimenté en 1996-1997. Financé par la **Banque Mondiale** dans le cadre du **PASEF,** ce dispositif est un outil de prospection et de gestion des problèmes d'accès des enfants à la première année d'inscription dans les écoles primaires publiques.

2. Objectifs et justifications de l'activité en rapport avec les objectifs de scolarisation et d'achèvement universels

2.1. Objectifs

- Recenser tous les problèmes de l'accès des enfants au CP1
- Créer un système d'informations actualisées ;
- Fournir aux décideurs et aux partenaires de l'éducation des informations fiables ;
- Evaluer l'efficacité des mesures prises au niveau des écoles pour les inscriptions au CP1 ;
- Servir d'outil de gestion et d'évaluation pour les acteurs et partenaires de l'éducation nationale ;

- Lutter contre la pauvreté ;
- Accroître le taux de scolarisation.

2.2. Justifications

Selon les statistiques, seulement 70% des enfants ivoiriens en âge d'être scolarisés accèdent effectivement à l'école. Il apparaît selon ces mêmes études que le défaut de fréquentation est moins dû aux capacités d'accueil qu'aux raisons socio-culturelles (pauvreté des parents, marginalisation des jeunes filles intérêt de l'école.).

A ce titre, l'Observation du CP1, en tant qu'outil de diagnostic des difficultés d'accès au CP1, se présente instrument de gestion des carrières scolaires parce qu'il permet de prévoir les infrastructures (écoles, matériel…) et les ressources humaines (les enseignants, personnel d'encadrement…). C'est également un instrument de **ciblage** des populations et des zones défavorisées.

3. Rappel de l'état des lieux de l'activité

L'observatoire du CP1 est un outil de collecte d'informations relatives aux difficultés d'accès à la première année d'inscription dans les écoles primaires publiques. Cependant il n'est pas institutionnalisé. C'est un projet qui se déroule dans le cadre des activités de la sous-direction des statistiques et de l'évaluation. Faute de moyens, les activités ont été interrompues de 2001 à 2007.

Pour l'année scolaire 2008/2009, elles ont repris grâce à l'appui du PNUD et cela dans la cadre du Programme d'Appui à la Restauration de l'Ecole, phase 2 (PARE 2)] sur un effectif de **411 978** enfants candidats à l'inscription au CP1, **89 809** soit : **22%** ont été refusés**.**

Sur cet effectif d'enfants refusés, **15 212** soit **17 %** ont été recalés faute d'extrait d'acte de naissance**.**

Tableau descriptif des refus par DREN se présente comme suit

DREN	Enfants présentés	Enfants refusés par manque d'extrait de naissance	Proportion en %
Abengourou	10.530	207	2
Abidjan 1	31.382	1234	4
Abidjan 2	21.403	1309	6

Dabou	18.624	2042	11
Divo	25.240	1009	4
Bondoukou	23.239	277	1
Bouaké	24.092	298	1
Gagnoa	28.264	1624	6
Daloa	35.029	1884	5
Bouaflé	5642	848	15
Dimbokro	23.112	816	4
MAN (7 IEP sur 11)	26.603	332	1
	12.084	562	5
Guiglo	4701	175	4
Seguela	41841	2651	6
San Pédro	18642	824	4
Yamoussoukro			

Toutefois, si l'on compare ces données aux statistiques de 2001 (11,57%) on remarque une augmentation du nombre de refus pour manque d'extrait de naissance.

NB : sur les 186 IEP qui existaient lors de cette mission de l'observatoire, 161 ont répondu.

~~4.~~ Perspectives

Dans le cadre la mise en place d'un système d'information et de gestion de l'éducation nationale et du projet SIG-MEN - MECCI, il serait souhaitable d'établir une relation institutionnelle entre la DIPES et le MECCI (Modernisation de l'Etat-civil de la Côte d'Ivoire) de façon à offrir une possibilité aux familles d'obtenir un extrait d'acte de naissance pour leurs enfants. En attendant, des campagnes de sensibilisation devraient être entreprises en direction des directeurs d'école et des établissements pour qu'ils acceptent d'accueillir les enfants ne possédant pas d'extrait d'acte de naissance pour une période de deux ou trois ans.

5. Modes opératoires et capacités d'exécution

a. Modes opératoires

- Elaboration de questionnaires d'enquête ;
- Séminaires de formation à l'intention des DREN IEP sur les le remplissage des fiches ;
- Remontée des fiches des IEP vers les DREN et des DREN vers la DIPES ;
- Analyse et exploitation des fiches
- Diffusion des résultats;

b. Capacités d'exécution

- Ressources humaines disponibles pour l'élaboration des items par la cellule statistique et pour leur exploitation statistique ;
- Ressources matérielles à rechercher pour l'édition des formulaires d'enquête, pour les missions de formation et pour la publication des résultats d'enquête.

c. Renforcement des capacités institutionnelles

- Pérennisation de l'observatoire du CP1

Annexe 3 Monitoring des carrières scolaires et SIGEF

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME (PAMT)

NOTE STRATEGIQUE SUR :

Le monitoring des carrières scolaires des élèves

1- Rappel de la problématique et des options stratégiques

Les différents indicateurs de l'Education Nationale révèlent un système éducatif peu performant en raison notamment de la faiblesse des taux d'accès et de scolarisation et de rétention (42%) ainsi que de l'importance du taux de redoublement (21%). De façon générale, le cycle de l'éducation de base rejette 10% de ses effectifs par an. Ces outils statistiques qui s'intéressent surtout aux cohortes scolaires devraient s'accompagner d'un instrument de pilotage plus performant et plus pertinent et opérationnel, capable d'élargir le champ de prospection des analyses de notre système éducatif et donc d'influer positivement sur la gestion pédagogique et l'administration scolaire. L'immatriculation au cycle primaire s'inscrit dans cette stratégie et répond au besoin de l'atteinte des objectifs de scolarisation et d'achèvement universels.

2- Objectifs et justifications de l'activité

a) Objectifs

- Identifier nationalement l'élève tout au long de son parcours de formation dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire ;
- Mettre en place une base de données statistiques fiables ;
- Recueillir des données sur l'environnement socio-économique et culturel des élèves ;
- Améliorer le suivi des cohortes scolaires ;
- Gérer de façon efficiente les personnels d'encadrement ;
- Enrichir les bases élèves d'informations relatives aux acquis des élèves et à leurs acquis certifiés, pour répondre aux besoins de suivi individualisé et de pilotage pédagogique ;
- Consolider les bases des élèves dans la durée et dans l'espace.

b) Justifications de l'activité

L'absence de recueil de données fiable, contradictoires par endroits, et, parfois même leur inexistence justifient la mise en place d'un instrument de gestion des carrières scolaires. Ainsi, le dispositif mis en place constituera la source commune de collecte d'informations relatives aux élèves et le tableau de bord des administrations scolaires locales, régionales et nationale. Ceci aura pour avantage la sécurisation des données et leur homogénéité.

3- <u>Rappel de l'état des lieux de l'activité</u>

a) L'identification et l'immatriculation

- L'immatriculation est inexistante dans l'enseignement primaire et incomplète dans le secondaire. Elle se fait à la faveur de la Commission Nationale d'Orientation en $6^{ème}$;
- Les élèves non orientés de l'enseignement privé sont immatriculés en $6^{ème}$ dans leurs établissements respectifs ;
- Certains élèves du privé se font immatriculer seulement en classe de $3^{ème}$, parce que le numéro matricule est une pièce constitutive du dossier de candidature au BEPC ;
- Les élèves entrés dans les établissements publics par la voie non officielle ne sont pas immatriculés ;
- Les parents d'élèves sont peu ou pas du tout sensibilisés et informés sur la nécessité de faire immatriculer leurs enfants ;
- Les chefs d'établissements ne respectent ni n'appliquent les textes réglementaires en matière d'immatriculation.

b) Les transferts

Les transferts sont des activités qui se déroulent à deux niveaux : (1) au niveau des DREN, pour ce qui concerne les mouvements des élèves à l'intérieur de la même DREN ou DDEN, et, (2) au niveau central, pour les mouvements d'élèves vers d'autres localités. Les transferts sont l'occasion de nombreuses fraudes ne permettant pas la traçabilité dans le suivi des cursus scolaire.

c) Les inscriptions

- Les inscriptions ne sont pas toutes légales : il y a encore des inscriptions parallèles ;

- Les inscriptions ne sont pas toujours l'occasion de véritables actions d'identification, d'immatriculation et de collecte de données statistiques, sociales, économiques et culturelles relatives aux élèves et à leur environnement ;

- Certaines inscriptions se font de manière tardive et sont pas prises en compte dans les rapports de rentrée.

d) L'état civil

- Dans de nombreuses régions, les enfants ne sont pas systématiquement déclarés à l'Etat Civil ;

- Certains parents changent la date de naissance de leurs enfants pour pouvoir les scolariser ou les maintenir dans le système éducatif.

e) L'affectation des élèves d'un cycle à un autre

- Cette opération est réalisée avec beaucoup de difficultés avec pour conséquence des omissions.

f) L'absence d'instrument de pilotage local

L'absence d'instrument de pilotage au niveau déconcentré constitue une difficulté majeure. Un tel instrument pourrait permettre un meilleur suivi :

- Surveillance des redoublements, des abandons, des transferts ;
- Sécurisation des conditions de transferts.

4- <u>Perspectives</u>

Il s'agit, dans le court et le moyen terme, de redresser la barre par une meilleure gestion des carrières scolaires.

A ce titre, la mise en place d'un système d'information lié à la scolarité des élèves de l'enseignement primaire et secondaire constituera une aide aux équipes pédagogiques, de direction et d'encadrement pour répondre aux besoins de suivi et de pilotage aux différents niveaux : l'élève, la classe, l'école ou l'établissement, la circonscription du premier degré, la direction régionale, l'échelon national.

Ce système d'information du primaire devra remplir quatre fonctions essentielles :

- Constitution de la base de données des élèves du primaire et attribution systématique d'un identifiant national à chaque. La continuité avec le second degré sera assurée progressivement avec l'outil existant. Un dossier de l'élève sera constitué à partir de l'identifiant national ;

- Enrichissement progressif du dossier de l'élève le long de son parcours par des informations relatives au changement d'établissement, les résultats de fin d'année, les acquis certifiés, les vœux et orientations et bien d'autres informations indispensables au pilotage pédagogique ;

- Consolidation de la base dans l'espace et dans la durée en organisant la sécurisation des transferts, des redoublements et des abandons ;

- Sécurisation des opérations de transfert, d'affectation des élèves.

Le projet se situe dans un cadre de contraintes dues :

- au nombre important d'écoles, à la diversité de leur taille et de leur situation ;

- au rôle des collectivités territoriales dans la gestion et dans la politique d'équipement ;

- à l'absence de personnels affectés aux tâches administratives et informatiques.

Ces contraintes imposent de limiter le système d'information aux besoins essentiels, d'associer les collectivités locales à la réflexion, et ce dès le lancement du projet, et d'accorder une importance particulière au dispositif d'accompagnement humain et matériel.

Concomitamment à cette activité de conception du dispositif informatique d'appui, des ateliers seront organisés en termes de renforcement des capacités des gestionnaires, du cadre réglementaire.

5- <u>Modes opératoires et capacités d'exécution</u>

a- Modes opératoires

Compte tenu de la complexité du projet, et de l'imprécision des besoins, il est envisagé le recrutement d'un cabinet spécialisé dans les systèmes d'information et de gestion de l'éducation.

Cinq phases vont structurer le projet :

- l'étude préalable pour permettre (1) d'organiser l'expression des utilisateurs et le dialogue avec les collectivités territoriales, (2) d'identifier les besoins et de hiérarchiser les priorités pour délimiter le champ du système d'information, (3) de connaître l'offre interne et externe : logiciels mis en place par des inspections d'enseignement primaire et directions régionales et d'évaluer les conséquences sur les organisations (en relation, en particulier, avec le projet de mise en place de plates-formes d'assistance.
- la conception du système dans les règles qui sied à une telle opération ;
- la production du système
- la mise en œuvre du système ;
- le suivi, contrôle de qualité ex-post.

Afin de s'assurer que le projet est conforme aux métiers du ministère, il sera mis en place deux instances de pilotage du projet :

- Le comité de pilotage

Présidé par le Directeur de Cabinet, le comité de pilotage est composé des autres directions concernées (DIPES, DELC, DOB, DMOSS, DECO), d'inspecteurs généraux de l'éducation nationale, de directeurs régionaux, d'inspecteurs de l'enseignement primaire et de représentants des collectivités territoriales.

- L'équipe de projet

Sous la responsabilité du comité de pilotage, cette équipe, le cabinet retenu, assure la conduite de l'intégralité du projet.

b- Capacités d'exécution

1-Ressources humaines

Les ressources humaines sont disponibles en central et en déconcentré.

2-Ressources matérielles

Nécessité de renforcer le parc informatique et équiper les structures déconcentrées là où cela est nécessaire. Une requête au fonds catalytique a prévu le financement de ce volet.

c- Renforcement éventuel de capacités institutionnelles pour une bonne exécution

Formation du personnel d'encadrement y compris les DREN et les Chefs de Circonscription.

d- Rédaction de manuel de procédure

Un manuel de procédure relatif aux inscriptions, aux transferts et à l'immatriculation des élèves sera élaboré et si nécessaire des notes circulaires pour son application seront prises. Ainsi, l'immatriculation de tous les élèves sera faite sans que l'absence de l'extrait de naissance ou du jugement supplétif constitue une obligation.

Annexe 4 Recrutement régionalisé des enseignants

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
……
Direction des Ressources Humaines

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
……
Union – Discipline – Travail

PLAN D'ACTIONS A MOYEN TERME DU SECTEUR EDUCATION/FORMATION

RECRUTEMENT REGIONALISE DES ENSEIGNANTS

Pour assurer la performance du service public et régler la question de l'équité et de la répartition équilibrée des personnels enseignants, le gouvernement, avec l'appui du Projet d'Appui du Secteur Education/Formation (PASEF) a opté depuis 1996 pour le recrutement régionalisé.

Cette initiative, dans sa phase d'expérimentation, a permis le recrutement de 1371 instituteurs Adjoints au titre de l'année scolaire 1999-2000. La situation de crise sociopolitique que traverse la Côte d'Ivoire a arrêté brutalement ce projet en 2002, aggravant le déficit en personnel enseignant.

Aujourd'hui, il apparait plus que nécessaire, pour la Côte d'Ivoire, de relancer ce programme si elle veut atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

1- Problématique et options stratégiques

L'universalisation de la scolarité primaire en Côte d'Ivoire impose une expansion quantitative importante de la population scolarisée, et en conséquence, le recrutement massif d'Instituteurs. Cependant, les enseignants, pour diverses raisons, ont toujours marqué une réticence à leur déploiement dans certaines localités. Cette situation est exacerbée par la crise sociopolitique que vit la Côte d'Ivoire depuis septembre 2002 particulièrement en ce qui concerne les zones Centre-Nord-Ouest (CNO). Face à cette situation, quelles sont les stratégies que doit adopter l'Etat de Côte d'Ivoire aux fins d'assurer une répartition plus équilibrée des enseignants ainsi que leur fidélisation au poste en vue de permettre à tous les enfants d'âge scolaire d'avoir accès à l'école, de s'y maintenir et de bénéficier d'un enseignement de qualité ?

L'une de ces stratégies est le recrutement régionalisé d'Instituteurs Adjoints afin de maitriser la masse salariale y afférente.

Elle inclut l'immatriculation précise des postes vacants par DREN pour permettre de vérifier que les lauréats sont effectivement affectés à ces postes déclarés et que leur charge fonctionnelle n'est pas modifiée.

2- Objectifs et justifications de l'activité en rapport avec les objectifs de scolarisation et d'achèvement universel.

Le recrutement régionalisé des enseignants a pour but de :

- Réduire le déficit en enseignants ;
- Equilibrer la répartition des enseignants ;
- Rendre disponible les enseignants dans les classes ;
- Planifier la gestion de proximité des effectifs pour une utilisation efficace et optimale des ressources disponibles ;
- Assurer la transparence de l'opération de recrutement ;

La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les Etats doit s'acquitter de son obligation d'offrir la scolarisation à tous ses enfants conformément à la convention relative aux droits de l'enfant et autres engagements internationaux.

3- Rappel de l'état des lieux de l'activité.

La phase d'expérimentation du recrutement régionalisé lancée au cours de l'année scolaire 1999-2000 a permis de recruter **1371** Instituteurs Adjoints. Malgré les résultats satisfaisants obtenus (la mission d'évaluation a identifié 10% de déperditions et 90% d'enseignants qui sont restés à leur poste jusqu'à la crise), la généralisation de ce projet n'a pu être réalisée à cause de la crise sociopolitique du 19 septembre 2002.

Le système éducatif connait un dysfonctionnement se traduisant par l'accroissement des disparités régionales, le déficit récurrent en personnel enseignant et un taux élevé d'enfants hors du système.

L'insuffisance d'enseignants dans certaines localités contraint les populations à avoir recours à des enseignants non formés (bénévoles).

Il convient de noter que **2500** postes budgétaires sont accordés par an au secteur de l'Education/Formation (Enseignement Primaire) par le Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi, en raison de 1700 Instituteurs Adjoints contre 800 Instituteurs Ordinaires.

A ce jour, on dénombre **45 383** Instituteurs dont **38 797** Instituteurs Ordinaires et **6586** Instituteurs Adjoints.

En 2009, sur 33 087 candidats ayant postulé pour le concours de recrutement direct des Instituteurs (IA, IO), la Direction de la Mutualité et des Œuvres Sociales en Milieu Scolaire (DMOSS) a dénombré **62** candidats inaptes (0.2%) et **2573** candidats aptes à suivre (8%).

4– Perspectives

La construction de nouveaux CAFOP et la rénovation des anciens s'inscrivent, d'une part, dans l'optique de doter chaque région de centres de formation et d'autre part d'augmenter leurs capacités d'accueil aux fins de les rendre plus opérationnels pour accompagner efficacement le projet de recrutement régionalisé des enseignants.

5- Modes opératoires et capacités d'exécution

a- Modes opératoires

- ✓ Identification et inventaire exhaustif des postes vacants déclarés par région **(DRH) ;**
- ✓ Publication des postes budgétaires par région**(DECO) ;**
- ✓ Dépôt des dossiers de candidature mentionnant la DREN choisie par chaque postulant ;
- ✓ Organisation, du concours de sélection des élèves Instituteurs (IA) en avril 2011 **(DECO)** ;
- ✓ Organisation de la formation des stagiaires **(DELC)** en deux (02) années (une année de formation théorique suivie d'une année de formation pratique en responsabilité de classe) sanctionnée par le diplôme d'Instituteur Adjoint Stagiaire (DIAS) ;
- ✓ Titularisation des Instituteurs stagiaires en 2013 **(DELC- DECO)** ;
- ✓ Mise en œuvre d'un plan de formation continue des Instituteurs **(DPFC)** ;
- ✓ Elaboration de projets de contrats d'engagement précisant que les intéressés seront appelés à exercer au moins **cinq (05) années** consécutives dans la région pour laquelle ils auront concouru **(DRH)** ;
- ✓ Signature du contrat d'engagement à la fin de l'année de titularisation ;
- ✓ Evaluation du programme à chaque étape importante **(CGS- IGEN)**.

b- Capacité d'exécution

Les structures techniques pour la formation et l'encadrement existent déjà : DELC, DECO, DMOSS, DRH, DAF, DPFC, IGEN, Cabinet, BEP, CAFOP. Il apparait cependant urgent de construire de nouveaux CAFOP et de réhabiliter les anciens. La mise en place d'un Comité Technique de pilotage comprenant les représentants de toutes les structures techniques impliquées dans la mise en œuvre du projet s'avère nécessaire.

c- Renforcement de capacités institutionnelles éventuelles pour une bonne exécution.

Dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, il serait souhaitable de s'appuyer sur les résultats de l'évaluation de la phase expérimentale qui a déjà identifié les difficultés et proposé des solutions

relativement à la vérification des postes vacants déclarés, à l'organisation du concours et à l'affectation des instituteurs.
Par ailleurs, la formation continue des Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEP), Conseillers pédagogiques, Directeurs d'école, et maîtres d'application s'impose aux fins de leur permettre d'assurer un meilleur encadrement de ces Instituteurs.

d- Renforcement du cadre réglementaire.

Le cadre réglementaire existe déjà par le décret n° 2007-695 du 31 décembre 2007 modifiant et complétant le décret n° 93-608 du 02 juillet 1993 portant classification des grades et emplois dans l'administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux.

Annexe 5 Enseignants polyvalents

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
……..

INSPECTION GENERALE

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
…….
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME DU SECTEUR EDUCATION / FORMATION

Notes Stratégiques

THEME : LE STATUT DES ENSEIGNANTS POLYVALENTS DES COLLEGES ET LEUR FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Le Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN) publié en mai 2009 fait apparaitre deux enjeux majeurs :(i) la progression significative vers l'objectif du millénaire d'achèvement universel d'un cycle primaire de qualité raisonnable ;(ii) la définition d'une structure des scolarisations aux différents niveaux et types d'études qui correspondent raisonnablement aux besoins du développement économique et social du pays.

Par ailleurs, la population scolaire en âge d'entrer au collège augmente au fil des années au rythme de la croissance de la population ivoirienne. Cette augmentation nécessite une rénovation profonde du premier cycle de l'enseignement secondaire.

1- RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE ET DES OPTIONS STRATEGIQUES

L'option prise par le Ministère de l'Education Nationale de réduire le taux de redoublement au primaire qui passe de 21,6% à 10%, va forcément accroître le flux des élèves entrant au premier cycle du secondaire. Le doublement des effectifs de collégiens d'ici 2020 ne sera possible qu'à une double condition : (i) faire baisser le coût moyen de la scolarité au collège ; (ii) disposer d'un modèle d'organisation de collège susceptible d'accueillir un nombre limité d'élèves et donc d'être implanté en milieu rural.

Aussi, la soutenabilité du scénario suppose que la masse salariale augmente moins vite que les effectifs des élèves sans que le ratio élèves / maîtres ne soit dégradé.

La stratégie à opter au premier cycle du secondaire pour le recrutement de nouveaux enseignants dont les collèges ont besoin se fera en interne au sein du corps des instituteurs-ordinaires (I.O) exerçant aujourd'hui à l'école primaire. Ces I.O seront promus professeurs de collège et seront remplacés par des instituteurs-adjoints (I.A).

Quatre professeurs polyvalents, chacun enseignant un groupe de disciplines, se partageront l'enseignement d'une classe, de sorte qu'il est possible d'organiser un collège (base 1) comportant seulement une classe par niveau et quatre professeurs.

2- OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DE L'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS DE SCOLARISATION ET D'ACHEVEMENT UNIVERSELS

La rénovation du premier cycle de l'enseignement secondaire a pour buts :

- de donner à ce cycle de scolarité des finalités plus larges que la préparation à l'entrée au lycée ;
- de permettre l'implantation de collèges de petite taille viables en milieu rural ;
- d'offrir un enseignement à un coût unitaire plus modeste que le coût actuel.

3- RAPPEL DE L'ETAT DES LIEUX DE L'ACTIVITE

Le RESEN indique qu'en 2006, le nombre des enfants ivoiriens non scolarisés est de 1 171 095;

Les statistiques de la DRH montrent que :

- parmi les 1265 instituteurs-ordinaires diplômés de l'enseignement supérieur (DEUG-Licence- maîtrise) en situation de classe dans l'enseignement primaire, on distingue 785 en lettres (61,9%), 478 en sciences (37,7%) et 03 autres spécialités (02 %) ;
- les professeurs CAP/CM en activité dans les classes sont au nombre de 6775 ; pour la rentrée 2009-2010 le déficit s'élève à 1400.

Le mode de recrutement des professeurs CAP/CM du premier cycle du secondaire est :

niveau BAC+2 plus concours d'entrée à l'ENS plus formation sur deux ans (un an de théorie à l'ENS et un an de pratique dans un établissement secondaire). Leur formation continue sera assurée par les structures compétentes.

4- MODES OPERATOIRES ET CAPACITE D'EXECUTION

a- Modes opératoires

Le concours d'accès sera ouvert, sous quatre (4) spécialités, aux IO titulaires d'au moins le DEUG dans la discipline de référence. Vu qu'il existe des affinités entre certaines disciplines, et que les contenus des enseignements, les curricula et les volumes horaires seront reconsidérés, il a été décidé d'organiser les quatre (4) groupes de polyvalence autour des disciplines suivantes :

- **l'anglais**. Le professeur chargé de l'anglais assurerait également l'enseignement du

Français et des Arts ;

- **les mathématiques**. Le professeur chargé des mathématiques assurerait également les enseignements de sciences physiques, ainsi que les enseignements pratiques et technologiques ;
- **Sciences de la Vie et de la Terre**. Le professeur chargé de l'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre serait également en charge de l'enseignement de l'éducation physique et sportive ;
- **l'histoire et la géographie**. Le professeur chargé de l'histoire- géographie serait également en charge de l'éducation civique et morale ;

NB : L'EPS et les Arts ne sont pas retenus comme tête de liste parce qu'il n'existe pas d'IO diplômé de l'enseignement supérieur dans ces disciplines.

Les concours seront ouverts sur une base régionale et les lauréats seront appelés à exercer au moins cinq (5) années dans la région pour laquelle ils auront concouru. En fonction des besoins et des candidatures, un second concours externe sera organisé, s'il apparaît que le nombre des instituteurs diplômés du supérieur ne couvre pas les besoins dans certaines spécialités.

A l'issue du concours, les lauréats bénéficieront d'une formation théorique décentralisée de quatre-vingt-dix (90) jours repartis sur les deux premières années d'exercice.

Le concours et l'organisation de cette formation seront dessinés avec l'appui d'un consultant mobilisé par le PASEF (Banque Mondiale).
Les premiers concours seront ouverts en 2011 et concerneront environ 1500 postes la première année et 1300 la seconde.

b- Capacité d'exécution

Les structures techniques pour la formation et l'encadrement des enseignants (ENS, DPFC, IGEN, INSAAC, INJS, DECO, DELC) existent déjà. Cependant, elles ont besoin d'un renforcement de capacités.

Les premiers concours seront ouverts en 2011. La formation des lauréats dure 90 jours répartis sur les deux premières années d'exercice. Les nouveaux professeurs polyvalents du premier cycle du secondaire ne seront opérationnels qu'à la rentrée scolaire 2011-2012 pour l'expérimentation dans les établissements pilotes. Ils devront bénéficier au préalable d'un renforcement de capacité (académique, didactique et pédagogique) au 3ème trimestre de l'année 2011.

Pour la première session des concours, sur 1500 postes prévus, les fichiers de la DRH mentionnent à ce jour, 1265 existants.

c- Renforcement de capacités institutionnelles éventuelles pour une bonne exécution

Eu égard aux limites déjà constatées au niveau des capacités d'exécution, il est nécessaire de renforcer les capacités des structures et des acteurs. Des voyages d'étude et d'information au Ghana ou dans tout autre pays ayant une expérience en la matière devront être organisés pour les structures impliquées.

d- Renforcement du cadre réglementaire

Le cadre réglementaire existe déjà dans le décret n° 2007-695 du 31/12/2007 relatif au profil de carrière du secteur Education / Formation.

Les IO, diplômés de l'enseignement supérieur grade B3, admis au concours des professeurs polyvalents deviennent des professeurs de collège grade A3. Après cinq ans d'ancienneté, ils présentent le concours de professeurs de lycée grade A4.

Tous les professeurs titulaires d'un CAPES ou d'une licence exerçant dans les collèges ou le premier cycle de l'enseignement secondaire pourront intégrer, selon des modalités à définir, le second cycle du secondaire (lycée).

Les professeurs CAP/CM monovalents existant pourront par voie de concours exceptionnel intégrer progressivement l'emploi de professeur de lycée grade A4.

La création de ce nouveau type de collège doit faire l'objet d'un décret.

Un arrêté conjointement signé par les Ministères de l'Education Nationale (MEN), de la Fonction Publique et de l'Emploi (MFPE) et celui de l'Economie et des Finances (MEF) doit formaliser ces dispositions transitoires.

Annexe 6 Evaluations standardisées et régulières des acquisitions des élèves

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE LA PEDAGOGIEET DE LA FORMATION CONTINUE

Cité Administrative, Tour A, 6ème Etage

BP V 150 Abidjan

Tel : 20 21 25 97 / Fax : 20 22 52 70

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline – Travail

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME
DU SECTEUR EDUCATION FORMATION

Notes stratégiques : évaluations standardisées régulières du niveau d'acquisition des élèves du primaire

1- Rappel de la problématique et des options stratégiques

Problématique et vision stratégique à long terme.

La dernière étude PASEF a été réalisée en 2002, et depuis cette date, le système éducatif ivoirien manque d'éléments de suivi et de comparaison sur le niveau standardisé des acquisitions des élèves. Cette connaissance est pourtant utile dans la mesure où au niveau global, elle permet éventuellement de prendre les dispositions pédagogiques qui se montreraient indispensables et de suivre les effets des diverses mesures déjà engagées (curricula, redoublements, par exemple). Au niveau local, les résultats aux examens montrent que les performances des écoles sont très dispersées ; enfin, elle permet à chaque maître de se situer dans des moyennes et des écarts.

2- Objectifs et justifications de l'activité en rapport avec les objectifs de scolarisation et d'achèvement universels

2-1- Les objectifs de l'activité d'évaluation sont de (d'):

- Prendre en compte la réforme des curricula, suite à l'introduction de l'approche par les compétences ;

- Mesurer l'accroissement des compétences des élèves entre le début et la fin d'une année scolaire, et tenter d'expliquer cette variation par des facteurs spécifiques de l'environnement, de la classe et de l'école ;
- Mesurer le niveau des élèves en fin de cycle ;

2-2- Justifications

L'évaluation standardisée régulière a pour but de :

- Permettre au MEN, la collecte d'informations fiables et représentatives du niveau académique des élèves de l'enseignement primaire sur la base d'un échantillon représentatif au niveau national ;
- Aider à un meilleur pilotage du système éducatif en donnant aux décideurs une photographie réelle du niveau des acquis scolaires des élèves.

3- Rappel de l'état des lieux de l'activité

La fonction d'évaluation est aujourd'hui dispersée entre différentes institutions du MEN. Il y a peu de communication sur les résultats des évaluations, de sorte que les prises de décisions en dépendent peu.

4- Perspectives et plan détaillé de la mise en œuvre de l'activité.

a- Perspectives

Pour un meilleur pilotage de sa stratégie à tous les niveaux, le MEN renforcera à court terme et au moyen d'une assistance technique externe temporaire la Sous- Direction de L'évaluation des Acquis Scolaires (SDEAS) de la DPFC. L'évaluation standardisée des acquis des élèves sera rendue régulière, grâce au renforcement des capacités des services la dite sous-direction.

Un plan de communication résultant des évaluations standardisées et régulières sera élaboré et mis en œuvre.

b- Plan détaillé

- **Périodicité de l'évaluation standardisée :**

L'évaluation standardisée se fera tous les trois (03) ans avec des élèves de **CP2, CE2 et le CM2** en français et en mathématiques.

- **Méthode**

L'étude devra s'appuyer sur :

L'analyse de curriculum

Les épreuves d'évaluation concernent le **CP2, CE2 et le CM2** en français et en mathématiques. L'analyse se fera selon le modèle de l'Association Internationale pour l'Evaluation du Rendement Scolaire (IEA) qui distingue trois niveaux d'analyse du curriculum : l'analyse du curriculum officiel (tous les

documents et textes officiels), l'analyse du curriculum implanté ce qui se fait dans la classe et l'analyse du curriculum réalisé (ce que les élèves ont acquis.

La construction des épreuves

Au vu des objectifs dégagés pendant l'analyse, des exercices seront élaborés dans chaque discipline et pour chaque niveau et constitueront les épreuves à administrer à des élèves des classes de CP2, CE2 et CM2 de chaque école de l'échantillon.

L'élaboration des questionnaires

Trois types de questionnaires seront élaborés, ce sont les questionnaires :

- **élèves** : caractéristiques de l'élève (classe, environnement scolaire et familial…)
- ***maitres*** : caractéristiques du maître (âge, formation, pratique pédagogique, opinions…)
- ***directeurs*** : caractéristiques du Directeur (âge, formation, mode de direction…) et celles de l'école.

- ***L'échantillonnage***

Un certain nombre d'écoles seront tirées pour faire partie de l'échantillon des cent cinquante (150) écoles selon un échantillonnage stratifié et pondéré.

L'analyse statistique

Elle portera sur trois niveaux d'analyse :

- le niveau de l'élève ;
- le niveau de la classe.
- l'identification des facteurs d'efficacité des apprentissages

5- Modes opératoires et capacités d'exécution

a- Modes opératoires

L'évaluation standardisée du niveau d'acquisition des élèves se fera à partir de l'administration de tests et de questionnaires, de supervision des opérations d'enquêtes sur le terrain.

b- Capacités d'exécution

L'équipe d'évaluation est compétente pour mener un certain types d'opérations telles que : l'Analyse des curricula, la construction d'items, l'élaboration des cahiers, la formation des passateurs, la supervision des enquêteurs l'administration des tests.

NB. L'appui d'un consultant est nécessaire pour le traitement des données et l'analyse des résultats.

c- Renforcement de capacités institutionnelles pour une bonne exécution.

- Renforcer la capacité de l'équipe en statistique pour le traitement des données et l'analyse des résultats avec l'appui d'un consultant.
- Renforcer les capacités de l'équipe par des formations et des voyages d'études ;

- Étoffer le personnel en statisticien et en informaticien.

Annexe 7 Subventions aux écoles

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

SNAPS-COGES

PLAN D'ACTIONS A MOYEN TERME

NOTE STRATEGIQUE

SUBVENTION DES COGES

MEN/SNAPS-COGES

1. PROBLEMATIQUE ET OPTIONS STRATEGIQUES

Beaucoup d'enfants ne fréquentent pas l'école, même s'il en existe une à proximité souvent en raison de pauvreté de leur famille. La stratégie entend aider les enfants les plus vulnérables à fréquenter l'école, par des mesures qui diminuent ou compensent les charges des familles.

2. OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS

Aujourd'hui, 70 % seulement des enfants ivoiriens d'âge scolaire accèdent effectivement à l'école, et moins de la moitié (46 % en 2007) terminent le cycle primaire.

Il a été montré que le défaut de fréquentation scolaire doit moins à des questions d'offre (existence d'écoles et de capacités d'accueil) qu'à des questions de demande (coûts de scolarité trop élevés pour les ménages, manque de confiance ou d'intérêt pour l'école).

La stratégie nationale entend donc développer des actions de nature à stimuler et à soutenir la demande de scolarité des enfants pour lesquels la fréquentation scolaire ne sera pas acquise du seul fait du développement des capacités d'accueil.

Le modèle de stimulation a retenu que les actions destinées à soutenir la demande d'éducation des catégories les plus fragiles de la population à cet égard devaient augmenter en masse comme en proportion, de façon à atteindre à l'horizon 2020 la valeur de 3 % des dépenses courantes (ou du coût unitaire récurrent), contre 1 % aujourd'hui. Les subventions versées aux écoles permettront d'atteindre la gratuité effective des scolarités pour les familles.

Le principe directeur de cette catégorie de dépense est son ciblage en direction des populations les plus défavorisées. Il s'agit de dépenses courantes qui ne prennent pas en compte les salaires. Leur couverture par des ressources extérieures peut être envisagée.

3. ETAT DES LIEUX

3 000 COGES bénéficient de subvention sur tout le territoire national depuis 2002.

La procédure de mise à disposition des fonds suit les étapes suivantes :retrait des bordereaux des mandats ordonnancés à la DAF du MEN ; dépôt des bordereaux aux finances pour édition des bons de caisse ; mise à disposition des bons de caisse du SNAPS-COGES ; transmission aux IEP des bons de caisse assortis des listes des COGES bénéficiaires ; dépôt des bons de caisse à la trésorerie ; remise de chèques au COGES ; dépôt des chèques sur le compte des COGES ; approvisionnement du compte du COGES par la Banque.

Cette procédure est longue et fait intervenir plusieurs acteurs qui n'en facilitent pas toujours le bon déroulement. Par ailleurs, les difficultés de trésorerie retardent d'un à deux ans, le paiement des bons de caisse.

Dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Education/Formation, un audit des COGES subventionnés sera réalisé. Il a pour objectif de :

- déceler les dysfonctionnements organisationnels, administratifs et financiers dont souffrent les COGES ;
- mettre en évidence les écarts entre d'une part, les services et les produits des COGES, et d'autre part, les orientations et exigences assignées aux COGES ;
- identifier les mesures palliatives et les actions nécessaires pour rendre les COGES conformes et adéquats aux besoins du système, sous forme d'une stratégie d'amélioration du fonctionnement et des performances des COGES.

4 PERSPECTIVES ET PLAN DETAILLE

L'activité de subvention consistera à mettre à la disposition de 300 COGES des ressources du Fonds catalytique pour le fonctionnement de leurs écoles selon une procédure allégée mais rigoureuse. Il s'agira de :
- sélectionner les COGES concernés ;
- rédiger le manuel de procédures financières et comptables ;
- Renforcer les capacités des COGES en gestion financière et comptable ;
- financer les COGES ;
- suivre/évaluer la gestion des ressources financières des COGES ;

5 MODES OPERATOIRES ET CAPACITES D'EXECUTION

a- Modes opératoires

Sélection des COGES à subventionner
Comme il est malaisé de critèrier la pauvreté et la vulnérabilité au niveau d'un individu, et comme il faut éviter, au sein d'une école, la stigmatisation des bénéficiaires des aides, le ciblage des écoles sera opéré par zones, en fonction d'une combinaison de critères de pauvreté et d'achèvement scolaire. Des ateliers avec les DREN, DDEN et IEP, ainsi que des visites de terrains permettront d'établir la liste des COGES bénéficiaires. Cette opération sera menée par le SNAPS-COGES en collaboration avec la DAF, la DIPES et l'INS.

Rédaction du manuel de procédures financières et comptable
Un atelier de conception et un séminaire de validation permettront d'élaborer le manuel de procédures.
L'atelier définira les différentes opérations de mise à disposition des ressources, tout en identifiant les acteurs, leurs rôles et responsabilités. Le séminaire réunira les décideurs et acteurs du processus pour juger de la pertinence, de la faisabilité, de l'efficacité et de l'efficience des procédures proposées par l'atelier de conception.

Renforcement des capacités des COGES
Cela passe dans un premier temps par la diffusion et la vulgarisation du manuel des procédures validé. Ensuite, les Conseillers COGES seront formés aux procédures prescrites afin qu'ils en aient une maîtrise suffisante pour l'encadrement des COGES subventionnés. A leur tour, ils renforceront les capacités de gestion des Comités ciblés. Des ateliers de zones permettront d'assurer ce renforcement des différents acteurs.

Financement des COGES
Cette opération a trois phases essentielles : il s'agit de :

- mettre en place le fichier des comptes bancaires des COGES ciblés. Ces comptes seront ouverts par les COGES dans des établissements financiers d'accès facile. Les bureaux de poste et même les Postes automobiles ruraux seront mis à contribution, pour éviter les déplacements onéreux aux COGES. Par ailleurs, les établissements financiers à faible capacité seront proscrits ;

- faire l'état de la subvention annuelle en définissant, sur la base des éléments de calcul, le montant de la subvention de chaque COGES ; approvisionner par un dépôt direct sur le compte, chaque COGES ;

- transmettre aux IEP, DDEN et DREN, l'état de la mise à disposition de la subvention afin qu'ils en informent les COGES ; les COGES demanderont un extrait de compte en vue d'attester de la disponibilité des ressources sur leur

compte. Une copie de cet extrait sera envoyée au SNAPS-COGES pour assurer la traçabilité des opérations ;

Suivi/évaluation
Le SNAPS-COGES coordonnera toutes les activités de suivi/évaluation internes qui seront menées par ses propres structures d'une part ; et de l'autre par les DREN, DDEN et IEP. L'affichage du montant des subventions ainsi que de la liste des dépenses éligibles et non éligibles au fonds alloué au COGES, sera une des stratégies à promouvoir au sein des écoles.

A l'externe, la DAF, l'IGEN et toutes les structures prenantes du processus de subvention des COGES pourraient diligenter des missions de contrôle.

Des audits externes seront nécessaires pour attester de la qualité et de l'efficacité de toutes les opérations menées.
Le prochain audit des 3000 COGES subventionnés fournira des éléments de comparaison de la première subvention menée depuis 2002 aux résultats à terme de ce projet de subvention de 300 COGES.

b- Capacités d'exécution

Le SNAPS-COGES dispose d'agents au sein des IEP, DDEN et DREN qui assurent l'animation, la formation et le suivi/évaluation des COGES.

En centrale, le SNAPS-COGES est doté de trois divisions chargées :
- du financement et du contrôle de gestion des COGES ;
- des études et du renforcement des capacités des COGES ;
- de la promotion des COGES et du développement du partenariat.

Ces structures auront leurs capacités de gestion financière et comptable renforcées dans le cadre du PASEF.
Le SNAPS-COGES dispose d'un seul véhicule tout terrain qui est surexploité, vu l'ampleur des missions de suivi/évaluation. Il n'est plus en très bon état de fonctionnement.
Les structures techniques du SNAPS-COGES n'ont pas de moyens de mobilité qui leur sont propres. Les Conseillers COGES en IEP, DDEN et DREN sont confrontés aux mêmes réalités ; alors qu'ils doivent rejoindre toutes les localités ayant des écoles.

c- Renforcement des capacités

Capacités techniques
Une formation en planification du développement des structures scolaires assurerait une coordination plus efficace des activités de promotion des écoles. Plusieurs autres activités de formation devraient outiller suffisamment les personnels du SNAPS-COGES et les membres des COGES à offrir de bien meilleurs services et biens aux écoles.

Capacités matérielles
Le renforcement des capacités d'exécution du SNAPS-COGES et de ses structures en véhicules en complément de celui qui existe est une des conditions d'une bonne exécution du projet. Il faut aussi penser à la dotation en motos des Conseillers COGES des zones du projet.

Capacités financières
Les ressources allouées par l'Etat au SNAPS-COGES pour le suivi des COGES sont insignifiantes face aux besoins. C'est pourquoi, la mise en place d'un fonds pour le suivi/évaluation interne est indispensable.

d- Renforcement du cadre réglementaire

Suite à l'audit organisationnel, administratif et financier des COGES, les textes des COGES de même que ceux du SNAPS-COGES seront révisés pour tenir compte des recommandations d'amélioration qui seront faites.

Annexe 8 Formation continue des inspecteurs et directeurs d'école

LEA/OGI
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION DE LA PEDAGOGIE ET
DE LA FORMATION CONTINUE

SOUS-DITRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

Cité Administrative, Tour A, 6ème Etage
BP V 150 Abidjan
Tel : 20 21 25 97 / Fax : 20 22 52 70

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline – Travail

PLAN D'ACTION A MOYEN TERME DU SECTEUR EDUCATION/FORMATION

Notes Stratégiques : Formation continue des Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire et des Directeurs d'école.

I-/ RAPPEL DE LA PROBLEMATIQUE ET DES OPTIONS STRATEGIQUES

Problématique et vision stratégique à long terme.

Les Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire (IEPP), une fois sortis de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) exercent leur fonction durant des années sans bénéficier de recyclage pouvant renforcer leur capacité dans la gestion des circonscriptions dont ils ont la charge. Quant aux Directeurs d'Ecole, ils ne bénéficient d'aucune formation avant leur prise de fonction.

Les deux types de personnels étant de véritables professionnels de notre système éducatif puisque collaborant avec l'ensemble des instituteurs, doivent nécessairement être recyclés en recevant des formations en vue d'accroître leurs capacités dans divers domaines. Ainsi, ce recyclage leur permettra non seulement d'actualiser et d'adapter leurs acquis à l'évolution du temps mais d'améliorer leurs pratiques quotidiennes. De plus, du renforcement des capacités des Directeurs d'Ecole, résultera nécessairement l'amélioration des résultats des élèves, d'où leur promotion.

II/ OBJECTIFS ET JUSTIFICATIONS DE L'ACTIVITE EN RAPPORT AVEC LES OBJECTIFS DE SCOLARISATION ET D'ACHEVEMENT UNIVERSELS

II-1Les objectifs de l'activité de formation continue sont de :

- Renforcer les capacités des Inspecteurs de l'Enseignement Préscolaire et Primaire en :
  1 **Administration :** (rédaction administrative, procédures administratives et réglementaires ; techniques de gestion managériale d'une circonscription de l'enseignement préscolaire et primaire ; procédures de gestion des (inscriptions, immatriculations, transferts, tenue des tableaux de bord));
  2 **Pédagogie :** Formation Par les Compétences (FPC) ;
  3 **Gestion financière**.

- Renforcer les capacités des Directeurs d'Ecole en :

  1 **Administration :** (rédaction administrative, procédures administratives et réglementaires ; techniques de gestion managériale d'une école préscolaire et primaire ; procédures de gestion des (inscriptions, immatriculations, transferts, tenue des tableaux de bord,))
  2 **Pédagogie :** Formation Par les Compétences(FPC);
  3 **Gestion financière**.

II-2 Justifications

La formation continue des IEPP et des Directeurs d'Ecole a pour but de/d':
- optimiser le rendement des acteurs (IEPP et des Directeurs d'Ecole) du système éducatif ivoirien ;
- améliorer les pratiques quotidiennes des IEPP et des Directeurs d'école ;
- renforcer la qualité du système éducatif à la base.

III/ RAPPEL DE L'ETAT DES LIEUX DE L'ACTIVITE

L'enseignement Préscolaire et Primaire constitue un secteur extrêmement stratégique pour notre système éducatif eu égard au nombre important d'instituteurs (environ 60 000) qui ont la charge de former environ 2 555 395 élèves. C'est pourquoi, le recyclage permanent des IEPP et des Directeurs d'Ecole s'impose aujourd'hui non seulement à cause de la perpétuelle mutation du monde et de nos sociétés mais des contraintes que présentent leurs fonctions respectives et des objectifs liés à la promotion des élèves.

IV/ PERSPECTIVES :

En attendant que les centres de formation continue soient fonctionnels, dans les CAFOP, on procédera de la manière suivante :

Formation des IEP (186) : Deux sessions de formation seront organisées à leur intention, à raison de 93 par session. Chaque session durera cinq (5) jours. En plus de la formation, des documents guides constituant un appui à la formation seront élaborés par les formateurs identifiés à la DRH, DAF, DELC et à la DPFC et mis à leur disposition sur le site internet de la DPFC. Ils pourront librement les télécharger.

Formation des Directeurs d'Ecole : Les IEP sont chargés d'assurer la formation des Directeurs d'Ecole au sein de leurs circonscriptions de l'Enseignement Préscolaire et Primaire. Des Conseillers Pédagogiques des CAFOP et du Préscolaire et du Primaire appuieront les IEP au cours de ces sessions de formation. La durée de la formation est de cinq (5) jours. La DPFC outillée à l'organisation des sessions de formation appuiera également les IEPP.

Chaque année, environ 4 666 Directeurs d'Ecole recevront la formation. Au total, les 14 000 Directeurs d'Ecoles auront été recyclés sur les trois (3) ans et auront vu leurs capacités renforcer.

Au cours de la troisième année, des missions de suivi/évaluation seront organisées en vue de la rémédiation.

V/MODES OPERATOIRES ET CAPACITES D'EXECUTION

1) Modes opératoires

- La formation sera théorique et pratique. Pour mieux outiller les Directeurs d'Ecole, la réalisation des travaux pratiques sera organisée au sein des établissements scolaires en ce qui concerne la manipulation de supports techniques (tenue des registres d'immatriculation et des cahiers de bord…)
- Avant les sessions de formation, un questionnaire relatif au recueil des besoins et des attentes des Directeurs d'école et des IEP sera élaboré et distribué. Les résultats de l'analyse seront remis aux formateurs en vue de l'élaboration des modules de formation.
- L'organisation d'un atelier d'élaboration des modules de formation par les formateurs et de validation devra être envisagée durant trois jours.

2) Capacités d'exécution

La DPFC est suffisamment outillée pour gérer plusieurs formations. Ses structures déconcentrées qui sont les Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue (APFC) sont habituées à organiser la formation des enseignants des différents niveaux d'enseignement à travers des classes ouvertes, des séminaires, des ateliers… Des personnes ressources internes au MEN seront identifiées pour assurer la formation des IEPP.

Les IEP recevront l'appui de personnes ressources pour la formation des Directeurs d'Ecole.

3) *Renforcement de capacités institutionnelles éventuel pour une bonne exécution (études, enquêtes, voyages d'étude, formation, etc)*

La DPFC organisera des réunions et séances de travail avec différents acteurs pour l'organisation des formations des IEPP et des Directeurs d'Ecole. Ce sont des acteurs avertis qui contribueront à la mise en place des dispositifs de formation (documents guides) et organisationnels.

4) *Renforcement du cadre réglementaire*

La DPFC, sur la base de ses attributions en matière de formation continue et compte tenu, de son expérience en gestion des formations des personnels du MEN, en général, en collaboration avec les autres structures impliquées du ministère trouvera les ressources nécessaires pour mener à bien les différentes missions de formation des IEP et des Directeurs d'Ecole.

Annexe 9 Classes passerelles

Modes opératoires et perspectives de l'évolution des classes passerelles

Note stratégique

1- Rappel de la problématique et des options stratégiques

La situation de crise liée notamment à la période de conflit armé a considérablement amenuisé les possibilités d'accès à l'école pour les enfants de nombreuses régions de la Côte-d'Ivoire durant plusieurs années. Pour permettre à des cohortes perdues de reprendre pied à l'école, des initiatives ont vu le jour, sous l'impulsion de Norwegian Refugee Council et de l'ONG Ecole Pour Tous, notamment à partir de 2006.
Depuis cette date, l'expérience se poursuit. Un atelier s'est tenu à Grand Bassam dans le courant du mois de juillet 2008, avec l'Unicef, le Pnud, Save The Children, NRC, Ecole Pour Tous et les Directions Centrales et Services Rattachés au Cabinet du Ministère impliquées dans la démarche. L'objectif était de construire des balises institutionnelles devant servir à faire converger les pratiques des uns et des autres vers des formats conformes aux normes acceptables. C'est à cette occasion qu'il a été retenu (entre autres décisions) d'aménager deux portes d'accès au cycle régulier pour ceux qui transiteraient par les classes passerelles : le CE1 pour ceux des enfants qui n'auraient connu aucune expérience scolaire auparavant et le CM1 pour les déscolarisés.

2- Objectifs et justifications de l'activité en rapport avec les objectifs de scolarisation et d'achèvement universels

Si la pertinence de cette solution a pu paraître très évidente dans un contexte de sortie progressive de crise, sa crédibilité persiste, surtout lorsqu'on l'envisage comme une opportunité pour améliorer les chances de relever le défi de la SPU. De fait, le rythme de progression des différents taux de scolarisation n'incite guère à l'optimisme. Identifier de nouvelles voies, à même de provoquer un décollage, permettrait de retrouver de la crédibilité dans à la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
En milieu rural aussi bien que dans les faubourgs des grandes villes du pays, les classes passerelles pourraient en effet autoriser le recrutement et l'initiation scolaire accélérée de garçons et de filles dont l'accès à l'école a été retardé ou empêché, pour une raison ou pour une autre.

3- Rappel de l'état des lieux de l'activité

Bien avant la crise de 2002, une première expérience de Classes Passerelles fonctionnait déjà sous l'égide du SAA, avec un public essentiellement constitué d'enfants résidant dans les zones cacaoyères. Cette expérience s'est poursuivie tant bien que mal jusqu'à la tenue de l'atelier de Grand Bassam au terme duquel, il a été retenu que le SAA ne prenne en compte que des jeunes ayant dépassé l'âge de 14 ans, laissant aux soins des ONG, de la DELC et de la DPFC, de conduire l'approche des Classes Passerelles.

Le Norwegian Refugee Council fait fonctionner des Classes Passerelles depuis au moins 2007. Au cours des trois dernières années, il revendique d'avoir scolarisé 9 488 jeunes. La proportion des garçons est la plus élevée (56,1 %).

Evolution des effectifs dans les classes passerelles 2007-2010 (ONG Norwegian Refugees Council)

	Effectifs		
Année Scolaire	**Garçons**	**Filles**	**TOTAL**
2007-2008	1159	887	2046
2008-2009	2362	1904	4266
2009-2010	1802	1374	3176
TOTAL			**9488**

Pour ce groupe, deux niveaux d'entrée sont retenus : le CE première année et le CM première année. Le premier niveau recrute des enfants de moins de 10 ans qui n'ont jamais pu aller à l'école quant au second, il remet en selle ceux des jeunes qui ont connu une phase de déscolarisation, notamment à la suite des perturbations liées au conflit armé, entre 2002 et 2004.

Avec cette ONG, il peut paraître que l'évolution des effectifs décroisse avec le temps. Cela est somme toute conforme aux attentes dans la mesure où l'ouverture d'une classe passerelle sur un site donné vise à tarir le « stock » disponible de demandeurs de formation.

Avec l'ONG Ecole Pour Tous, l'évolution des effectifs présente cependant un profil sensiblement différent.

Evolution des effectifs dans les classes passerelles (ONG Ecole Pour Tous)

	Effectif des inscrits			Effectif de transférés		
Année	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2006 – 07	53	58	111	53	58	111
2007 – 08	27	20	47	27	20	47
2008 – 09	949	581	1530	925	558	1483

A la baisse notable de 2007-2008 succède une hausse encore plus notable. Cette hausse est due au fait que cette ONG s'est déplacée sur un nouveau front, élargissant son champ d'intervention de Bouaké à Odienné, cela grâce au support de l'Union Européenne et de l'Unicef.

On peut d'ores et déjà relever les faits suivants :

a) L'ouverture de classes passerelles contribue à première vue à éponger en partie le stock des enfants non scolarisés présents sur un site donné ;

b) A ce jour, le besoin reste assez important, tout au moins dans certaines régions (à faible taux de scolarisation, c'est-à-dire dans les régions les plus septentrionales de la Côte-d'Ivoire.

Au demeurant, dans le cas de l'ONG EPT, les statistiques indiquent que la quasi-totalité des élèves inscrits dans les classes passerelles (moyennant sans doute une attention soutenue) réussissent le test de passage en classe supérieure, dans les écoles « normales ». Apparemment, on peut penser que la solution « classes passerelles » n'est pas totalement

inopérante. Cependant, des observations de cohortes conduites plus systématiquement devraient autoriser une évaluation plus précise de leur impact sur le cursus de ces élèves.

4- Perspectives

Si cela se passait actuellement, le recours aux classes passerelles se ferait dans le contexte d'une sensibilité accrue aux formes alternatives de scolarisation. C'est un contexte qui devrait être mis à contribution pour démultiplier la portée de ces différentes réformes.

Ainsi, le développement des classes passerelles doit-il être mis en rapport avec celui des « écoles communautaires ». Une des caractéristiques des écoles communautaires est qu'elles sont initiées par les communautés elles-mêmes. Elles se dotent d'une salle de classe et, en règle générale, recrutent un maître non titulaire. La décision de se doter d'une école communautaire est donc lourde de conséquences qui, a contrario, peuvent la retarder. Outre les aspects pécuniaires, une des contraintes est de disposer de la masse de demandeurs de scolarisation suffisante pour alimenter une première classe, espérant que cela suffise pour amorcer le mouvement d'un recrutement plus permanent les années suivantes.

La combinaison classes passerelles + écoles communautaires pourrait se révéler comme une association gagnante car elle peut hâter localement, la décision d'ouvrir des écoles nouvelles, rapprochant ainsi les établissements des lieux de résidence des élèves.

L'ONG Ecole Pour Tous a mis cette combinaison en œuvre dans la région d'Odienné où elle a ouvert 50 classes passerelles. En réalité, cette structure met en place une stratégie d'approche relativement intégrée. L'implication active des communautés est suscitée et entretenue délibérément, impliquant l'initiation d'activités génératrices de revenus conduites par les membres de la communauté, pour subvenir aux besoins matériels et pécuniaires des écoles.

Dans le même temps que les enfants sont concernés par les classes passerelles, les adultes sont impliqués dans un programme d'alphabétisation fonctionnelle. Il est probable que de tels tirs croisés ont pour effet immédiat de placer l'éducation au milieu des problématiques de la communauté.

Si la classe passerelle de la première année est une paillotte assez sommaire (mais construite essentiellement avec les ressources de la communauté), le projet de construire des classes en matériaux plus durable est programmé assez vite, avec en perspective l'inscription à la carte scolaire.

5- Modes opératoires et capacités d'exécution

A ce jour, les expériences les plus pertinentes en matière de classes passerelles sont conduites par des ONG. L'Etat a opéré la première percée avec le SAA mais, en raison de sa juxtaposition institutionnelle au sein du Ministère de l'Education Nationale avec les directions dévolues spécifiquement à l'éducation formelle, le service autonome de l'alphabétisation se voit disputer cette prérogative.
Le recours aux ONG apparait de plus comme l'approche la plus confortable pour le Ministère de l'Education Nationale dans la mesure où une période de transition est généralement observée entre la création d'une école communautaire (la classe passerelle est le signe avant-coureur dans ce cas) et l'inscription sur la carte scolaire.

Aux ONG, il reviendrait de susciter et de conduire progressivement la demande des communautés vers des standards et des normes édictées par l'Etat (garant de la qualité).

En contrepartie, au Ministère de l'Education Nationale, il reviendrait baliser la démarche par des étapes clairement identifiées, avec des critères connus de tous, entre l'ouverture de la classe passerelle et l'inscription de la nouvelle école à la carte scolaire.
De la même manière, il parait indispensable de demander aux structures déconcentrées du Ministère de l'Education Nationale (Antennes de la Pédagogie et de la Formation Continue notamment et tout particulièrement, à l'échelle de la circonscription, du Conseiller Pédagogique du Secteur), d'apporter leur concours en matière d'encadrement tant administratif que pédagogique des établissements, dès leur création, afin de s'assurer de la régularité des procédures et relever la qualité des prestations fournies.

De nombreuses questions restent en suspens :

- Quelles compétences les ONG devraient-elles démontrer pour être habilitées à opérer ?

- De quoi pourront-elles disposer pour être autorisées à conduire de telles opérations ?

- Comment serait financée cette opération (construction des classes, modalités de recrutement et condition de rétribution des maîtres, etc.)

- Quelles étapes faut-il observer entre création des classes passerelles et inscription de la nouvelle école à la carte scolaire ? dans quels délais ?

A toutes ces questions, on ne saurait répondre qu'en interrogeant le réel. Une évaluation systématique des expériences en cours s'impose dès lors pour capitaliser les atouts et les faiblesses de l'existant.
Le recours à des ateliers impliquant des acteurs du terrain et des spécialistes du Ministère de l'Education Nationale devrait aussi contribuer à identifier des procédures simples, réalistes et pratiques.